

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I
THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTE DES ARTS, LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN ARTS,
LANGUES ET CULTURES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN LANGUES
ET LITTÉRATURES

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

*FACULTY OF ARTS, LETTERS AND
SOCIAL SCIENCES*

*POSTGRADUATE SCHOOL FOR ARTS,
LANGUAGES AND CULTURES*

*DOCTORAL UNIT FOR LANGUAGES AND
LITERATURES*

DEPARTMENT OF HISTORY



**PLAN INTERNATIONAL CAMEROON ET LE
DEVELOPPEMENT SOCIO-CULTUREL ET ECONOMIQUE
DANS LA COMMUNE D'ENDOM (1996-2020)**

Mémoire présenté et soutenu le 11 avril 2022 en vue de l'obtention du diplôme
de Master en Histoire

Option : Histoire des Relations en Histoire

Par

René MBIDA MBIDA

Licencié en Histoire

MEMBRES DU JURY

Président : Pr KOUFAN MENKENE Jean (Pr) Université de Yaoundé I
Rapporteur : Pr KENNE Faustin (MC) Université de Yaoundé I
Examineur : Pr NGEK MONTEH René (MC) ENS Yaoundé



À

la famille René Mbida

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont respectivement à l'endroit du Pr Gabriel Faustin KENE pour toute sa disponibilité remarquable et sa rigueur scientifique. Il a bien accepté de diriger ce travail malgré ses multiples occupations académiques. Qu'il reçoive ici l'expression de notre profonde gratitude.

Les professeurs du Département d'Histoire de l'Université de Yaoundé qui, sans relâches, nous ont toujours encouragés dans le chemin de la recherche. Qu'ils reçoivent ici l'expression de notre profonde reconnaissance.

Au Maire de la Commune, à tout le personnel de la Commune d'Endom et au point focal de PIC de la ville d'Enom aux populations d'Endom, qu'ils reçoivent notre sincère sincère gratitude.

A toute la famille Mbida René pour son soutien moral et matériel.

SOMMAIRE

DEDICACE	ii
REMERCIEMENTS	iii
SOMMAIRE	iv
LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vii
RÉSUMÉ	x
ABSTRACT	xi
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE I	26
LA SOCIOGÉNÈSE ET EXPANSION DE PLAN INTERNATIONAL CAMEROON	26
CHAPITRE II	59
COOPERATION DECENTRALISEE : COMMUNE D'ENDOM - PLAN INTERNATIONAL CAMEROON	59
CHAPITRE III	86
LA MATERIALISATION DES PROJETS DE PLAN INTERNATIONAL CAMEROON	86
CHAPITRE IV	118
LES PESANTEURS ENTRAVANT L'ACTION DE PLAN INTERNATIONAL CAMEROON ET LES PERSPECTIVES POUR UN MEILLEUR DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	118
CONCLUSION GÉNÉRALE	143
ANNEXES	146
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	160
TABLE DES MATIÈRES	174

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACD :	Archives de la Commune d'Endom
ACDI :	Agence Canadienne pour le Développement International
AFD :	Agence Française de Développement
APD :	Aide Publique au Développement
ASC :	Argent de Santé Communautaire
AVEC :	Association Villageoise d'Épargne Communautaire
BAD :	Banque Africaine de Développement
BEPC :	Brevet des Études du Premier Cycle
CETIC :	Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial
CEP :	Certificat d'Etude Primaires
CIDE :	Convention Internationale des Droits de l'Enfant
CSCI :	Centre de Santé Communautaire Intégrée
CI :	<i>Caritas Internationalis</i>
CNIEE :	Conseil National de l'Enfant Evacuée d'Espagne
CIR :	Comité International de la Croix Rouge
CGPE :	Comité de Gestion des Points d'Eau
COPAD :	Collectif des Organisations de Participation au Développement du Cameroun
COGES :	Comité de Gestion des Établissements Scolaires
DCCE :	Développement Communautaire Centré sur l'Enfant
DUDH :	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
ECOSOC:	<i>Economic and Social Council</i>
EP:	École Publique
FALSH :	Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines
FAO:	<i>Food And Agriculture Organization of the United</i>
FMI :	Fond Monétaire International
GIC :	Groupement d'Initiative Commune
GIZ :	<i>Deutsche Gesellschaft fur International Zusammenarbeit</i>
IFD :	Intégration de la Femme dans le Développement
JIFI :	Journée Internationale de la Jeune Fille
IST :	Infection Sexuellement Transmissible
IRIC :	Institut des Relations Internationale du Cameroun
LME :	Lycée Mixte d'Endom
MINAS :	Ministère des Affaires Sociales

MINAT :	Ministère de l'Administration Territoriale
MINSANTE :	Ministère de la Santé Publique
MINEDUB :	Ministère de l'Éducation de Base
MINESEC :	Ministère des Enseignements Secondaires
MINDEVEL :	Ministère de Décentralisation et du Développement Local
MINREX :	Ministère des Relations Extérieures
MILDA :	Moustiquaire Imprégnées a Longue Durée d'Action
MST :	Maladie Sexuellement Transmissible
OBC :	Organisation à Base Communautaire
ODD :	Objectifs du Développement durable
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OCHA :	<i>Coordination of Humanitarian Affairs</i>
OI :	Organisation International
ONG :	Organisation Non Gouvernemental
OSC :	Organisation de la Société Civile
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PAS :	Programme d'Ajustement Structurel
PCD :	Plan Communal de Développement
PECADOM :	Prise en Charge du Paludisme Simple à Domicile
PCIME :	Approche de Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PED :	Pays en Voie de Développement
PEVL :	Programme Élargie de Vaccination Locale
PIB :	Produit Intérieure Brut
PI :	<i>Plan International</i>
PIC :	<i>Plan international Cameroon</i>
PNDP :	Programme National de Développement Participatif
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF :	Partenaires Techniques Financiers
PS :	Peuple Solidaire
RC :	Relais Communautaire
TPI :	Traitement du Paludisme Intermittent
TRO :	Traitement de Réhydratation Orale
VIH/SIDA :	Virus de l'Immunodéficience Humaine / Syndrome de l'immunodéficience acquise
SND 30:	Stratégie- Nationale-de- Développement 2030

LISTE DES ILLUSTRATIONS

a) Liste des cartes

1 : Localisation de la commune d'Endom	6
2: Représentation régionale de l'ONG PIC	53

b) Liste des tableaux

1 : Unité de Programme régional de l'ONG PIC	54
2: Ensemble de projets suivi de l'enfant	60
3 : Fonds alloué pour le suivi de l'enfant.....	61
4 : La contribution de PIC dans la protection des droits de l'enfant.....	63
5 : Cout total des activités de parrainage et du COGES.	73
6 : Nombre de bancs reçu par établissements	92
7: Latrines offerte par(PIC).....	97
8: Répartition spatiale des salariés du réseau AVEC.....	113
9: Synthèse financières des membres AVEC.....	113

b) Liste des photos

1:	Réunion en vue de la réhabilitation du CETIC de Mkolmewout.	62
2 :	Distribution du matériel de riposte du Covid-19 à Endom.	67
3:	Coordonnateur de PIC à Endom.....	74
4 :	École publique de Nyadogo.	88
5:	CETIC de Nkolmewout don de PIC.....	90
6 :	Don des places assises de Plan Cameroun au CETIC de Mkolmewout.....	93
7 :	Latrines modernes réservées aux filles. Source : Cliché réalisé par l'auteur à Nkolmewout le 21 septembre2020.....	97
8:	Adduction d'eau de PIC.	99
9:	Séance de travail des Agent de Santé Communautaire(ASC).....	102
10:	Lit d'accouchement du CSCI de Mefindi.	104
11 :	Réunion hebdomadaire des AVEC.	110
12:	Toilettes	128

RÉSUMÉ

La présente étude intitulée : “ *Plan International Cameroon* et le développement socio-culturel et économique dans la Commune d’Endom 1996-2019”, fait une analyse holistique sur l’apport de *Plan international Cameroon* au développement des populations de la Commune d’Endom. De ce fait, il est question dans ce travail tourne autour des actions de développement de *Plan international Cameroon* dans la commune d’Endom. Avec pour objectif visé, de montrer la contribution multiforme de *Plan international Cameroon* dans le processus de développement des populations. Pour pallier à cette tâche, un ensemble des théories ont été élucidées, notamment, le fonctionnalisme, l’institutionnalisme et le mondialisme. En ce qui concerne la collecte des données une minutieuse et laborieuse descente sur le terrain a été faite dans la Commune d’Endom, les différents villages qui composent ladite Commune, ainsi que dans les différents Ministères de la République du Cameroun en vue de collecter les sources officielles. En outre, les sources orales ont été privilégiées et leur analyse a été effectuée auprès des personnes témoignages tantôt concordants divergents, ou complémentaires. Une approche analytique et synthétique de tous ces documents a été orientée aux méthodes historiques, en raison de leurs spécificités. Nonobstant, la démarche qualitative et quantitative ont représenté l’ossature méthodologique de cette étude. A travers la démarche historique et séquentielle, inductive, descriptive et incompréhensive a favorisé l’inscription de ce travail dans la coopération décentralisée fructueuse, entre *Plan International Cameroon* d’une part et la Commune d’Endom d’autres parts. En guise de résultats, à travers cette étude met en exergue l’importance sur le partenariat entre les PIC et les collectivités territoriales décentralisées en faveur du développement. Ainsi, *Plan international Cameroon* fait du bien-être des populations de la Commune d’Endom une priorité. La construction et la réhabilitation des infrastructures de base telles que les écoles, les hôpitaux sont les fruits de cette coopération. La dotation de ces infrastructures scolaires permet aux élèves de recevoir les enseignements dans des bonnes conditions. De plus, *Plan international Cameroon* participe à l’insertion socioculturelle et économique de la jeune fille et de la femme rurale en générale.

ABSTRACT

This study entitled: *Les Organisations Non Gouvernementales et le développement socioculturel et économique de la Commune d'Endom : cas de Plan international 1996-2020*, undertakes a holistic analysis of the International Plan contribution in the development of the ENDOM local community population. This study thereby highlights the International Plan development actions in the ENDOM local community. The objective is to show the International Plan multifaceted contribution in the population's development process. In order to achieve this objective, a set of theories were explored notably fonctionnalism, institutionalism, globalism. For data collection, a meticulous and painstaking field visit was carried on in the ENDOM local community, the different villages which constitute this community, as well as in the various ministries of the Republic of Cameroon to collect official sources. In addition, oral sources were privileged and their analysis were carried out among people whose testimonies were either concordant, divergent or complementary. An analytical and synthetic approach of all these documents were oriented to historical methods according to their specificity. Nevertheless, the qualitative approach represented the methodological backbone of this study, through the inductive, descriptive and incomprehensible approach, favoured the inscription of this study in the fruitful decentralised cooperation between the International Plan NGO and the ENDOM local community. As a result, this study highlights the importance of decentralised cooperation between NGOs and decentralised local authorities in favour of development. Thus, the International Plan considers the wellbeing of the ENDOM local population as their priority. The construction and rehabilitation of basic infrastructures like schools, hospitals are the fruits of this cooperation. The provision of these school infrastructures enables children to receive education under good conditions. Moreover, the International Plan participates in the sociocultural and economic integration of young girls and rural women in general. The International Plan developed a social economy around the AVEC adapted to the population's aspirations.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

I. CONTEXTE GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE

Les ONG ne sont pas un concept nouveau sur la scène mondiale. En effet, les ONG remontent aux confréries chrétiennes et aux corporations du Moyen Age comme la Sainte Famille¹ qui ont sù organiser cette solidarité collective en dehors des autorités politiques. À l'instar, du Comité international de la Croix-Rouge(CICR), créer par Henri Dunant² lors de la bataille de Solferino en 1863 pour assister les blessés sur le terrain. Ainsi, les ONG vont se multiplier après la fin de la Seconde Guerre Mondiale en 1945³. Dès ce moment, l'organisation humanitaire telle qu'*Oxfam (Oxford Committee for Famine Relief)* va naitre 1942, afin de venir en aide aux populations civiles. Ces organisations participent à l'effort pour la reconstruction de l'Europe, continent dévasté par la guerre⁴.

La multiplication des ONG de développement poursuit son déploiement dans les pays dits du sud, dans les années 1950 et 1960. Les jeunes États africains nouvellement indépendant, avaient la lourde responsabilité d'assurer le bien-être de leurs populations, ils s'insèrent chacun dans un balais d'accords de coopération avec les institutions internationales et les pays du "Nord" dotés de capitaux et d'expertise pour le développement. En plus, les outils politiques et économiques sont créés, pour promouvoir la solidarité entre les peuples du Nord et ceux du Sud⁵. Dès cet instant, les ONG sont devenues dans les années 1990 des partenaires centraux des institutions internationales en charge du développement qui financent leurs interventions dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté des états du sud.

C'est dans cette optique que l'ONG *Plan international Cameroon* fut fondée par John Landon-Davies britannique et Éric Munidge⁶ en 1937. Elle a pour slogan " Avec pour les

¹ C. Vandeperlen- Diagre et C. Sagesser, *La Saintete famille*, Paris, l'Univers de Bruxelles 2017, p.10.

² H. Dunant, Gustave Moynier et Guillaume Henry-Dufour, Fondateurs de la croix rouge en 1863.

³ F. Robert, *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, 1^e Éditions P.U.F, 2012, PP.268-268.

⁴ Les organisations non gouvernementales (ONG), avaient participées à la reconstruction de l'Europe, après la Deuxième Guerre Mondiale de 1939-1945. L'Europe ayant été mise en marche au développement, leurs aides furent orientées vers les pays en voie de développement.

⁵Rapport de stage, A.V. Mengo, Etude rétrospective et prospective du volontariat français au Cameroun (1966-2015), Yaoundé, France Volontaire, 2015, p.5.

⁶ J. E. Langdon- Davies, Munidge. Fondateurs de Plan International en 1937.

enfants''. *Plan International*, ayant compris que le développement d'une nation n'est pas seulement l'apanage de l'État, il doit préoccuper toute la communauté. Ainsi, *Plan International Cameroon* fait de la question du développement de la Commune d'Endom une priorité, où les populations sont parfois abandonnées et vivent dans une extrême pauvreté. C'est dans cette mouvance que se situe notre travail.

II. MOTIVATION DU CHOIX DU SUJET

1-Motivation personnelle

Le choix de ce sujet débute par d'un constat fait sur PIC qui se mobilise sur la question du développement local au Cameroun en particulier dans la Commune d'Endom. En effet, PIC est devenue l'un des partenaires incontournables pour une meilleure assistance aux populations démunies et nécessiteuses. Ce fut le cas de la Commune d'Endom où PIC multiplie les actions développement pour les populations locales. Outre ces conditions de développement PIC prend en charge, les jeunes filles qui ont abandonné les établissements scolaires pour des mariages précoces. Elles sont exposées, à des grossesses précoces tandis que les jeunes garçons dont l'âge varie entre 15 à 21 ans se livrent à la consommation des stupéfiants⁷. Par ailleurs, cette mobilisation de PIC a stimulé le choix de ce sujet, parce que non seulement ces aides multiformes au développement sont indispensables, sur le plan infrastructurel comme la construction des adductions d'eau potable à la réhabilitation des toilettes scolaires, mais aussi pour les fournitures scolaires et le matériel didactique remis aux élèves et aux enseignants. Dans ce contexte, que *Plan international Cameroon* organise des rencontres de football pour amener les jeunes filles et garçons à échanger sur les sujets qui les concernent tels que, les maladies sexuellement transmissibles (MST) et les infections sexuellement transmissibles (IST) qui minent la jeunesse de la Commune d'Endom⁸.

Par ailleurs, le choix de ce sujet se justifie ici par l'élan humaniste que PIC apporte aux populations les plus défavorisées en particulier les jeunes. *Plan international Cameroon* met également, le bien - être de l'Homme au centre de son action. De plus, PIC promeut l'enregistrement des naissances pour que les enfants puissent entrer dans leurs droits essentiels et être inscrits à l'école. En plus, l'observation que l'on a faite au niveau de la Commune d'Endom est que, PIC est bien accueilli, par les populations locales. En effet, le PIC présente

⁷ Rapport d'activité du point focal de *Plan international* d'Endom 2015 p.5.

⁸ Données compilées par le club santé du lycée mixte d'Endom 2011- 2015.

une série d'avantages supplémentaires au côté des autorités locales et autres organisations d'aide lorsqu'il s'agit d'améliorer le cadre de vie des pauvres. Elle est efficace et moins coûteuse dans les services qu'elles fournissent. PIC semble exprimer plus de sensibilité dans le ciblage des populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Ces bénévoles humanitaires de PIC ont montré leur capacité à soutenir l'organisation des communautés de base et elle est mieux armée pour promouvoir la participation populaire nécessaire au développement local. En effet, face aux défaillances de l'État pour gérer l'économie, PIC développées une économie sur la base locale en reprenant le secteur de la solidarité. Elle permet la mise en commun des ressources d'un groupe d'individus volontaires pour le bien-être des populations démunies de la Commune d'Endom. De ce fait, ce sont des organisations de proximité dans la mesure où elles sont au plus près de la population. Hormis le fait que des établissements scolaires maternels, primaires et secondaires mentionné plus haut.

Les élèves bénéficient aussi des dons en nature, offertes par *Plan International Cameroon*. En outre, le choix de sujet se justifie aussi par des résultats observables dans la lutte contre les maladies endémiques comme la malaria, la mortalité infantile qui sévissent dans la Commune d'Endom⁹.

2-Motivation scientifique

Le cycle Master dans le système universitaire au Cameroun est couronné par la rédaction d'un mémoire. Cet impératif d'ordre académique la seconde motivation. Le Master permet aussi à un étudiant d'apporter un plus à la recherche scientifique.

En effet, traiter ce sujet est d'apporté une autre appréhension de PIC, sur la scène nationale et internationale. Ensuite de marteler et de renforcer la synergie d'action qui existe entre les autorités locales et PIC pour le développement de leurs territoires. À cet effet, l'on interpelle la communauté scientifique non seulement les historiens, mais aussi les sociologues, les anthropologues et les philosophes pour donner une dimension sociale des ONG. Tout cela dans l'optique du bien-être des populations déshéritées. C'est en prenant compte tout cela que nous avons trouvé une formulation à ce qui allait être notre sujet : "*Plan international Cameroon et le développement socio-culturel et économique dans la Commune d'Endom, 1996-2020*".

⁹ Selon le rapport du point focal de *Plan international Cameroon* d'Endom. 2009, p.20.

III. DÉLIMITATION SPATIALE ET TEMPORELLE

La délimitation du champ de l'étude implique de justifier les bornes chronologiques ainsi que l'espace que couvert par ce travail.

A. Délimitation chronologique

Le présent travail met en branle les actions de *Plan international Cameroon* de 1996 à 2020 s'appuie sur deux chronologiques. La borne inférieure, l'année 1996, correspond à la date signature de l'accord de siège entre l'ONG PIC britannique et l'État du Cameroun. Cette signature survient six ans après l'ouverture du Cameroun aux multipartismes et à la liberté d'association. De façon spécifique, il s'appuie sur la politique nationale éducative du Cameroun où l'État avec plus besoin de l'aide envers ces partenaires au développement afin, d'asseoir sa politique nationale éducative. Cet accord de siège est aussi un ouf de soulagement pour le Cameroun afin de trouver les financements pour le développement de l'éducation des enfants. De façon spécifique, la décennie 1990 a été une marquée par la crise sociopolitique au Cameroun. Cette crise était accompagnée par les villes mortes et qui ont poussé le pays en faillite. De ce fait, le Cameroun recherchait une légitimité sur la scène internationale¹⁰.

Enfin l'année 2020 définie comme borne chronologique supérieure a été choisie dans une perspective d'histoire holistique c'est-à-dire de prendre en compte à la fois le temps (longue durée), car étant à l'orée de la célébration des soixante onzième années d'existence en 2020. Il a semblé intéressant d'étudier une période de vie de cette institution non gouvernementale c'est-à-dire 71 ans dans le monde et 24 ans au Cameroun (1996-2020) et l'espace (prise en compte des faits de société dans leur ensemble). Ainsi, *Plan international Cameroon* compte 7 Unités de Programme dispatchées dans les 7/10 du Cameroun. Il s'agit enfin dans la foulée de faire une ONG une histoire des faits sociaux internationalisés, liée ici aux problématiques de développement.

La prétention à une quelconque exhaustivité dans l'inventaire historique des actions entreprises et mises en œuvre par *Plan international Cameroon* en faveur du développement dans sa globalité. Ainsi, dans la période couverte par cette étude, ne relève pas de ce travail. Cette étude vise plutôt à ressasser les actions et œuvres majeures réalisées dans la période concernée. En particulier les actions qui ont une portée historique significative pour le développement des enfants et les femmes dans la Commune d'Endom.

¹⁰ Lire le rapport d'International Crisis Group, n°160, 2010, p.10.

B. Délimitation spatiale

Le Cameroun est un pays de l'Afrique centrale situé au fond du golfe de Guinée. Sa superficie est d'environ 475442 km² avec une population qui avoisine les 27744989 d'habitants¹¹.

Endom quant-à-elle est située dans le département du Nyong et Mfoumou dont le chef-lieu est Akonolinga, région du Centre. Cette ville se trouve à 168,4 km de Yaoundé et à 73 km d'Akonolinga. Endom est limitée au Nord par l'Arrondissement d'Akonolinga et à l'est par l'Arrondissement de Zoétélé Meyossala et Bengbis du département de Dja et Lobo, à l'Ouest par les Arrondissements de Nkolmetet et de Dzeng. La localité d'Endom a une superficie d'environ 2400 km² environ pour une population estimée à 10000 habitants. Ainsi, la Commune d'Endom est constituée de cinquante-cinq villages. La population de la Commune d'Endom est composée de trois principaux clans, Mbida Mbani, Maka et Essankom. La Commune d'Endom a été créée par le Décret n°77/203 du 22 juin 1977. Elle est au carrefour elle relie deux régions à savoir : le Centre et la région du Sud¹².

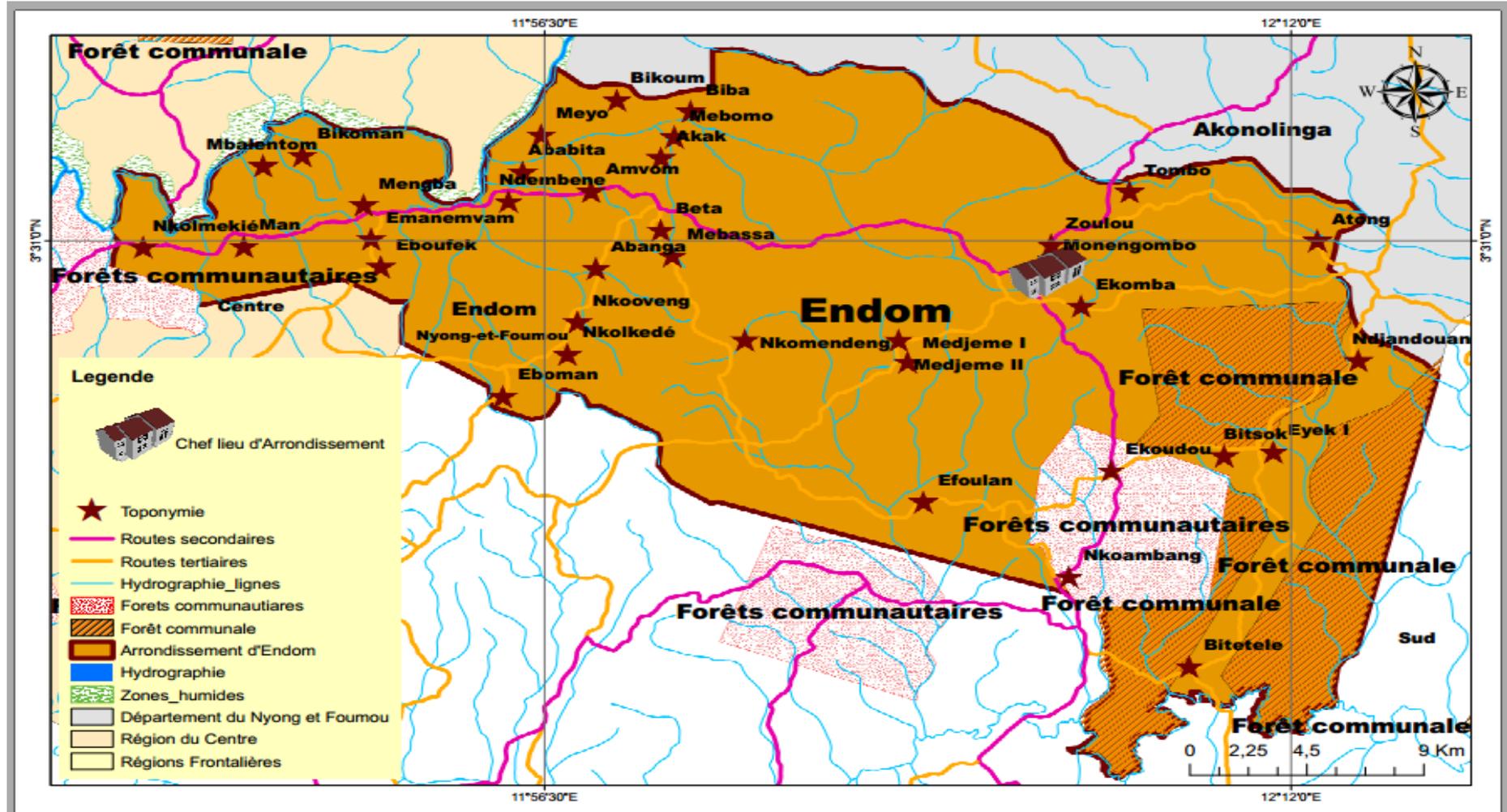
Le territoire de la Commune d'Endom se présente sous l'aspect d'une plaine surplombée de sommets de montagnes isolées. C'est un site pittoresque, d'une topographie peu accidentée recouverte d'une forêt luxuriante. Parmi les sommets, on peut citer le mont Mbal qui domine le paysage de la Commune. En outre la Commune d'Endom est arrosée par de nombreux cours d'eau à régimes intermittents qui alimentent le fleuve Myong et la rivière Lobo. La Commune est soumise au climat équatorial de type guinéen. Deux saisons rythment le climat de la zone. Ce sont : la saison sèche et la saison des pluies. La saison sèche va du mois de novembre à celui de mars. Le reste des mois de l'année est pluvieux. La carte ci-dessous confirme notre commentaire¹³.

¹¹ J.C. Olivry, *Fleuves et rivières du Cameroun*, Paris, MESES-ORSTOM, 1986, p.3.

¹² ORSTOM (éd), *Dictionnaire des villages du Nyong et Mfoumou*, Yaoundé, Série humaines, n°24, octobre 1965, p.4.

¹³ PND de la commune d'Endom, 2016, pp.3-11.

Figure 1 : Localisation de la Commune d'Endom.



Source : Réalisé par fond topo de Yaoundé et Akonolinga, adapté par René Mbida Mbida.

IV. CLARIFICATION CONCEPTUELLE

Pour mieux capter les termes et expressions clés dans ce travail, une clarification conceptuelle s'impose. Émile Durkheim précise d'ailleurs que, le savant doit d'abord définir les choses dont-il traite afin que l'on sache et qu'il sache bien de quoi il est question (...). Une théorie ne peut- être contrôlée si l'on sait reconnaître les faits dont elle doit rendre compte¹⁴.

1- ONG est un terme polysémique Selon *l'Encyclopédie Française Universalis* il se définit comme, "une association à but non lucratif d'intérêt public, qui ne relève ni de l'État, ni d'institutions internationales"¹⁵. Cette perception des ONG, n'est pas loin de celle du dictionnaire *Petit Robert*, "La communauté d'intérêts qui entraîne pour les uns l'obligation morale desservir les autres et leur porter assistance". La conception des juristes se situe dans ce sillage en l'occurrence Tonme¹⁶ fait une observation selon laquelle les ONG sont des personnes morales de droit privé, dégagées de la tutelle publique. C'est dans cette logique que le législateur Camerounais prévoit dans la loi n°99/10 du 22 décembre 1999, sur les ONG à son article 2 : Au sens de la présente loi, "une ONG est une association déclarée ou association étrangère autorisée conformément à la législation en vigueur et agréée par l'administration en vue de participer à l'exécution des missions d'intérêts général".

Pour Sierpinsky¹⁷, pense que les ONG sont simplement des associations ou des fédérations ayant un but non lucratif dont les actions dépassent le cadre d'un seul État aussi bien dans le domaine politique syndicale ou corporatif que culture ou humanitaire. Pour les sociologues tels que Merle marcel, décrit les ONG comme étant : "Tout groupement, associations ou mouvement constitué de façon durable par des particuliers appartenant à différents pays en vue de la poursuite d'objectifs non lucratifs"¹⁸. Pour Lusotopie, *les ONG en lusophonie terrain de débat*. Définit "les ONG, comme des entités formées sur une base volontaire et non lucrative, ayant comme objectif la fourniture de services ou la construction d'alternatives sociales".

Les internationalistes comme Brice Soccol, pense que : "Les organisations non gouvernementales (ONG) sont des groupements ou des associations sans but lucratif, créée par

¹⁴E. Durkheim., *De la division du travail social*, Paris, Éditions Alcan, 1932, p.34.

¹⁵ *Encyclopédie française Universalis*, 2000, p.7.

¹⁶J.C. Shanda Tomne, *Le système des organisations internationales et non gouvernementales émergence d'un droit international spécifique ?* Paris, l'Harmattan, 2010, pp.5-16.

¹⁷ B. Sierpinsky, *Institutions internationales*, Paris, Dallos, p.100.

¹⁸ M. Merle, *Sociologie des relations internationales*, Paris, 3^e Ed. Dalloz, 1982, p.362.

des particuliers afin d'apporter leur pierre à l'édifice de la solidarité humaine à des domaines variés que humanitaire, l'environnement, idéologie ou le social¹⁹ ». Ce point de vu, n'est pas éloigner de celui des historiens internationalistes comme Robert Frank, qui pense que : Les ONG, sont les associations d'individus, indépendantes des États, but non lucratif, agissent pour l'intérêt public ou de la solidarité humaine, dans le champ national, ou international.²⁰

À partir, des différentes définitions que l'on a pu présenter au cours des multiples recherches, l'on peut constater que les ONG, caritatives telle que *Plan international* est d'un ambassadeur humanitaire des couches vulnérables défavorisées. En outre, constituent-elles un catalyseur, de développement des pays ?

2- PI : est une organisation internationale humanitaire de développement communautaire centrée sur l'enfant, sans affiliation confessionnelle, politique ou gouvernemental d'aucune sorte²¹. La vision de *Plan international* est d'un monde dans lequel tous les enfants pourraient pleinement s'épanouir et se réaliser au sein des sociétés respectueusement droits et de dignité des personnes.

3- Développement : Le concept de développement est une notion complexe et polysémique. Il peut prendre des connotations selon le domaine et le champ de recherche où l'on se trouve et surtout, les courants de pensée ainsi que leurs tenants. Mais, l'on ne peut épiloguer sur la notion de " développement", sans toutefois, évoquer le "sous-développement " qui peut être une situation où les besoins économiques fondamentaux de l'homme (l'alimentation, la santé, l'éducation) ne sont pas satisfaits. Ainsi, ce concept fut utilisé pour la première fois par le Président américain Harry Truman dans son discours du 20 janvier 1949 au cours duquel il présentait son programme²².

Selon le *Grand Larousse universel* le développement est, l'ensemble des différents stades par lesquels passe un végétal, un être vivant pour atteindre sa maturité. Cependant, les économistes définissent le développement comme étant une adéquation entre les ressources et la demande. C'est le cas de F. Perroux, décrit le développement comme : " L'état d'un pays qui présente un équilibre entre la croissance de production et l'amélioration de la qualité de vie de sa population"²³. La réflexion scientifique portant sur le développement durable (DD), le

¹⁹ B. Soccol, *Relations internationales*, Paris, paradigme, 2008, p.30.

²⁰ R.Frank, *Pour l'histoire des relations*, p.268.

²¹ Plan International, Bureau régional de Plan international en Afrique de l'ouest, première édition, 2007, troisième de couverture.

²² F.Pacquement, Bâtir des politiques globales : l'aide au développement, source d'inspiration ?, *Afrique contemporaine*, n°231, pp.265-282.

²³ F. Perroux, *L'économie du XXe siècle*, Paris, 2e Ed, PUF,1964, p.155.

définit comme un processus par lequel un pays est capable de connaître une croissance durable autonome et convenable répartie entre groupe sociaux et entre individu²⁴.

Selon le *PNUD* le développement est un processus qui conduit à l'élargissement de l'éventail des possibilités offerts aux individus. Ainsi, depuis 1992, cet organisme subsidiaire de l'ONU a défini les critères du développement humain : une vie longue et en bonne santé le savoir et une bonne qualité de vie décente et, libertés sociales et politique²⁵. C'est dans le même sillage, que Wilfrid Gallais, conçoit : "le développement est lié à la croissance économique l'éducation, le changement de dimension caractérisé par l'augmentation soutenue pendant une longue période d'un indicateur". Cette notion que l'on fait du développement n'est pas très loin des anthropologues qui définissent le développement selon ce cadre social : Développement comme l'ensemble des processus sociaux induits par des opérations volontaristes de transformation d'un milieu social, entreprise par le biais d'institutions ou d'acteurs à ce milieu mais cherchant à mobiliser ce milieu et reposant sur une tentative de greffe de ressources et / ou technique et/ou savoir²⁶.

Pour Ebénézer Njoh-Mouelle²⁷ met l'homme au centre de tout développement : "l'homme doit être la finalité de tout développement", la vision philosophique sur le développement place l'homme au-dessus de toutes les préoccupations. Cette perception du développement n'est pas loin de celle de de François Perroux, qui voit le développement comme : "La combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rende apte à faire accroître cumulativement et durablement son produit réel global"²⁸. Les sociopolitologues, pensent que renvoyer le développement à l'économie c'est l'extraire de sa substance. Ceux-ci estiment que le développement n'est pas simplement un fait économique, il est le but de mouvements sociaux dont les objectifs et les caractères dépendent du type de société sous-développée²⁹. Ainsi, d'autres, auteurs tels que Berr et Harribey, décrivent le développement comme étant un processus endogène lorsqu'ils déclarent que :

Il est processus endogène et cumulatif de long terme de progrès de la productibilité de réduction des inégalités, en intégrant des couts humains et environnementaux et insérés dans les matrices culturelles et des trajectoires historiques plurielles permettant à un nombre

²⁴ <https://cdurable.info/La-notion-de-développement-vers-une-application-durable,1437.html>, mise en ligne vendredi 9 janvier 2009, consulté le 12 octobre 2020.

²⁵ Le développement fut défini par le PNUD dans son rapport mondial sur le développement humain en 1991.

²⁶ J. P. Olivier de Sardan, *Anthropologie et développement*, Paris, Editions, Karthala, 1995, P.7.

²⁷ E. Njoh-Mouelle, *Développement la richesse humaine*, Yaoundé, Edition CLE, 1980, p.11.

²⁸ Ibid.,

²⁹ R. Aron, "Trois essais sur l'âge industriel", *Revue française de sociologie*, 1967, p.240-243

croissant de passer d'une situation de précarité, de vulnérabilité et d'insécurité à une situation de plus grande maîtrise de l'incertitude, de stabilité, des déploiement des capacités et de satisfaction des besoins fondamentaux³⁰.

Ce terme signifie dans un autre sens, élever, progresser, évoluer, développer. Ainsi, "développer" traduit une autosuffisance dans tous les domaines notamment politique, économique, social ; un accroissement des modes de vie des populations. La géographe Sylvie Brunel définit le développement comme un processus d'amélioration des conditions de vie des populations. Le développement prend un caractère social avec Bairoch donne une acception du développement : "ensemble des changements économiques, sociaux, techniques, et institutionnels liés à l'augmentation du niveaux de vie résultant des mutations techniques et organisationnelles issues de la révolution industrielle du XVIIIe siècle"³¹. En outre, définir le développement sans inclure l'aspect local. Xavier Greffe définit le développement local comme étant le développement d'un territoire local à partir des décisions qui peuvent être prises d'en haut, ou comme un développement pris en charge par les seuls acteurs locales³².

Pour Masne³³ le développement est : un processus qui permet aux êtres humains de développer leur personnalité, de prendre conscience eux-mêmes et de mener une existence digne et épanoui. Il renchérit cette perception du développement, lorsqu'il souligne que c'est un processus qui libère les populations de la peur du besoin et de l'exploitation et ce qui fait reculer l'oppression politique, et sociale.

Edgar Morin³⁴ pense que il faut "une restructuration du concept développement". Pour le chercheur, "Le développement ne doit plus être subordonné à la croissance, mais la croissance au développement". En définitive, le développement doit dépasser la seule vision économique pour envisager l'amélioration des conditions de vie des populations, l'accès à l'éducation, aux infrastructures sanitaires, l'assainissement de l'environnement par le ramassage des ordures, le désenclavement des routes, l'accès à l'eau, l'électrification etc. En réalité, améliorer les conditions de vies revient à promouvoir le bien-être.

Développement endogène propose une analyse radicale des modèles dominants en définissant la culture comme "fondement, dimension et finalité essentielles du

³⁰ E. Berr et M. Harribey, *Le développement en question ?*, Paris, PUF, 2006, p.12.

³¹ B. Billaudot, *Après le développement ou autre développement ?*, Grenoble, Cahier de recherche, 2004, p.4.

³² X. Greffe, *Politique économique : programmes, instruments, perspectives*, Paris, Economica, 1985, pp.5-15.

³³ Lire Rapport de la commission du sud portant sur le défi du sud, Paris, 1990, pp.10-11.

³⁴ E. Morin, "Dépasser la notion du développement", *l'Actualité Poitou-Chartents*, n°63, 204, p.1.

développement’’³⁵. Il se pose comme une alternative intéressante importante car il conjugue avec les volontés et les aspirations profondes des populations. Cette approche définitionnelle du développement met en avant l’humain et des cultures et savoir-faire locaux avant l’enjeu économique. De ce fait le développement endogène tourne autour de deux facteurs une valorisation des ressources disponibles localement et une territorialisation de l’activité économique³⁶.

4- Commune : Elle peut être définie comme une collectivité publique locale composée de personnes qui ont en commun un certain nombre de droits, de devoirs et d’intérêts³⁷. Selon la loi N° 74/23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale au Cameroun, la commune peut être considérée comme une collectivité publique décentralisée et une personne morale de droit public. Cette loi est renchérie par celle de 2004 dans son (Article 4), qui estime que les collectivités territoriales sont des personnes morales de droit public. Elles jouissent de l’autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts régionaux et locaux. À ce titre les conseils des collectivités territoriales ont pour mission de promouvoir le développement économique, social sanitaire, L’éducatif, culturel et sportif de ces collectivités³⁸. Elle gère les affaires locales sous la tutelle de l’État en vue du développement économique, et culturelle de ses populations³⁹. Au Cameroun on distingue deux types de communes : la commune urbaine est celle dont le ressort territorial se réduit à une agglomération urbanisée’’⁴⁰.

V. OBJECTIFS DE L’ÉTUDE

1. Objectif Principal

L’objectif principal de cette étude est de montrer la contribution multiforme de *Plan International* dans le processus de développement, de la Commune d’Endom.

Ce sont ces éléments qui structureront l’orientation de notre recherche

- Identifier les cibles privilégiés par *Plan International Cameroon* ;

³⁵ J. Berque, “Pour une transmission des savoirs des savoirs et des valeurs”, in *Domination ou partage : développement et transfert des connaissances*, Paris : UNESCO, 1981, p.17.

³⁶ A. Ferguene et Adderraouf Hsaini, “ Développement endogène et articulation entre globalisation et territorialisation : Élément d’analyse à partir du cas de Ksar-hellal(Tunisie) ’’, *Revue Région et Développement*(7), 1998, p.2.

³⁷ H. Bala, Clément Mbom, *Précis d’éducation civique au Cameroun*, Yaoundé, CEPER, 1981, p.65.

³⁸ Loi n°2004/017 du 22 juillet 2004, promulgué par le Président de la République du Cameroun, Paul Biya.

³⁹ hhp ://www.cvc-uccc.com./, consulté le 14 octobre 2020.

⁴⁰ Loi N° 74/23 du décembre 1974, portant organisation communale, titre premier, article (2), p.1.

- Les domaines d'intervention de *Plan International Cameroon* ;
- Les réalisations de *Plan International Cameroon* dans la Commune d' Endom ;
- L'impact des projets réalisés par *Plan International Cameroon*.

Ce sont ces différents axes qui orientent notre recherche

VI. REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE

Dans l'imagerie populaire, l'on a toujours coutume de dire que : “ L'œuvre humaine n'est jamais parfaite”, c'est dans ce sillage, qu'il serait très osé et prétentieux pour nous d'affirmer que nous faisons une œuvre de pionnier. En effet, plusieurs auteurs ont abordé cette thématique. Les uns et les autres ont épilogué, sur la question des Droits de l'Homme et les libertés, alors que les autres ont mis l'accent sur le cadre juridique des ONG. Toutefois, ceux-ci ont peu mentionné les actions de développement des ONG. Ainsi, l'on a regroupé cette revue critique par tendances.

A. Les Internationalistes

Jean Claude Shanda⁴¹ part d'un constat selon lequel les ONG se multiplient dans le monde au lendemain de la chute du mur de Berlin. Celles-ci ont apportées un espoir au niveau du système des Nations Unies. Il s'interroge d'ailleurs, sur les objectifs de leurs actions pour répondre à ce problème. Il commence par montrer, d'abord l'émergence des ONG après la Deuxième Guerre Mondiale comme premier facteur qui a contribué à cette émergence. L'auteur insiste sur les ONG telle que Médecin Sans Frontière (MSF). Il tire les conclusions selon lesquelles, les ONG sont indispensables aujourd'hui pour le fonctionnement du système des Nations Unies. Seulement, l'auteur n'aborde pas les actions des ONG à caractère humanitaire dans le développement, il évoque certes quelques-unes sans toutefois, présenter leurs actions de développement concrètes sur le terrain comme Plan International Cameroon. Cependant, il a permis de comprendre les fondements des ONG, sur la législation camerounaise selon le code pénal. Mais il reste à bien connaître le rôle spécifique joué par les ONG au Cameroun comme par exemple Plan international Cameroon.

⁴¹J.C.Sahanda, *Le Système des organisations internationales et non gouvernementales Emergence d'un droit*, 2010, pp.5-16.

Brice Soccol⁴² fait une observation synthétique de la société internationale après la guerre de 1945. De ce fait, il explique que la société internationale a été profondément modifiée et diversifiée. Soccol questionne aussi le statut juridique, les ONG sont considérées comme des associations de droit interne. Elles relèvent du droit national de l'État où se trouve localisé leur siège. En outre, elles sont reconnues par certains organes interétatiques. D'après, l'article 71 de la charte des Nations Unies : “ Le conseil économique et social peut prendre toutes dispositions utiles pour consulter les organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions relevant de sa compétence’’. La perception fait par Soccol se limite seulement sur l'aspect politico-juridique des ONG dans le monde. Il n'apporte pas les indices quantifiables de développement. A l'instar de PIC qui participe à l'amélioration des conditions de vie des populations locale dans la Commune D'Endom Les internationalistes font plutôt un plaidoyer aux Nations Unies d'une éventuelle reconnaissance juridique des ONG.

B. Les Sociologues

Marcel Merle⁴³ part du même constat selon lequel la deuxième moitié du 20^e siècle est traversée par le “flux” des déplacements de personnes, les mouvements des capitaux, les échanges de marchandises ou la circulation des idées et qualifie de forces transnationales qui englobent les ONG. Ces dernières bénéficient d'une reconnaissance des OI jouent par ailleurs, un rôle consultatif auprès des OIG. Sur le plan international, elles témoignent de l'apport existentiel aux besoins des populations. Que ni les gouvernements ni les États ni même les OIG ne sont en mesure de satisfaire. En effet, les ONG participent à la dynamique de la société internationale et nationale dans le but de chercher les voies et moyens de sortir les populations de la précarité. Il boucle son observation en soulignant que les ONG contribuent à renforcer la coopération transnationale dans les domaines aussi variés que la culture, la science, les droits de l'homme, l'économie, le développement et l'environnement. Les ONG constituent de groupes de pressions dans leur domaine d'activité sur les autorités étatiques et les organisations internationales ce qui est souvent émaillé de tensions. Est-ce à dire que les ONG sont seules garantes du bien-être des populations au détriment des États ?

⁴² B. Soccol, *Relations internationales*, Paris, Paradigme, 2008, p.30.

⁴³ M. Merle, *Sociologie des relations internationales*, Paris, 3^e Ed, Dalloz, 1996, p.362.

C. Les Économistes

L'ouvrage collectif, de J. P. Deler (sd)⁴⁴. Ils analysent d'abord la sociogenèse des ONG, dans l'objectif de comprendre les variables exogènes internes ainsi que sur les ambitions internationales, nationales et locales. Ensuite cet ouvrage établit un bilan synthétique sur les activités économiques, sociales et culturelles des ONG. En outre, ces analyses posent aussi un diagnostic sur les rapports, avec les populations locales et les populations cibles ainsi que les États d'accueils. Les relations qui sont complémentaires, et ayant une vision commune pour le bien-être des populations de la Commune d'Endom De plus, cet ouvrage évalue de façon spécifique les projets et les dispositifs d'intervention et en fin leurs techniques d'approche d'intervention. Ce document apporte aussi certaines clarifications sur la sociologie évolutives des ONG. Mais il ne fait pas allusion sur les relations qui existent entre l'État et les ONG.

Jacques Brasseul et Cecil Lavard-Meyer⁴⁵ sont plus clair sur le rôle humaniste dont fait montre les ONG au sein des couches vulnérables tant dans les pays développés que sous-développés. Ce livre catégorise les ONG dans un premier temps et dans un second explique leur champs d'action : ce sont les organismes bénévoles privés qui agissent à la fois dans les pays développés pour mobiliser des fonds et sensibiliser l'opinion publique, et dans les pays pauvres pour participer au développement économique et social. Ainsi cette prise de position entre en droite ligne avec les actions de développement de *Plan international Cameroon* observées dans la Commune d'Endom.

Jean Pierre Deler (sd)⁴⁶ dans cet ouvrage collectif soulève la florissante des ONG dans les pays du sud qui est fait largement reconnu. Ils illustrent les activités première des (ONG), ayant longtemps et essentiellement agi dans l'urgence humanitaire en réponse à des situations ponctuelles de détresse. Toutefois, les auteurs de ce document présentent quelques limites. Car ils évoquent l'unique présence des ONG, seulement dans les pays sous-développés, implicitement ceux-sont ces pays qui sont à l'origine de la montée en puissance des ONG. Alors que les ONG, sont un phénomène mondial, elles se font entendre dans les institutions internationales. Il met aussi en lumière les ONG dans le processus de développement communautaire comme *Plan International Cameroun* dans la Commune d'Endom.

⁴⁴ Pierre Deler, (sd), *Les ONG et développement*, Paris, Éditions Karthala, 1998, p.1.

⁴⁵ Brasseu, (sd), *Économie du développement*, Paris, Éditions Armand Collin, 2016, pp, 235-236.

⁴⁶ Deler, (sd), *Les ONG et le développement*, 1998, p.1.

Alain Piveteau⁴⁷ fait une reconnaissance élogieuse des ONG, grâce à leurs multiples efforts qu'elles fournissent pour les pays en développement en particulier ceux d'Afrique subsaharienne. Il dresse un bilan croissant de leur contribution au financement du développement. En 1970, les ressources propres (dons nets) fournies par les ONG ne totalisaient que 0,2 de l'aide publique. En 2001, elles à plus de 7 milliards, soit près de 14 l'aide publique au développement en provenance des pays du CAD (ODED 2003). À cette contribution il convient d'ajouter la part de l'aide publique (bilatérale et multilatérale), convient aux (PVD) pour la réalisation de leurs programmes. Au total, ce sont 12 et 13 milliards de dollars qui transitent annuellement par le canal non gouvernemental et permettent l'aboutissement d'opérations de développement et d'actions humanitaires. Cette perspective générale et financière met en relief la place et le rôle de l'acteur non gouvernemental dans le processus d'aide au développement. Cet ouvrage est pertinent à plus d'un titre car, il tire une sonnette d'alarme contre les ONG par les grandes puissances. Ces dernières sont aux ordres de ces puissances qui mettent la pression aux pays tiers. Il souligne aussi la perte de la crédibilité des États au sein de la population aux profits des acteurs non gouvernementaux. Cependant l'ouvrage fait des acteurs non Étatiques un danger contre la souveraineté des États-nation.

Khahina Mouassaoui et Khellou⁴⁸ conjuguent leurs efforts en mettant en lumière le processus du développement local par les collectivités communales dans le cadre des transitions actuelles Algérie, notamment dans le contexte de l'exercice de la décentralisation au niveau de ces collectivités. Les auteurs montrent comment la "commune" constitue un acteur de développement local, étant considérée comme une collectivité territoriale de base et l'assise de la décentralisation en Afrique. Cet article est important à plus d'un titre. En effet, elle tombe à point nommé au moment où le Cameroun s'engage dans le processus de décentralisation de son territoire, avec la mise en place des institutions des collectivités territoriales décentralisées. Ils mettent aussi en relief la relation entre l'État et les communes et les territoires de celles-ci. Car la coopération décentralisée entre Plan international Cameroon et la Commune d'Endom permet à court terme et à long terme d'apporté les solutions aux populations.

⁴⁷ A. Piveteau, *Entre État et marché : les ONG de développement face à la critique*, Paris, Karthala, 2007, pp, 1-10.

⁴⁸ K. Mahadi et A. Khelloudja, " Le rôle des collectivités territoriales dans le développement local à l'ère des réformes en Algérie, le cas des communes de Bajaia" *Canada-Ciriec*, volume 44, n°1-2, 2014, pp.122-133.

Jean-Paul Pougala,⁴⁹ est plus sceptique et dur sur les ONG dites humanitaires ou de développement. Il dénonce l’espionnage que font ces organisations non gouvernementales en Afrique. Il estime d’ailleurs, qu’elles sont plus gouvernementales, car celles-ci sont majoritairement financées par le congrès américain à 100%. Il plus pertinent lorsque l’on se souvient que ces ONG furent à l’origine de la condamnation de l’ex ancien Président ivoirien Laurent Gbagbo. Ces ONG telles *Amnesty International* appliquent le respect des droits humains seulement en Afrique et non sur d’autres continents, comme l’Amérique, qui marche sur les Droits de l’Homme. L’homicide de l’afro-américain George Floyd le 25 mai 2020, est un exemple. En plus de ces spécialistes du développement, l’on a fait appel à d’autres expertises comme les journalistes, et les hauts fonctionnaires de la BAD⁵⁰.

Anne-Cécile Robert⁵¹ porte un regard critique sur l’aide au développement des pays du nord en Afrique. Premièrement, elle estime que l’aide est surtout l’idéologie et s’inscrit dans un rapport de domination qui prend appui sur une sorte de “ survictimation”. Deuxièmement, cette aide peut prendre des différentes formes : dons en argent ou en nature, assistance technique publique ou privée, coopération associative, soutien à des micro-projets, cofinancement d’infrastructures, humanitaire d’urgence. Mais par contre elle fait montre d’une humilité et une honnêteté intellectuelle de ne pas nier l’utilité de l’aide en question qui peut être apportée à l’Afrique dans les circonstances graves où elle se trouve ; personne n’entend laisser les populations mourir ou souffrir sans agir. En revanche, il faut dénoncer la perversité d’une aide si elle participe, en pratique, un apport de domination et de déculturation.

Sanou Mbaye⁵² fait un diagnostic lucide sur l’aide publique au développement(APD). Pour ce panafricaniste les dons alloués au titre de l’aide au développement, sont utilisés pour rémunérer les biens et les services liés à l’exécution de projets et de programmes qui répondent davantage aux impératifs d’exportations des pays développés qu’aux besoins réels des pays emprunteurs. De ce fait, les projets loin de promouvoir le développement, servent au contraire à remplir les carnets de commande des firmes occidentales et à enrichir les élites des pays bénéficiaires. Mais cependant, il préconise des réformes sociales et institutionnelles pour

⁴⁹ J. P. Pougala, *Géostratégie Afrique*, Douala, Institut d’Études Géostratégique, 2012, pp.28-29.

⁵⁰ BAD, Banque Africaine de Développement créée en 1964 donc le siège social se trouve à Abidjan en Côte-d’Ivoire, elle compte 84 pays membres régionaux et 27pays non régionaux.

⁵¹ A-C Robert, *L’Afrique au secours de l’occident*, Paris, Editions Ouvrières, 2006, pp, 92-93.

⁵² Sanou Mbaye, *L’Afrique au secours de l’Afrique*, Paris, Éditions Ouvrières, 2009, pp.50-51.

redéfinir la stratégie de développement de l’Afrique et non d’un développement imposé par les bailleurs de fond et des Organisations non gouvernementales internationales.

Au-delà, des ouvrages généraux et articles sur les ONG et la question de développement des populations locales. Plusieurs recherches, en l’occurrence les mémoires et les thèses de Doctorat ont été consacrés aux ONG et aux questions de développement en générale et sur l’accompagnement de celle-ci par les organisations internationales de façon parcellaire nous présentons quelques-uns de ces travaux dans l’ordre de présence.

Médar Tsala Buni⁵³, fait une analyse sociopolitique du Cameroun portant sur la crise économique de 1986. Il part sur deux raisons : la première il met un accent sur la production agricole de cette période qui fut réduite par la découverte du pétrole à partir de 1978. Cela avait entraîné la modification des forces productives et des pouvoirs publics. L’on assista à la chute drastique du PIB de 6,3% par an. La deuxième raison, et la chute des matières premières mondiales. Ce qui justifie l’aide sollicité par le Cameroun vers institutions internationales, comme FIDA et de la FAO, pour rebooter la production agricole du Cameroun. Même si l’auteur ne présente pas clairement les sources de financement de l’aide internationale, il reste toutefois satisfait sur les avantages obtenus par la femme rurale de la région de l’ouest qui ont eu un impact réel sur le revenu agricole du pays.

De ce qui précède, il ressort que, plusieurs travaux ont abordé certains aspects de notre thème. Mais, ces ouvrages, thèses, mémoires et articles se limitent à présenter pour les uns l’évolution juridico-politique ainsi que les mutations des ONG et pour les autres les instruments de domination qui ouvrent la voie au néocolonialisme. Notre sujet retrace les actions de développement des ONG, revient sur ce qu’ont dit les autres précédemment, mais va plus dans un autre cadre en présentant les différentes réalisations de Plan International Cameroon. Ensuite il montre la valeur de la coopération décentralisée dans la recherche du bien-être pour les populations.

VII. PROBLÉMATIQUE

La problématique consiste à poser un problème et savoir le résoudre. Ainsi, elle peut se définir comme un ensemble cohérent sous forme de texte, construit d’une question ou quelques questions principales. Cet ensemble est mis en lumière par Pinto et Grawitz en ces

⁵³ M. Tsala Buni, “L’aide internationale au développement du secteur agricole au Cameroun de 1972 à 2013 : le cas du FIDA et de la FAO ”, Mémoire de master en histoire des relations internationales, Université Yaoundé I, 2015.

termes : “ La problématique est le champ des connaissances théoriques dans lequel on pose le problème exact de sa proposition et des concepts requis pour les poser⁵⁴”. Le développement local est un processus de diversification et d’enrichissement des activités économiques et sociales d’un territoire d’échelle locale à partir de la mobilisation de ses ressources matérielles et de la coordination des acteurs qui interviennent. Autrement dit, la recherche du bien-être des populations est une mutualisation des efforts consentis d’une part par la Commune d’Endom et d’autre part ses partenaires au développement. Il est important, voir primordial de montrer les actions mutualisées de développement de PIC-Commune d’Endom. Quelles sont les actions coopératives de développement de PIC dans la Commune d’Endom ? Autour de cette question gravite d’autres questions subsidiaires à savoir : Quelles sont les actions les projets de développement mis en œuvre par à Endom PIC? ; Quelles sont les secteurs d’activités ciblées par PIC dans la Commune d’Endom ? ; Quels sont les obstacles que PIC rencontre dans l’acheminement de ses projets dans ladite localité? ; Quels sont les difficultés et les perspectives envisageables pour meilleur développement socio-économique et culturel à Endom ?

VIII. CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Pinto et Gawitz définissent la méthodologie comme “ Un ensemble d’opérations intellectuelles par lesquelles une discipline recherche atteindre les vérités qu’elle poursuit, et les démontre⁵⁵ ”. Ainsi, les techniques de collectes de données et les méthodes d’analyses ont permis de recueillir les informations nécessaires pour mener à bien notre recherche.

A. Les sources utilisées

L’élaboration de ce travail a été nécessaire grâce de sources multiples : sources écrites, orales, et numériques.

Les sources écrites

Comme sources écrites, on a les sources primaires et les sources secondaires.

-Les sources primaires constituent l’ensemble des documents encore non exploitables et pris à leur été original. De ce fait, nos sources primaires composées des documents d’archives, de

⁵⁴ R.Pinto et M. Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, Paris Éditions Dalloz, 1971, pp.288-289.

⁵⁵R.Pinto et M.Grawitz., *Les méthodologies de la recherche dans les sciences sociales*, Paris 4^e Ed, Dalloz, 1971, pp, 288-289.

textes de référence, lois, décrets, arrêtés, correspondances et autres documents relatifs au développement et surtout à PIC.

-Les sources secondaires font référence aux documents issus de l'analyse des documents primaires par des auteurs. Ainsi, nous avons fait recours à ces derniers pour la réalisation de notre travail : ouvrages généraux et spécifiques ; des thèses, des mémoires, articles, rapports, journaux, mensuel, etc. Celles-ci nous ont permis d'être en relation directe avec les débats qui ont cours autour de la question de développement compte tenu des différentes perceptions et orientations des auteurs.

La consultation de ces documents écrits s'est faite en plusieurs endroits en fonction de la nature du document. Pour ce qui est des documents d'archives, les lieux ciblés ont été principalement les archives de la Commune d'Endom(ACE), mais aussi les archives de Plan International Cameroon point focal d'Endom.

Les textes de référence et les rapports sur l'accord de coopération entre l'Etat du Cameroun et PIC ont été scrutés au Ministère des affaires Extérieures(MINREX). Pour ce qui est des ouvrages généraux, thèses, mémoires, articles et revues leur consultations s'est déroulée dans les centres de documents de Yaoundé. Dans le même ordre d'idée, les Cercles Histoires –Géographie-Archéologie(CHGA) et Philo-Psycho-Socio-Anthropologie(CPPSA). La bibliothèque de l'Institut des Relations Extérieure du Cameroun (IRIC). Outre, ces différents centres de recherche et bibliothèques, d'autres centres de documents ont été répertoriés et consultés. On a par exemple la Fondation Paul Ango Ela, l'Institut Français de Yaoundé (IFC), nous ont été une importance capitale.

Dans le but de recueillir les données et les conserver de ces documents, nous avons procédé par l'examen documentaire à travers des fiches de lecture et des notes de synthèse

Les sources orales

Après la collecte des données écrites, une descente sur le terrain a été effectuée en vue de recueillir les témoignages oraux destinés à compléter, étayer et ensuite critiquer les informations tirées des documents. A cet effet, les différents techniques utilisées pour collecter les données orales sont basées sur : les entretiens, et l'observation et l'observation directe.

Comme entretiens, nous avons privilégié deux principaux types : les entretiens semi-directifs et le *focus group*.

- Les entretiens semi-directifs ont été orientés vers le personnel de PIC, telles que le point focal de PIC. Ensuite nous avons aussi eu entretiens avec le personnel de la Commune d'Endom, particulièrement le responsable chargé du développement. De plus, nous nous sommes entretenu avec les volontaires et les bénévoles de PIC. De ceux-ci, nous avons récolté les informations à travers des questions plus ou moins ouvertes, ceci en respectant notre champ de recherche. Par ailleurs, nous nous sommes aussi rapprochés des autres personnalités de la société civile ainsi que les populations bénéficiaires concernant l'apportée des actions de développement dans leur localité.

-Le *focus group* quant à lui nous a permis de procéder à un trie sur les différents avis de la société civile sur les projets de développement. Car toute action de développement participe au changement social des populations. Nous avons ainsi pu avoir une idée du degré d'appréciation sur l'impact des projets pilotés conjointement par PIC et la Commune d'Endom.

- Pour ce qui de l'observation directe, il est primordial de mentionner que nous avons participé à quelques activités menées sur terrain. Il s'agit, de la supervision des micro- finances comme les AVEC et JVEC. Nous avons aussi assisté aux formations des agents de santé communautaire(ASC) dans la prise en charge du paludisme simple. Notre présence à ces activités nous permis d'être un témoin oculaire et de pouvoir vivre la réalité des faits sur les actions de développement de PIC.

Les sources iconographiques et numériques

A la suite des données textuelles et orales, les photos et autres sources imagées de divers ordres ont eu porté une capitale pour achever notre recherche documentaire. Ces dernières ont facilité de toucher du doigt les réalisations de PIC dans la Commune d'Endom.

Pour ce qui concerne les sources numériques, elles sont tirées particulièrement des sites de PIC et des ONG humanitaires et de développement, ainsi que ceux des ministères cités plus haut, mais également des moteurs de recherche tels que "Mémoires online" ; "Wikipédia" ; "Google", etc...

Une fois en possession des informations que nos sources nous avons tenté d'apporter la lumière à nos multiples préoccupations, suivant une méthode.

B. Méthodes d'analyse

Il a été possible grâce à une préparation méthodique qui se résume sur quatre démarches : la recherche qualitative, inductive, la démarche descriptive et compréhensible.

La démarche qualitative : elle pourra nous permettre de parvenir à comprendre, à l'interprétation et à la présentation de l'essentiel des phénomènes, sociaux que Plan Internationala Cameroon étudie pour le développement. Ainsi, le but est d'obtenir des informations qui, sans nécessairement être nombreuses, seront les plus susceptibles de révéler l'essentiel de la réalité des populations ciblées par les ONG⁵⁶.

La démarche quantitative : elle nous permet de collecter les informations et des faits sociaux de PIC. Ces données sont chiffrées compléter par les tableaux de l'action de PIC sur le terrain. L'objectif est basé sur la mesure des opinions, la quantification des réalisations de PIC dans la Commune d'Endom.

La démarche inductive : elle s'articule autour de la collecte des données, afin d'en tirer l'information utile venant de la population, l'on utilise les instruments tels que : l'enquête par interviews et observation. Dans cette approche, la description, la narration des actions et réalisations de Plan International Cameroon seront analysés, et interprété tout cela dans l'optique de théoriser les faits historiques actuels des ONG, dans la question du développement.

La démarche descriptive et compréhensible : cette démarche s'inscrit, dans une approche descriptive d'une part, et compréhensible d'autre part. En effet, dans cette recherche, l'on va décrire les stratégies que les agents de développement de *Plan International Cameroon* emploient sur les populations cibles. On y inclut leur façon de procéder. En plus de cela, l'on tentera de comprendre pourquoi les ONG, sont mieux audibles au sein de la population.

La démarche historique et séquentielle : elle permet de comprendre le processus évolutive, juridico-institutionnelle de PIC dans le temps ainsi que l'espace.

⁵⁶P Paillé et A.Muccheilli, *l'Analyse qualitative des sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 2010, p.23.

Moyens utilisés dans la collecte des données, sont : l'entretien semi-direct et l'observation : tout d'abord, l'on mènera un entretien semi-direct avec chaque responsable, à savoir les autorités administratives de l'arrondissement. Puis les acteurs de développement, les agents de *Plan International Cameroon* dans leur service décentralisés. Ensuite les populations visées, les enfants les parents. L'on observera, plusieurs rapports d'activités de cette ONG issus de ces localités et parallèlement, l'entretien afin d'obtenir des précisions sur ce l'on a observé

L'entretien et guide d'entretien : ces méthodes d'entretien que l'on utilise couramment se caractérisent par un contact direct entre le chercheur et ses interlocuteurs (les agents de Plan International Cameroon, les populations locales) etc. Pour établir un véritable échange. Ces entretiens sont semi-directifs car canalisés par un grand nombre de questions ces questions ouvertes vont permettre que l'on ne s'éloigne pas l'objectif de l'étude. L'observation et grille d'observation : l'on choisira l'observation non participante. Ici, il vaut mieux ne pas se mêler de peur d'influencer la vie de chaque acteur concerné. L'on récoltera des données plus objectives sur les actions de *Plan International Cameroon*.

IX. CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE

Il est question dans cette partie de présenter les théories qui ont été inspiré pour expliquer les phénomènes liés au changement sociale. Ainsi, dans le cadre de cette recherche nous avons utilisé trois théories des relations internationales à savoir : la dépendance, la cohésion sociale,

A. La dépendance

La théorie de dépendance fut développée par Samir Amin, André Gunder Frank, etc. Ainsi, ses différents ce sont inspirés du marxisme. Ils ont abordé les notions d'échange inégal et de la division internationale pour rendre plus clair le cycle infernal de la dépendance économique des pays en voie de développement par rapport au pays développés⁵⁷. Il est établi de façon que l'Afrique en particulier le Cameroun refuse de mettre en œuvre ces propres plans de développement pour les populations locales. Le développement de la population doit venir de l'extérieur du moins d'une ONG comme *Plan International Cameroon*. A cet effet, les populations sont dans une posture d'assistanat perpétuelle.

⁵⁷ Tremblay, Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoire et repères théoriques, Québec, Université Chicoutimi, 1999, p.23

B. La cohésion sociale

La cohésion sociale désigne entre autres aussi bien des formes de participations citoyennes et sociales que des valeurs partagées, l'absence d'exclusion, la réduction des inégalités et de la ségrégation, voire politiques sociales. En outre, Alexis de Tocqueville (1835-1840) relevait que la cohésion sociale, d'un côté des associations de la participation à la vie locale, de la culture civique ce que l'on appellerait aujourd'hui le capital social et de l'autre de l'Etat⁵⁸. Les valeurs soulevées dans ce document sont celles que prônent Plan International Cameroon dans la Commune d'Endom. Car au niveau de l'applicabilité des projets de développement aucune couche sociale n'est exclue.

X. INTÉRÊT DE L'ÉTUDE

Ce thème dégage un intérêt à la fois scientifique et pratique.

a) Intérêt scientifique

Il consiste à apporter une contribution modeste à l'écriture de l'histoire des relations internationales du Cameroun. C'est une analyse qui pourra rendre plus clair l'importance de la coopération décentralisée. La coopération décentralisée PIC-Commune apporte des solutions promptes aux questions de développement. En dépit de nombreuses stratégies et plan de développement planifiés par l'Etat, le mal-être accablent sévit toujours au sein des populations. Cette étude entend mettre en exergue l'apport de la coopération décentralisée. Cette analyse entend être une source d'abreuvement pour ceux qui s'intéressent aux questions de développement.

b) Intérêt pratique

Ce travail entend mettre à la disposition des pouvoirs publics un compte rendu sur les œuvres caritatives de *Plan International Cameroon*. Pour un exécutif communal, cette étude pourrait constituer une source d'inspiration dans la conduite et l'acheminement de leurs projets de développement. Ce travail permet aussi de réconcilier et de rapprocher l'administration aux administrés afin de pouvoir répondre efficacement à leurs problèmes. Il s'agit au pour les chercheurs, d'explorer un nouveau champ d'étude sur la coopération décentralisée ONG-

⁵⁸ M. Fosé, M. Parodi, Une théorie de la cohésion sociale, [https:// : spire.sciencespo.fr](https://spire.sciencespo.fr), consulté le 4 mai 2022.

Commune. Une fois de plus, cette étude interpelle les pouvoirs publics à repenser la planification des plans de développement pour les collectivités territoriales décentralisées. En fin, de procéder au transfert de compétences et de ressources aux Communes

XI. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La réalisation de ce travail a été ponctuée par certain nombre d'obstacles. La première difficulté que nous avons relevée était au niveau du Siège National de PIC. En effet, nous y fûmes désagréablement surpris en constatant qu'après avoir adressé de multiples demandes à la Directrice national de PIC, ces dernières sont restées lettre morte. Mais aussi, au niveau des Archives de la Commune d'Endom et de PIC point focal d'Endom, nous avons eu à faire face à une paperasse non classifiée.

Face à ces difficultés multiples nous nous sommes rapprochés du Maire de la Commune d'Endom. Il a mis à notre disposition le protocole d'accord de base signé par la *Plan international Cameroon*. Le Maire de la Commune nous a confié à son secrétaire Général comme personne ressource afin que celui-ci puisse nous a donné les informations concernant *Plan international Cameroon* dans sa localité. Ainsi, le Secrétaire Général nous a permis de consulter les rapports d'activités ainsi que les discours prononcés par les deux entités lors de la convention. Au-delà de ces personnes ressources, nous avons été orientés vers la direction chargée du développement dans lequel se trouve bureau annexe de Plan international Cameroon. Grâce à cette opportunité, nous avons pu travailler avec les volontaires, le point focal ce dernier contrôle et coordonne les activités de *Plan international Cameroon*.

XII. PLAN DE TRAVAIL

Pour mener à bien notre travail nous l'avons divisé en quatre chapitres : le première est intitulé la sociogenèse et expansion de *Plan international Cameroon*. Ce chapitre présente le contexte de création de *Plan international Cameroon*, les bases créatives internationales de *Plan international Cameroon*, faire la catégorisation des ONG dans le monde, sa structure territoriale son déploiement et fonctionnement de *Plan international Cameroon* dans les collectivités territoriales décentralisées.

Le deuxième est intitulé : Coopération décentralisée *Plan international Cameroon-Commune d'Endom*. Ce chapitre met en exergue la schématisation des projets de *Plan international Cameroon*, l'insertion sociale de la femme et de la jeune fille. Ce chapitre met aussi en branle les actions de *Plan international Cameroon* dans la décentralisation.

Le troisième chapitre a pour titre la matérialisation des projets de développements de *Plan international Cameroon*. Il met sous la sellette tour à tour l'impact social des projets de *Plan international Cameroon* à l'impact culturel de *Plan international Cameroon*, ainsi que sur l'insertion économique de la femme rurale.

Le dernier chapitre quatre aborde les pesanteurs entravent l'action de Plan international Cameroon et les perspectives pour un meilleur développement communautaire : les pesanteurs juridico-intentionnels de l'action de *Plan international Cameroon*, les limites intrinsèques de l'action de *Plan international Cameroon* d'une part et la responsabilité des collectivités territoriale décentralisées et enfin le poids de la tradition locale. La dernière articulation de travail propose des perspectives en vue d'une amélioration de l'œuvre des ONG au Cameroun, particulièrement PIC, tant au niveau de l'État et à l'égard des ONG, ainsi qu'au niveau de la Commune, y compris le résumé et la conclusion.

CHAPITRE I

LA SOCIOGÉNÈSE ET EXPANSION DE *PLAN INTERNATIONAL CAMEROON*

Plan international Cameroon, est une organisation non gouvernementale à double visage. Elle œuvre à la fois sur le champ humanitaire et du développement des populations désœuvrées. Le présent chapitre vise à offrir un panorama sur l'histoire portant sur les circonstances de son éclosion de Plan international dans le monde, les bases créatives de Plan international Cameroon I, ensuite la catégorisation des ONG II, enfin de présenter la structuration, son déploiement et fonctionnement dans les collectivités territoriales décentralisées III.

A. Contexte de création

La géopolitique mondiale de 1936, fut une époque dramatique et particulière au cours de laquelle ont coexisté des idéologies si différentes, où l'embellie du Front populaire et des républicains espagnols se mêlent à la montée des nationalismes non seulement en Espagne mais aussi dans le reste de la planète. Ainsi, cette situation belliqueuse annonçait une crise sociale qui a plombé l'Espagne dans un chaos sans précédent, pour la population en particulier les enfants.

1. Les prémices de l'action humanitaire de Plan international

Tout œuvre humanitaire naît de la souffrance des hommes. Ainsi, PI n'échappe pas à cette règle c'est dans ce paysage que la guerre civile éclata en Espagne, en 1936 entre le gouvernement républicain espagnol et du *Frente popular*⁵⁹, dès ce moment, une insurrection militaire et nationaliste éclatent, dirigée par Francisco Franco, bénéficiant, ainsi de l'aide déterminante d'Adolf Hitler et Benito Mussolini, des affrontements entre groupes révolutionnaires et contre-révolutionnaires.

⁵⁹ <http://www.mondo-diplomatique.fr> guerre d'Espagne, 1936-1939, p.1, consulté le 31/10/2020.

Malgré le soutien des brigades internationales (3500 volontaires de 50 nations), la défaite des républicains à l'établissement de la dictature de Francisco Franco, l'on avait noté, la destruction massive et les dommages civils. Elle fut survenue lors des raids aériens allemands, lancées sans relâche sur les populations. Cette guerre civile espagnole avait déstructurée la vie sociale. L'on avait les sirènes et les courses vers les abus ; l'interdiction de jouer dans les rues sans autorisations ; les maladies résultant du manque de médicaments et l'insalubrité ; la faim que les espagnols ne parviennent pas à rassasier. Dans le même ordre d'idée, la séparation avec des êtres chers comme conséquences des évacuations, des disparitions inexplicables des morts⁶⁰.

Tout cela a été le quotidien des enfants espagnols lors de l'été torride de 1936. Durant le conflit armé, les enfants se trouvaient dans une extrême vulnérabilité. Les adultes avaient été des victimes directes, rien qu'en 1937, plus de 36000 enfants de moins de 14 ans ont péri, ce qui correspond à 28% de morts cette année-là ; la majorité est enregistré dans le pays ce qui a pour, conséquence de nombreuses maladies infantiles. En plus d'être victimes, les enfants espagnols furent des cibles, privilégiées de la propagande de la guerre⁶¹. Cette guerre civile avait multipliée plus de 11000 réfugiés ceux-ci, erraient dans la gare et dans les rues de Santander en Espagne et la majorité d'entre eux étaient de jeunes orphelins. "Il y avait, parmi eux, un petit garçon sans assistance au nom de José, que Langdon-Davies fait connaissance ayant une note à mains écrite par son père : ". Son nom est José, je suis son père quand Santander tombera, on me fusillera. Je supplie celui qui trouve mon fils de s'occuper de lui pour moi". Ainsi, bouleverser par cette rencontre, Langdon-Davis décide de passer à l'action et fonde *Foster Parents Plan for children in Spain* pour venir en aide aux enfants dont l'existence avait été brisé par la guerre⁶².

En plus d'être victimes, les enfants espagnols furent des cibles privilégiées de la propagande de cette guerre. Les enfants étaient non seulement un moyen pour les deux camps d'obtenir des soutiens au niveau mondial, mais ils étaient aussi comme héritier des principes idéologiques pour lesquels on luttait sur le champ de bataille. En effet, pour protéger ses enfants contre les troupes franquistes le gouvernement républicain décida de les envoyer hors du pays.

⁶⁰ F. Godicheau, "Les violences de la guerre d'Espagne", *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 189, 2008, pp.413-430.

⁶¹ Colloque international "Enfance violence exil", Université d'Amiens(CHSSC), décembre 2011, comme intervenant Blaise Pascal-Clermont-Ferrand, p.2.

⁶² Plan international Canada, 2021, p.1.

L'objectif étant de les nourrir et d'assurer la continuité de leur scolarisation, que ce soit dans des colonies construites à cet effet ou dans des maisons d'accueils particuliers. C'est dans même veine, que fut créé le 1^{er} mars 1937 CNIEE, mis en place le 28 août de la même année. De nombreux pays se proposèrent d'accueillir les enfants espagnols, mais les plus actifs furent la France, la Belgique, l'Angleterre, la Russie, le Mexique, la Suisse. Les départs et les installations des enfants dans les pays d'accueil étaient toujours précédés d'importantes propagandes et de slogans tels " Aidez les enfants d'Espagne"⁶³ ou " Sauvez l'enfance espagnole" qui eurent un très fort retentissement dans le monde entier. Ils créèrent un consensus émotionnel en faveur de ces évacuations qui devenaient ainsi des preuves évidentes de l'aide internationale reçue par la République espagnole. En outre, les colonies d'accueils avaient l'obligation de donner aux enfants espagnols une éducation espagnole, en espagnole par des espagnols pour s'assurer qu'ils restent bien des espagnols⁶⁴.

2. Les Précurseurs de *Plan International*

L'humanisme existe depuis toujours, mais les conflits mondiaux qui ont frappé le XX^{ème} siècle ont entraîné une hausse du nombre d'associations comme l'on observe de nos jours. Ils sont soit des personnes de bonne moralité et de bonne volonté, soit des associations charitables. C'est dans ce sillage, que le britannique John Éric Langdon –Davies, journaliste et reporter de formation et de l'humanitaire américain Eric Murrige, ayant couvert la guerre civile espagnole, décident à Biarritz de fonder une organisation basée sur le " parrainage" des enfants. Ainsi, cette organisation pourrait contribuer à la protection des enfants orphelins de guerre. En outre, au regard de l'importance des activités de PI dans le monde, elle avait introduit au sein de son administration la première dame américaine Jacqueline Kennedy comme Présidente d'honneur en 1963, lors de son jubiler d'argent⁶⁵. De plus, en 1974, le nom *Plan International* (PI) est adopté, les programmes s'étendant à tous les continents. Au cours des années 1980, plusieurs pays avaient ralliés l'humanisme mondial de PI. La Belgique, l'Allemagne le Japon et le Royaume-Uni deviennent des pays donateurs. Par la suite, les États-Unis et l'Australie entraient aussi comme pays donateurs de *Plan International*. Actuellement, PI est dirigé par une Suédoise Madame Anne-Brigitte Albrechtsen qui est la Directrice Générale.

⁶³ Terme utilisé pour mobiliser la communauté internationale et des âmes de bonne volonté, enfin de venir en aide aux orphelin et enfant victime de guerre en Espagne sous la dictature du général Franco. Lire la Thèse de Doctorat en histoire de Célia Keren " L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols d'une mobilisation transnationale (1936-1940) ", Paris, l'EHSS, 2014, p.5.

⁶⁴ C.Keren, " Négocier l'aide humanitaire : les évacuations d'enfants espagnols la France pendant la guerre civile" (1936-1939), *Revue d'histoire de l'enfance "irrégulière"*, 2013, n°15, pp. 167-183.

⁶⁵ <http://www.plan-international.org> consulté le 30/12/2020.

Pour faire rayonné l'image de *Plan International* dans le monde, elle utilise plusieurs hautes personnalités qui ont des moyens et milites pour la cause des Droits de l'enfant⁶⁶. Elles sont parfois les artistes comme l'américaine Angelina Jolie, Leonardo DiCaprio, Madonna les membres de la famille royale le Prince Henry, l'acteur Brad Pitt et la femme de l'ex Président Américain Michelle Obama. Par ailleurs, le monde du football accompagne aussi PI dans ces activités tant sur le domaine humanitaire qu'en matière de développement à l'instar de Kadidiatou Diani Attaquante vedette du PSG et des bleues de France, s'engage avec L'ONG PI pour faire changer les mentalités et encourager les filles à s'affirmer sur les terrains de sport, comme dans la vie quotidienne. Toutes ces hautes personnalité de fonctions diverses, sont qualifiées de personnalités humanitaires car, elles œuvrent pour l'amélioration des conditions des enfants vulnérables dans le monde.

Cet élan de solidarité avait été mobilisé suite à la rencontre d'un orphelin de guerre. John Eric Langdon-Davies, ne fut pas seulement fondateur de l'ONG PI, il était aussi écrivain pour narrer, ses expériences vécues aux champs de guerre avec les soldats. Par exemple, l'ouvrage "*Militarism in Education*" en 1919, "*The spanish Church and politic*", sorti en 1937.

3. Extension de *Plan International* dans le monde

Les hommes s'adaptent face aux situations de la vie, dans un monde qui est en perpétuel mutation. C'est dans ce cadre que l'organisation de Langdon-Davies a fini par s'étendre dans presque la totalité du monde. Au cours de la Deuxième Guerre Mondiale, de 1939 à 1945 PI avait pris le nom de "*Foster Parents Plan for War children*"⁶⁷. Il avait œuvré d'abord, en Grande Bretagne pour aider les enfants victimes du conflit.

Après la guerre, PI avait pris la direction de la France ; en Belgique ; en Italie ; au Pays-Bas ; en Allemagne ; en Pologne et en Tchécoslovaquie. Dans le but d'apporter assistance aux enfants et soldats victimes des atrocités de la guerre, puis en Chine de 1950 en 1960.⁶⁸ Après avoir participé à la reconstruction de l'Europe les humanitaires de PI se retiraient progressivement de ces pays. Dès cet instant, les nouveaux programmes de *Plan International* vont se diriger vers les pays moins développés, devenant ainsi "*Foster Parents Plan*". Suite à ce changement, l'ONG prend le nom de *Foster Parents of Canada* en 1968⁶⁹.

⁶⁶ <http://www.plan-international.org> consulté le 13/12/2020.

⁶⁷ Familles d'accueil des enfants victimes de guerre.

⁶⁸ Cf. le Partenariat Plan Cameroon/Communes réunion d'évaluation, 28juin 2011.

⁶⁹Lire Rapport de Plan de parrainage du Canada 1968, 2018, p.3.

Au cours de ces multiples changements, le nom *Plan International* est adopté en 1974, ses programmes s'étendaient à tous les continents. C'est ainsi qu'elle fut reconnue officiellement par le Conseil Economique et Social des Nations Unies. Par ailleurs, *Plan international* ouvre dans les programmes en Afrique en 1970, ensuite en Ethiopie, au Mali, au Soudan et en Sierra Leone et parraine plus de 51600 enfants dans trois continents. A partir de ce moment PI, est reconfiguré en ONG humanitaire et de développement⁷⁰. Au regard, de la représentativité de PI, les ONG ou associations de solidarité, selon les activités qu'elles agissent à l'échelle d'un pays ou à l'international, sont aujourd'hui, dans de nombreux domaines, ayant ainsi des actions spécifiques.

B. LES BASES CREATIVES DE *PLAN INTERNATIONAL*

La notion de solidarité humaine est passée du droit divin d'aimer et d'aider le prochain. Elle évolue exponentiellement dans le monde, au vue des multiples sources partant des considérations religieuses. Ainsi, le Vème siècle, fut dominé par le primat de l'église, elle dominait sur toutes les institutions politiques, elle s'organisait en associations de charité, pour venir porter secours aux démunis. Plus récent, le droit international met en branle la coopération internationale, une analyse rigoureuse de la solidarité internationale, permet de faire une étude sociologique de ces fondements.

1. Les Fondements doctrinaux de *Plan International*

Les aides humanitaires et de développement que fait montre aujourd'hui les ONG prennent naissance dans la nature de l'homme. Certaines avaient été motivées par la foi religieuse⁷¹ et dans la civilisation humaine. Conçue comme une donnée biblique, afin, de libérer les opprimés. Pendant que, les progrès scientifiques et techniques(PST) avaient atteint le seuil de saturation à l'occident. C'est ainsi, que les européens pénétrèrent en Afrique, pour apporter aux "indigènes" les soient disant "bienfaits de la science aux pays du sud".⁷²

Face aux multiples problèmes et difficultés auxquelles les pays pauvres sont confrontés à savoir : les épidémies ; les pandémies ; la famine ; les catastrophes naturelles. La solidarité internationale à travers les ONG et d'autres institutions internationales ont toujours faire preuve

⁷⁰ Après la reconstruction de l'Europe Plan international avait orienté ses activités et actions vers les (PVD) en particulier l'Afrique et l'Amérique du sud.Cf, Plan info, numéro spécial d'anniversaire, mai 2012, n°43, p.3.

⁷¹ Lire le discours du roi Léopold II roi des belge, en 1883 au Congo adressant aux missionnaires.

⁷² Kipling Rudyard, "The white man's burden: the United States and the Philipine Islands", in *McClure's Magazine* vol.12, n°4, 1899, p. 290.

de bon sens. Ainsi au mois de décembre 2019, le monde entier fut frappé par une pandémie la Covid-19. L'on a alors assisté à une mobilisation tout azimut, pour venir en aide aux populations vulnérables des pays pauvres en matériels sanitaire.⁷³

La question du bien-être exprimée par les religieux, dépasse le seul entendement des saintes écritures et touche aussi le politique qui est par excellence le garant et le gardien du bien-être de la société. C'est dans ce contexte que le Président américain Harry Truman, s'adressant au congrès en 1949 prononça son premier discours d'investiture de son deuxième mandat à la Maison Blanche en disant : " L'homme étant le maillon de la société, mais souffre de plusieurs maux qui minent son existence⁷⁴". C'est dans cette logique que la coalition internationale mobilise les ressources pour diminuer les souffrances des hommes d'où la pertinence de cette adage bété " *segoula mot ane ngoul a monyan*⁷⁵". En outre, PI étant un acteur transnational, elle jouit du statut juridique international pour régler ses actions à travers le monde. Ce statut juridico-institutionnel lui permet de s'inspirer de certaines conventions et traités internationaux. Dans le but de préserver les droits humains sans discrimination de races ni de rang social :

Nous nous engageons dans un programme audacieux et utilisons notre avancé scientifique et notre savoir-faire industrielle pour favoriser l'amélioration des de vie et de la croissance économique dans les régions sous-développées. Plus de moitié de la population de la planète vit dans les conditions voisines de misère(...) Leur pauvreté constitue un handicap une menace, tant pour eux que les régions les plus prospères⁷⁶.

a. Cadre juridique international

Parmi les textes juridiques internationaux, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), proclamée le 10 décembre 1948⁷⁷, est le premier instrument juridique à valeur universelle. Il proclame ainsi les droits de l'homme applicable par tous et pour tous. Son objectif premier est le respect de la personne et de sa dignité à travers " le respect universel des droits de l'homme et de liberté fondamentales". L'article 20 de cette déclaration stipule que : "(...) toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifique. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association". Cependant elle reste facultative selon les pays et

⁷³Dons de matériels de protection, de lutte contre la Covid-19, par les partenaires au développement du Cameroun : OMS ; PNUD ; *Plan International Cameroon*, Union Européenne ; la Fondation Alibaba.

⁷⁴G.Rist, *Le Développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presse de Sciences Po, 1996, p.11-120.

⁷⁵ Proverbe bété qui signifie " ensemble l'homme est fort grâce à ses frères" cf. Jeanne-Françoise Vincent.

⁷⁶ Rist, *Le Développement. Histoire d'une croyance*, pp.118-120.

⁷⁷ Assemblée générale de l'ONU, New- York, résolution 271A (III), p.5.

leurs gouvernements. La DUDH est un support juridique fondamental des libertés en générale, en particulier les libertés d'association. De ce fait, ce recueil juridique reste une source d'inspiration pour l'ONG *Plan International*. Dans le même ordre d'autres textes internationaux avaient été reconnus à la liberté d'association et la protection des droits humains en particulier sur la protection des enfants dont *Plan International* est un fervent défenseur à travers son pionnier Langdon Davies fut pionnier.

a.1. Le pacte international relatif aux droits civils et politiques

La DUDH n'étant qu'une déclaration de base obéissant à un principe de deux pactes internationaux, avaient été adoptés le 16 décembre 1966, pour rendre sa substance plus rigide et contraignant. Ainsi l'un est relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et l'autre aux droits politiques. Elle règle les activités de développement et dont l'application a pris effet le 23 mars 1976⁷⁸. Ce pacte a été inséré dans les textes de l'OUA, la charte africaine des droits de l'homme et de peuples de 1981. Dans son chapitre 1^{er}, article 2^{eme} stipule que : " toute personne a droit à la jouissance des droits et libertés reconnus et garantis dans la présente Charte sans distinction aucune, notamment de race, d'ethnie, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou toute autre opinion d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou toute autre situation"⁷⁹. Le Cameroun s'est aussi engagé à l'échelle africaine à garantir la liberté d'association à travers la ratification à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples (ratifiée en 1989) qui le consacre en son article 10. En outre, la reconnaissance des ONG est visible au sein de l'UE avec la convention européenne de 1986 sur la reconnaissance de la personnalité juridique des organisations internationales non gouvernementales. Elle est signée à Strasbourg le 24 avril, dans son article 2 : " la personnalité et la capacité juridique d'une ONG telles qu'elles sont acquises dans la partie où se trouve son siège statutaire sont reconnues de plein droit dans les autres parties ". Les conditions requises pour les ONG sont les suivantes avoir un but non lucratif d'utilité internationale ; avoir été constituée par un acte relevant du droit interne d'un État contractant ; exercer des activités effectives dans au moins deux États; son siège statutaire dans un État contractant et son siège réel dans cet État ou dans un autre État contractant⁸⁰. Cette convention est entrée en vigueur le

⁷⁸ Nations Unies, Pacte international relatifs aux droits civils et politiques, adopté et ouvert à la signature par l'Assemblée générale dans sa résolution 2200 A(XXI) du 16 décembre 1966.

⁷⁹ La Charte Africaine des Droit de l'Homme et de Peuple, adoptée par les dix –huitième conférences des chefs d'Etat et de gouvernement en Nairobi, Kenya, juin 1891 Article 10, p.3.

⁸⁰Secrétaire Général européen, Convention européenne sur la reconnaissance de la personnalité juridique des organisations internationales non gouvernementales, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1986, p.1.

1^{er} janvier 1991, son principe général veut que le droit qui régit la personnalité et la capacité juridique des ONG soit le droit de l'État où se trouve le siège indiqué par l'acte constitutif de l'ONG. Ce qui implique, selon certains, que “ l'ONG aura dans tous les États contractant les mêmes capacités et la même personnalité juridique que celle obtenues dans l'État où se trouve son siège⁸¹ ”.

a.2. La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), de 1989.

Cette convention internationale relative aux droits de l'enfant dans son article 5 stipule que : les États parties respectent la responsabilité, le droit et le devoir qu'ont les parents ou, le cas échéant, les membres de la famille élargie ou de la communauté, comme prévu par la coutume locale, les tuteurs ou autres personnes légalement responsables de l'enfant, de donner à celui-ci, d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités, l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice des droits que lui connaît la présente convention.⁸² De plus, cette convention va plus loin en condamnant avec la dernière énergie l'exploitation et autres abus en vers les enfants. Au cours de la même année cette convention avait été ratifiée par *Plan International* le 20 novembre⁸³. C'est dans le même esprit que les pays africains ont mis sur pied un mécanisme juridique pour l'encadré des enfants : la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant de 1990. Ici l'enfant est considéré comme un être humain vulnérable, victime de toutes discriminations et d'exploitation. De ce fait, il a besoin d'une protection encadrée par les institutions. C'est pour cette raison que l'Union Africaine (UA), avait élaboré la Charte Africaine des droits de l'enfant qui résume ainsi les privilèges auxquels un enfant doit en jouir au sein d'un État, d'une famille. Ceci est relayé dans l'article 11, qui stipule : “ tout enfant a droit à l'éducation. Ainsi conformément au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment de ceux qui sont énoncés dans les dispositions des divers instruments africains relatifs aux droits de l'homme et des peuples, et dans les déclarations et conventions internationales sur les droits de l'homme ”⁸⁴. Ces valeurs sont défendues par *Plan International* dans la protection et du bien-être de l'enfant.

⁸¹H. R. Foe Ambara, “Etat des lieux de l'œuvre des ONG internationales dans la région centre du Cameroun” de 1960 à 2010, Mémoire en Droit et Science Politique, pour l'obtention du Master II, Yaoundé l'Institut des Relations Extérieur 2013, pp.30-32.

⁸² Conclue à New York le 20 novembre 1989. Approuvée par l'Assemblée fédérale le 13 décembre 1996, instrument de ratification déposé par la Suisse le 24 février 1997.

⁸³ Plan International ratifie la Convention sur les droits de l'enfant. Elle s'engage ainsi à promouvoir le bien-être des enfants, axés sur l'éducation, la santé et autres exploitations sur les enfants.

⁸⁴ Lire La charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, Addis-Abeba (Éthiopie), 1990, p.7.

a.3. Régime d'association et Convention de Yaoundé

Le "Régime d'Association" a vu le jour en 1957 dans les territoires sous domination. Ainsi, en 1963 et 1969 furent signées par 18 États d'Afrique et six de l'Europe, la 1^{er} et 2^{ème} Convention de Yaoundé, accords principalement orientés vers la coopération financière, technique et commerciale, essentiellement dans les secteurs des infrastructures économiques et sociales. Il s'agit là d'accords de coopérations gouvernementales qui ne font pas mention de la collaboration avec les ONG, tout comme les Convention de Lomé qui ont été expiré en 2000, laissant la place à une nouvelle forme de partenariat consacrée par l'Accord de Cotonou⁸⁵. En dépit des exploits obtenus dans la coopération, il fallait reconnaître que le partenariat ACP-UE pouvait être plus efficace et devrait s'adapter à une situation géostratégique modifiée par la fin de la guerre froide. L'Accord de Cotonou consacre la participation d'acteurs non étatiques au processus de développement. Afin que des ONG puisse se dérouler dans de bonnes conditions, il faut avant tout que le cadre légal du pays hôte leur soit favorable, d'où l'élaboration du cadre juridique dans lequel exerce ces organisations au Cameroun⁸⁶.

Les principes doctrinaux de la Charte des Nations Unies est le respect des Droits de l'Homme. C'est dans cette logique que les États, les organisations régionales ; sous régionales, la société civile et les ONG avaient ratifié les instruments juridiques pour la protection de l'homme. Ceci a eu pour conséquence immédiate la valorisation de la solidarité internationale.

b. Sur le plan national

Au Cameroun, le cadre réglementaire des ONG résulte d'une lente évolution, l'État totalitariste ayant par le passé limité le champ d'action et exercé un contrôle politique étroite et réduite sur l'ensemble de leur activité. Avant l'indépendance, les organismes d'aide au développement et les organisations paysannes présentes au Cameroun et régis par la loi des colonies ou la loi française de 1901 sur les associations avaient une activité très peu structurée.

b.1. La loi n°67/LF/19 du 19 juin 1967 : cadre légal soumis au régime d'État

Le cadre légale d'exercice des organisations non étatiques résulte d'une évolution indolente, il a été régi par la loi n°67-LF-19 du 12 juin 1967 portant organisation des libertés d'association et stipulait que, toute organisation désireuse d'avoir un statut légal au Cameroun

⁸⁵ Voir la Convention de Yaoundé II portant sur l'Association des Pays et Territoires d'Outre-Mer à la CEE, p.18.

⁸⁶ Voir le Document de la Commission européenne, sur l'Accord de Cotonou, Luxembourg, *Union Européenne*, 2014, p.21.

devait non seulement être déclarée par ses membres, mais aussi être reconnue et approuvée par les autorités publiques. De ce fait, Basile Kenmogne, estime que : “la procédure prévue par la loi n’a pas donné la possibilité aux associations paysannes de se développer, seules les ONG occidentales. Disposant de ressources financières conséquentes un personnel qualifié et surtout jouissant de la caution morale de leur pays d’origine pouvait avoir facilement des autorisations d’exercer”.⁸⁷ De ce fait, cette loi sera complétée par la loi n°90/053 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d’association. Ainsi, la première empreinte contemporaine qui fait office de socle à cette législation est la garantie constitutionnelle de la liberté d’association. En effet, il est indiqué dans le préambule de la Constitution Camerounaise que : “la liberté d’association est garantie dans les conditions fixées par la loi”, et ce à deux niveaux : d’une part, inspirée par la DUDH et la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples au niveau de son préambule, de l’autre part, malgré l’applicabilité directe de la liberté d’association à partir du préambule de la constitution, celle-ci a expressément consacré en ces termes : “la liberté de communication, la liberté d’expression, liberté d’association(...)”. Elles sont garanties dans les conditions fixées par la loi.

Cette, la loi de 1990 sur les libertés d’association donne “ la faculté de créer une association, d’y adhérer ou de ne pas y adhérer”. Elle reconnaît à toute personne physique ou morale sur l’ensemble du territoire national (...). Toutefois, il faut noter le Gouvernement Camerounais, confronté à la crise économique dès 1980, a la capacité de créer une société civile certes embryonnaire, mais très active en matière de défense des droits économiques et sociaux, et sous l’effet des revendications politiques, a adopté en 1990 cette loi qui a complétée avec celle de 1967 sans pour autant céder certaines de ses prérogatives à la société civile. Ici, pour décrier le climat politique le Gouvernement camerounais avait promulgué la loi n°90/053 du 19 décembre 1990, favorisent donc ainsi, l’ouverture de plusieurs regroupements au sein de la société civile.⁸⁸ Mais, les lois de 1967 et de 1990 évoquent effectivement les droits d’association et les libertés d’association sans aucune mention d’ “ONG”. Bien que, la loi de 1990 soumette les associations aux régimes de déclaration ou d’autorisation, elle peut être considérée comme une “victoire démocratique”. Car, plus libérale, considérant la déclaration comme autorisation de déploiement sur le terrain avant l’agrément des ONG. Autorités publiques. C’est pour cette raison que la loi N°99/014 du 22 décembre 1999 reconnaît l’importance des ONG. En fait, cette loi de 1999 précise le concept, la typologie ainsi que

⁸⁷ B.Kenmogné, *La politique Camerounaise d’ONG*, p.22-25.

⁸⁸ Loi N°90/053 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d’association au Cameroun, article 1^{er}.

l'organisation et le fonctionnement de celle-ci. Elle régit la création, l'exercice de leurs activités (article 1^{er}), sans être restrictive sur l'accès au statut d'ONG. De plus, elle donne également la possibilité de créer une ONG unipersonnelle. Ce nouveau cadre juridique devrait permettre aux ONG d'entretenir de meilleures relations avec l'État en leur laissant ainsi la possibilité de se consacrer entièrement à leurs projets de développement. Cependant, plusieurs indices permettent de penser que l'État continue de garder un contrôle sur ces organisations (article 3). Les associations étrangères auxquelles l'autorisation est refusée ou retirée doivent cesser immédiatement leurs activités et procéder à la liquidation de leurs biens dans les délais de trois mois à compter de la date de notification de la décision.⁸⁹

Le constat qui s'en dégage est que le législateur a, de façon précise, défini les domaines d'intervention dans lesquels peuvent s'impliquer les promoteurs d'ONG. Toutefois, le cadre juridique des ONG au Cameroun est complété par le décret n° 2001/150/PM du 03 mai 2001, portant organisation et fonctionnement de la Commission Technique chargée de l'étude des demandes d'agrément et du suivi des activités des Organisations Non Gouvernementales, associations. En outre, l'État Camerounais renferme les instruments institutionnels des organisations internationales non gouvernementales qui permettent aux associations d'exercer et de se déployer véritablement enfin, que celles-ci les accompagne au quotidien.

b.2. Structures Étatiques d'appui aux ONG

Dans le but d'accompagner et de faciliter le travail des ONG sur le terrain l'Etat Camerounais dispose des structures organisées. C'est le cas de la Commission technique. Ainsi, cette commission regroupe à son sein les religieux, les membres de société civile, et un représentant de la Présidence de la République.

- Commission Technique chargée des ONG

La Commission Technique Chargée de l'étude des demandes d'agrément et du suivi des activités des Organisations Non Gouvernementales avait été créée par la loi n°99/014 du 22 décembre 1990. Elle est composée de 15 membres statutaires dont quatre sont issus de la société civile notamment l'Église catholique, l'Église protestante, la religion islamique et les ONG. Il est aussi important de signaler la présence permanente d'un représentant de la Présidence de la République au sein de cette Commission dont l'organisation et le

⁸⁹ Loi N°99/011 du 20 juillet 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi N°90/05 du décembre 1990 relative à la liberté d'association.

fonctionnement découlent du décret d'application n°2001/150 du 03 mai 2001. Aux termes de ce décret, la Commission Technique a pour missions : l'étude technique des demandes d'agrément ; l'examen des comptes financiers et l'état d'inventaire des biens meubles et immeubles des ONG ; le suivi des activités des ONG en vue de s'assurer de la bonne utilisation des subventions des personnes morales et de droit public ; le contrôle des activités des ONG en vue de proposer au MINATD les sanctions qui leur sont applicables.⁹⁰

- **Le service des ONG**

Le décret N°2005/104 du 13 avril 2005 portant organisation du MINATD stipule que : le contrôle de l'application de la législation et de la réglementation sur les ONG, ainsi que l'instruction des dossiers de demande d'agrément au statut d'ONG sont des questions dont se charge le Service des ONG, appartenant à la sous-direction des libertés publiques, cette dernière dépendant de la direction des affaires politiques (article 27, alinéa1).

- **Les cadres consultatifs**

Les cadres consultatifs existants au Cameroun tiennent compte des niveaux de déconcentration administrative. Ceux-ci avaient été initiés dans le but d'impliquer tous les partenaires sociaux à la prise de décision. Ces cadres constituent une opportunité pour tous les acteurs du développement de faire la mise au point des actions entreprises en termes de résultats atteints et de difficultés, mais aussi, d'envisager les actions futures. Ce sont donc des cadres d'échanges et de partage d'expériences entre partenaires au développement. L'on parlera les plus représentatifs au niveau régional et au niveau départemental et d'Arrondissement.

Au niveau régional, les services du gouverneur de la région siège de l'ONG nationale servent de cadre consultatif et ont pour mission de transmettre le dossier et émet des avis à la Commission suite à une demande d'agrément. Au niveau départemental, et d'Arrondissement, le cadre consultatif retenu est celui de la préfecture et la sous-préfecture avec pour mission la légalisation des statuts des associations et ONG prévu dans (l'article 7) alinéa 1-2)⁹¹.

⁹⁰ Document produit par Dieudonné Kimaka, PCA du Mouvement International contre la Pauvreté en Afrique /Cameroun (MIPACAM), et membre de la Commission Technique Chargée de l'Étude des demandes d'agrément et du suivi des activités des ONG, avril 2009, p.8.

⁹¹ Loi N°90/053 décembre 1990 portant sur la liberté d'association, article 7 alinéa 1-2-3, p.7.

c. Les Structures non étatiques d'appui aux ONG

Les structures extra-étatiques permettent aux ONG d'ordonner l'aide au développement d'une part, et à l'État, afin de mieux contrôler et coordonner les activités de ces ONG sur le terrain. A ce fait, plusieurs regroupements ont été mis œuvre, notamment : le COPAD, PLANOSCAM, PTF etc.

- Le COPAD (Coopération International pour le Développement)

En 1990, dans le sillage de la loi sur la liberté d'association, s'est créé au Cameroun un pool d'associations : le COPAD. Loin de constituer un collectif à caractère corporatistes, il s'agit davantage d'un réseau dont le but est de recenser les différentes associations locales de développement, de coordonner leurs diverses interventions de terrain afin d'éviter des chevauchements, de recouper et de mettre des données fiables à la disposition des bailleurs de fonds, de contribuer par des actions de formation/conseil à l'encadrement des organisations peu expérimentées, et de servir d'intermédiaire entre pouvoirs publics et éventuellement, de représenter et défendre ces associations en tant que personne juridique, lorsqu'un conflit les oppose aux pouvoirs publics. Il a contribué à la rédaction des propositions qui ont donné lieu à l'adoption par l'Assemblée Nationale de la loi de sur les ONG.

- Le PLANOSCAM (Plate-forme des OSC camerounaise)

Le PASOC est un programme d'appui à la structuration de la société civile. Dans ce sens, au-delà des nombreuses activités que les OSC mènent avec l'appui du PASOC notamment les activités de plaidoyer. Il permet à la société civile Camerounaise de s'exprimer et de travailler sur leurs propres préoccupations de manière collective, efficace et légitime, dans l'espace public, selon des modalités et des formes souhaitées. Le PASOC a aussi pour vocation d'être une interface entre des membres de l'administration Camerounaise et les partenaires au développement⁹².

- Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Les PTF regroupent des institutions nationales et étrangères évoluant au Cameroun. L'on peut citer comme partenaires techniques : le Programme National de Développement Participatif (PNDP) ; l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) ;

⁹² Coopération Cameroun-Union Européenne, Programme d'appui à la structuration de la société civile, avril 2011, p.1. Il faut ajouter ici que ce programme est élaboré entre le Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du territoire et le Fonds Européens de Développement.

l'Agence Française de Développement (AFD) ; la coopération Technique Allemande (GIZ) ; Peace Corps ; INADES formation et des grandes OING, et avec pour partenaires financiers : la Banque Mondiale ; l'union Européenne ; la Banque chinoise ; la Banque Islamique et la Banque Africaine de Développement (BAD)⁹³.

L'appui des PTF est très déterminant dans la conception et la mise en œuvre des politiques de développement. Ils se concertent périodiquement entre eux et avec l'État, en vue de coordonner les activités de développement sur le terrain. Ils se déploient en signant les partenariats avec l'État, les ONG et les populations bénéficiaires ; s'engagent sur le terrain à faire en sorte que leurs interventions soient alignées sur les besoins de développement et de financement identifiés à partir des travaux de planification et de programmation à moyen et long termes ; aident les acteurs non étatiques à renforcer leurs capacités en matière d'élaboration et de suivi-évaluation des politiques de développement.

2. La promotion de la solidarité internationale

Face à un monde en proie à des guerres, de misère ; de maladies et de catastrophes naturelles. Où les inégalités se creusent entre les riches et les pauvres, entre les pays du nord et les pays du sud, l'humanité doit construire les ponts de solidarité entre les peuples. Ce fut le cri d'alarme de l'ancien secrétaire générale de l'ONU Koffi Annan :

Les maux économiques et sociaux dont notre monde est affligé ne sont que trop réels tout comme la nécessité de faire en sorte que la mondialisation profite à tous les peuples, en ancrant la nouvelle économie mondiale qui repose sur les valeurs globales communes de solidarité, de justice sociale et de respect des droits de l'homme. La coopération internationale est aujourd'hui plus nécessaire que jamais, pour veiller à ce que les pays en développement n'aient pas une fois de plus à supporter la part la plus lourde des coûts de l'ajustement⁹⁴.

Cette allocution de Koffi Annan appelle à une mutualisation des forces de la communauté internationale. C'est dans ce cadre, que la société civile à travers les ONG et d'autres associations de solidarité, œuvrent de concert aux côtés des organisations internationales "OI" pour le bien-être de l'humanité dans tous les domaines. Cette allocution appuie aussi sur l'article 71 de la Charte des Nations Unies créant le conseil économique et social (ECOSOS) qui : peut prendre toutes les dispositions utiles pour consulter les organisations non gouvernementales qui s'occupent des questions relevant de sa compétence.

⁹³ Document de Stratégie de Partenariat au Développement du Cameroun, 2012, p.3.

⁹⁴ Discours à l'Assemblée Générale de l'ONU, 24 septembre 2001 à New York, p.7.

Ces positions peuvent s'appliquer à des organisations internationales après consultation des membres intéressées de l'organisation⁹⁵.

Dès ce moment l'article 71 de la Charte des Nations Unies ouvrirait ainsi, la porte afin d'établir les bases d'une coopération consultative avec les ONG. Cette dernière est encadrée par la résolution 1996/31⁹⁶ qui établit les conditions d'admissibilité au statut consultatif. Elles peuvent participer activement aux travaux des organisations subsidiaires de l'ECOSSOC. Ainsi, ce cadre marque ici la solidarité internationale. Il bénéficie à la fois aux Nations Unies et aux ONG. Car, celles-ci disposent de compétences de premières mains et d'une flexibilité qui sont d'une grande valeur pour l'ONU. Grace au statut consultatif, permet aux ONG, de fournir une analyse experte sur les questions issues de son expérience sur le terrain. En outre, elles avertissent en amont, aident à surveiller et mettent en œuvre les accords internationaux⁹⁷. Cette disposition onusienne renforce la solidarité internationale entre la société civile (OSC) et les institutions internationales prévue par la résolution de l'ECOSOC :

Les décisions concernant les dispositions relatives aux consultations doivent s'inspirer du principe que ces dispositions ont pour but, d'une part, de permettre au conseil ou à l'un de ses organes d'obtenir des renseignements ou des avis autorisés de la part d'organisations ayant une compétence spéciale sur les questions au sujet desquelles les consultations sont envisagées et, d'autre part, de donner aux organisations de caractère internationale, régional, sous-régional, ou nationale qui représentent d'importants secteurs de l'opinion publique la possibilité de faire connaître le point de vue de leurs membres⁹⁸.

Les institutions internationales sous l'égide de l'ONU donnent une reconnaissance aux ONG, ainsi que les autres associations et organisations de la société civile de conjuguer leurs efforts pour lutter contre la pauvreté dans les pays du sud, d'assurer la paix et la justice selon les dispositions prévues par la Charte des Nations Unies de 1945.

Dans le domaine humanitaire, parmi les ONG qui forment cette coopération d'urgence, l'on a Médecin du monde, qui est une organisation médicale de solidarité internationale, qui fut fondé par Jacques Bérès et Gille Brucker⁹⁹. Elle œuvre pour la santé sexuelle et de reproduction, de réduction des risques. Citons par exemple la mise en place au Burkina Faso, la mise place d'un projet opérationnel de la prévention du col de l'utérus et

⁹⁵ Lire la Charte des Nations Unies, chapitre 10, Article 71, p.47.

⁹⁶ Eccosoc, *Un guide pour les ONG en vue de l'obtention du statut consultatif*, Nations Unies, New York, 2018, p.16.

⁹⁷ G.Perroulaz, *Le rôle des ONG dans la politique de développement : forces et limites*, Suisse, *Epd-Entwicklungs politik*, n°5, 1999, p.7.

⁹⁸ Résolution 1996/36 de l'ECOSOC, deuxième partie, paragraphe 20.

⁹⁹ www.medecinsdumonde.org, consulté le 20 novembre 2020.

permettre aux populations vulnérables l'accès aux soins du cancer de l'utérus¹⁰⁰. Dans le même ordre d'idée l'on a l'ONG, Médecins Sans Frontière (MSF)¹⁰¹, participe à la mobilisation internationale avec l'OMS pour lutter contre la précarité des centres de santé des pays en développement. Ce fut le cas, du Cameroun où il mène fort longtemps la lutte contre l'épidémie de l'Ulcère de buruli dans la région du Centre, principalement dans la ville d'Akonolinga, depuis 2002 dans la prise en charge gratuite des malades. L'on estimait près de 1100 personnes ont guéris de l'ulcère de buruli. De plus MSF, collabore avec l'État du Cameroun et son ministre de tutelle pour le bien-être des populations locales. En effet, elle a construit un pavillon spécialisé dans l'enceinte de l'hôpital¹⁰².

Au niveau de la protection des Droits de l'Homme et de liberté, la commission pour la prévention du crime et les ONG travaillent conjointement avec le système des Nations Unies, via la commission des Droits de l'Homme, ainsi que la sous-commission de lutte contre les discriminations et la protection des minorités le Haut-Commissariat des Droits de l'Homme. Les ONG sont représentées dans tous les États membres, afin, de leur empêcher de commettre les exactions sur les populations. Comme *Amnesty International* et *Human Right Watch*¹⁰³, qui dénoncent les abus et la violation des droits de l'homme bafouer par les États ainsi que lors des guerres, et des conflits. Elle a par ailleurs, déclenché la résolution du conseil de sécurité de l'ONU, pour sanctionner les États ainsi, que les auteurs coupables de crimes de guerre. Les ONG mènent également les campagnes de sensibilisation auprès du grand public et des gouvernements sur les pratiques démocratiques comme modèle de bonne gouvernance¹⁰⁴.

En effet, cette solidarité se manifeste dans le cadre de lutter contre l'analphabétisme et la sous-scolarisation dans des pays en voie de développement. Les Fonds et les programmes mis en place par les Nations Unies réussissent par l'appui des ONG. Car ils mettent en commun les politiques éducatives harmonisées pour l'éducation, dans la mesure de soutenir les États en développement. Ce fut le cas par exemple au Cameroun, dans le but d'une coopération technique et d'assistance internationale. L'on a aussi l'exemple de la coopération japonaise dans le secteur éducatif, l'*Unicef (United Nations Children's Emergency Fund)*, l'ONG *Plan International* pour le développement communautaire centré sur l'enfant. Ceci entre aussi, en

¹⁰⁰Rapport d'activité de la fondation des Amis de Médecins du Monde, 2015-2018, p.18.

¹⁰¹ A.Vallaey, *Médecins sans frontière, la biographie*, Paris, Fayard, 2004, p.140.

¹⁰² www.journal du, cameroun.cm. consulté le 20 novembre 2020.

¹⁰³ Human Right Watch, Rapport mondial 2020, p.6.

¹⁰⁴ A-M. Robert, "Les organisations non gouvernementales face à la mondialisation", *Laboratoire d'étude sur les politiques et la mondialisation*, volume. I, n°3, 2008, p.12.

étroite collaboration avec la défense des droits des enfants, *SOS Kundersdorf* pour la prise en charge des orphelins dans les villages d'enfants¹⁰⁵.

La montée des crises sociopolitiques dans les pays du sud, échappent parfois aux organisations internationales. Les OI humanitaires recourent toujours à l'expertise des ONG, pour les mutualisations des forces. Cette solidarité internationale est martelée par les interventions multiples des ONG comme *Oxfam*, Solidarité du monde, Action Contre la Faim (ACF) en finançant les projets de développement basé sur l'agriculture, la fourniture des intrants agricoles. Elles organisent aussi les séminaires de formations pour des petits paysans, afin d'améliorer la production pour la satisfaction des ménages et à la commercialisation. Ces actions sont parrainées par les organes onusiens, comme le Programme Alimentaire Mondiale (PAM) et le Fonds des Nations pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), qui pilotent et coordonnent cette coalition humanitaire internationale¹⁰⁶.

Dans un monde en perpétuel mutation et en proie aux inégalités, les ONG et d'autres associations volontaires et caritatives sont incontournables pour maintenir la paix sociale. La prise en compte de ces "ambassadeurs humanitaires" dans le système participe donc à ce que l'ONU a toujours souhaité comme "monde meilleur". L'on pourra s'interroger, pourquoi aujourd'hui et maintenant ?

3. Une alternative à la coopération internationale

La décennie 1970 est une aire sombre pour les économies africaines due à la crise économique mondiale. Face à cette situation les pays de l'Afrique subsaharienne ont été contraints aux programmes d'ajustement structurels (PAS). En effet, ces derniers, conditionnant l'accès aux crédits à une réduction des dépenses aux États, à la privatisation, y compris de certains services publics, à l'ouverture des marchés, à cause de leurs effets sociaux particulièrement négatifs et du caractère non démocratique de leurs. C'est dans cette logique que les ONG se sont organisées afin de remédier à cette situation de vulnérabilité économique dont sont victimes les pays du sud.

¹⁰⁵ Nations Unies Convention relative aux droits de l'enfance. Examen des rapports préparés par les Etats parties en application de l'article 44 de la Convention, 3 avril 2008, p. 10.

¹⁰⁶ Ecosoc, *Guide pour les ONG en vue de l'obtention*, p.2.

a- Échec sur les ajustements structurels

S'il nous semble judicieux d'évoquer l'applicabilité d'une coopération internationale alternative, il est préférable de faire un *brainstorming* sur l'aide au développement apporté au pays en voie de développement.

Pendant la décennie 1970, la primauté accordée aux sources officielles de financement n'était plus d'actualité. Survient alors un renversement des tendances dans les structures des différentes sources de financement : les gouvernements font places aux marchés privés. Il s'en suit, pour l'Afrique subsaharienne, une diminution de la part de la dette accordée à des conditions concessionnelles, de 60% de la dette totale en 1970, la dette concessionnelle¹⁰⁷ tombe à 40% à la fin de 1970. L'accroissement de la dette dans cette période décennale est donc avant tout une progression spectaculaire des prêts des banques commerciales à destination des pays en développement PED. Ce recours à l'endettement extérieur qui s'accroît fortement avec le premier choc pétrolier va perdurer tout au long de la décennie et ce, malgré la chute du prix réel du pétrole brut du fait de l'accélération par l'inflation occidentale.

Par ailleurs, les politiques anti-inflationnistes menées par les pays industrialisés à la fin des années 1970 se sont traduites par une poussée des taux d'intérêts très préjudiciables aux endettés. Le *LIBOR* (*London International Offered Rate*) à trois mois est passé d'environ 11% début 1979 à presque de 20%¹⁰⁸ à la mi-1981. En effet, la dette des PED étant contractée presque exclusivement à taux variable, ces pays se sont vus étouffés par le fardeau que constituait désormais la dette. Aussi, ces politiques ont-elles conduit au ralentissement très sensible de l'économie mondiale qui a entraîné une baisse de cours des matières premières et par conséquent, une diminution des exportations des PED, si bien qu'une pénurie en devises est apparue chez les pays débiteurs.

En effet, le terme coopération signifie action de "coopérer" de "participer" à un projet commun. Dans le sens de la politique internationale : la coopération est une politique d'aide économique, financière, culturelle et technique, mise en œuvre à l'échelle internationale entre

¹⁰⁷Il s'agit de prêts qui sont assortis de conditions plus avantageuses que les prêts commerciaux (taux d'intérêts plus bas et période de grâce et échéance plus longue). Ces prêts peuvent considérer comme un élément don (qui correspond à la bonification d'intérêts) et élément prêt commerciale (en particulier l'obligation de remboursement intégral. Analyse d'Armelle Beah, document de recherche du laboratoire économique, porté sur "Historiographie de l'endettement des pays en développement : spécificité des pays de l'UEMOA", Docteur en finance à l'Université d'Orléans, Paris, 2015, p.1. Voir, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01252538>, consulté le 23/11/2020.

¹⁰⁸ *Idem*.

les pays industrialisés et les pays en développement¹⁰⁹. C'est dans ce sens que l'aide au développement avait remplacé l'aide coloniale, pratiquée par les puissances tutélaires.

Mais cette aide internationale avait été occultée par la crise économique des 1980, qui avait atteint son pic en 1987. Suite au choc pétrolier de 1973 où la majorité des pays avaient soumis aux Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) imposés par les institutions de Bretton Woods. Les analyses des experts en la matière, montrent les limites de l'appropriation induites par les conditions fixées à l'allocation de l'aide et les modes de relation et de " négociation " qui en procède. Selon Chavagneux et Tubiana :

La faible appropriation des programmes d'ajustement structurel des années 1980-1990, exemple illustratifs des démarches technocratiques en matière de politique de développement, renvoie au manque de compétence administratives, au coût politique des réformes demandées qui ne rencontrent que peu de soutien interne organisé, aux négociations des réformes entre les institutions financières et les gouvernements qui excluent les autres acteurs , à la multiplication des conditions et à des insuffisances au niveau global. Le manque d'appropriation des programmes par les pays a conduit aux échecs desdits programmes (inefficacité, manque de légitimité)¹¹⁰.

Cette politique monétaire soumise à l'Afrique peut aussi se justifier par un déséquilibre de l'économie mondiale (crise pétrolière , hausse brutale des taux d'intérêt, récession mondiale détérioration des termes de l'échange rétrécissement des marchés financiers internationaux ,etc...), de même que les facteurs internes (économie de traite mis en place dans les pays africains¹¹¹, mauvaise gestion et mauvaise allocation des ressources, etc...), avaient participé à l'effondrement des économies des pays en voie de développement en particulier ceux d'Afrique. De plus, selon les études menées par Isabelle Mamaty, Elle montre clairement l'impact négatif sur le revenu national de cinq pays africains (Nigeria, la Tanzanie, Madagascar, Ghana, et le Zaïre). Le bilan est plutôt négatif dans l'ensemble. Les effets pervers (flambée des prix, désorganisation des marchés, spéculation, anticipation ...) semblent l'emporter sur les

¹⁰⁹ Définition recueillie dans le dictionnaire Toupie, 2006, in www.toupie.org consulté le 21 novembre 2020 à 13h30.

¹¹⁰ L.T.Chavagneux, "Quel avenir pour les institutions de Bretton Woods ? Les transformations de la conditionnalité", in *Développement*, Rapports du conseil d'Analyse Economique, n°25. La documentation française, 2000, p.43-74. Cf F. -Vadim de Hartingh "Relations internationales et coopération face à l'évolution des sociétés et enjeux du vivant : stratégies ouvertes d'actions et apports de l'approche patrimoniale", Thèse de Doctorat en Sciences Politiques et Stratégies patrimoniales de Agro Paris Tech, Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, 2008, p.80.

¹¹¹ C. Freud, *Quelle coopération ?*, Paris, Éditions Karthala, 1988, pp.187-190.

effets positifs (...). En outre, de nouvelles flambées d'agitation sociale ou des perturbations politiques graves ont de fortes chances de se reproduire¹¹².

Suite à leur rapidité d'intervention, leur capacité d'expertise et d'aides aux victimes, les ONG sont vites apparues comme des modèles alternatifs face à l'État. Dans le domaine du développement, elles ont su démontrer leur efficacité, tant dans leur rapprochement avec les populations, que dans la récolte d'informations. Elles mettent en place les projets alternatifs a sur l'éducation, la santé la nutrition de façon altruiste et volontaire¹¹³. De ce fait, les ONG sont perçues comme des sapeurs-pompiers de la coopération internationale. Car elles contribuent à une paix sociale sans pour autant remettre en question l'équilibre des sociétés¹¹⁴. Par ailleurs, certaines ONG sont devenues de vraies entreprises, où, s'est développée une idéologie de suivi institution visant la préservation d'emploi face à la crise¹¹⁵.

b- L'idée d'une gouvernance mondiale

La banque mondiale définit la gouvernance comme "la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays en vue du développement". Face à des indépendances (à l'échelle mondiale) entre les sociétés humaines et leur milieu de vie, la gouvernance mondiale définit la réglementation applicable aux divers acteurs de la scène internationale. Loin de constituer la mise en place d'un gouvernement mondiale sur le modèle traditionnel des États, son objectif est de formuler des normes publiques et privées à la hauteur des défis contemporains et futurs. Selon Gilles Andreani, l'idée du gouvernement globale tire ses origines de la nécessité de combler le décalage entre économie mondiale intégrée et l'ordre international fragmenté¹¹⁶. Pour Corinna Jentzesh, cette conception s'inscrit dans une logique interétatique des relations internationales, où l'évolution du système international dépend de la régulation entre États des questions qui ne peuvent être résolues dans le cadre national et communautaire. Du moment où l'économie traverse les frontières

¹¹² I.Mamaty, "Quelques expériences de dévaluation en Afrique subsaharienne", in *Environnement africain*, vol .VII, 1à 4, n°25à 28, 1989, p.230.

¹¹³ Le volontaire est celui qui s'engage dans un organisme sans but lucratif (association, ONG...) afin de poursuivre un but d'intérêt général.

¹¹⁴ Anonyme, *Les ONG : instrument du néo-libéralisme ou alternatives populaires ?*, Paris-Montréal, l'Harmattan, Centre Tricontinental : Louvain-la-Neuve, 1998, p.14.

¹¹⁵ J.Godin, *ONG dépolitisation de la résistance au néolibéralisme ?* Alternative Sud, Volume VXIX, 2017, n°2 Centre Tricontinental, Syllepse, p.17.

¹¹⁶ G. Andreani, "Gouvernance globale : origines d'une idée, in *politique étrangère*", n°3, 2001, pp.549-568.

nationales, il y'a nécessité d'une concertation des règles internationales et donc d'un rattrapage politique au niveau mondial¹¹⁷.

Après une évolution dans divers domaines (gouvernance d'entreprise et gouvernance urbaine), le terme de gouvernance est utilisé dans les politiques de développement envers les pays du sud à partir des années 1990 avant d'aboutir à la "gouvernance mondiale" ou "globale". Cette notion a été véritablement développée par les agences internationales de développement avec le monde académique. Les bouleversements politiques des années 1990(fin de la guerre froide) ont posé avec pertinence et acuité la question de la gouvernance mondiale. C'est dans ce contexte international que les ONG vont entrer activement dans la gouvernance et à la prise de décisions mondiales. À cet effet, elles amplifient la médiation de la solidarité internationale¹¹⁸.

c. La diplomatie non gouvernementale

Faire de la coopération internationale autrement, est aussi observé par le *PNUD*, lorsqu'il constate que la coopération internationale est en mutation due à la multiplication d'acteurs responsables, humanistes prenant à bras le corps la solidarité internationale. Les ONG se présentent comme un modèle alternatif de la coopération internationale. Elles agissent sur le terrain et apportent des réponses aux populations désespérées du sud. Cette montée en puissance s'est faite dans les années 1980, considérée comme année des inégalités entre le sud et le e nord.

En effet, le rapport du *PNUD* sur le développement humain en 2002¹¹⁹, indiquait que la participation des ONG institutions multilatérales aujourd'hui officialisée, leur permet d'avoir une influence internationale tant sur le plan conceptuel que pragmatique. Plus de 500 ONG de tous jouissent du statut consultatif auprès du conseil économique et social de l'ONU. En outre, un registre de 550 autres s'occupant de questions de coopération internationale. Les préoccupations et les points de vue qu'elles représentent sont pris en compte dans les activités multilatérales de développement. Selon le rapport du Conseil Économique et Social des Nations Unies préparatoire au Sommet mondial sur le développement mondial durable de

¹¹⁷ C.Jentzsh, Gouvernance globale : origine d'une idée, note de lecture, in *Institut pour un nouveau débat sur la gouvernance*,2005, extrait du site <http://www-gouvernance.org/fr/document/fiche-document-10html>,consulté le 10/01/2021 à 06h13.

¹¹⁸ M.-A Pérouse De Montclos, *Pour un développement 'humanitaire' ?* Marseille, Éditions IRD, 2015, p.10.

¹¹⁹ PNUD, *Pour une vision nouvelle de développement humain au niveau mondial*, Rapport mondial sur le développement humain, 1992, p.1.

Johannesburg¹²⁰, la voie de la société civile avait été entendue, avec la mise en œuvre coopérative du développement durable tel que présenté dans le Programme d'Action 21.

Enfin, l'implication des ONG sur la scène internationale est considérée comme une "diplomatie noble", selon les propos de l'ex secrétaire des Nations unies, Kofi Annan, la "conscience de l'humanité"¹²¹, dont "la reconnaissance de la révolution le pouvoir de la population mondiale par les Nations-unies constitue la meilleure chose qui ait pu arriver" à cette organisation. Pour son successeur Ban ki-moon, il est indispensable de "puiser dans les ressources de la société civile pour assurer l'impartialité" du travail des Nations unies¹²². C'est-à-dire malgré les critiques¹²³ l'action internationale des ONG ne souffre plus aujourd'hui de larges contestations

d. La participation des ONG à la négociation internationale

La société civile vient donner une autre dynamique dans la coopération diplomatique entre les États ; "la diplomatie non gouvernementale", se définit comme l'ensemble des relations de partenariats ou de compromis entre des acteurs gouvernementaux (régaliens) et des groupes ou des réseaux de citoyens qui se constituent en acteurs collectifs¹²⁴. Ces derniers participent aux négociations internationales, d'où l'émergence des droits et les règles qui peuvent contribuer à réguler des questions particulières ou plus largement les thèmes liés à la mondialisation et donner ainsi les objectifs constructifs et concrets à la communauté internationale.

Les ONG sont à l'origine de l'anticipation de certaines réunions onusiennes. Ils sont réalisés, juste avant, ou parfois en même temps que les réunions intergouvernementales. Les ONG y font des exposés dénonçant les impacts des négociations sur les pays en développement, sur l'environnement ou d'autres sujets bien juridiquement protégés, de façon à sensibiliser les représentants des pays sur les sujets, en plusieurs occasions, les représentants des pays en développement, surtout ceux des États qui ont le moins de ressources, ne peuvent pas

¹²⁰ Nations-Unies, Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable Deuxième session 28 janvier, 8 février 2002.

¹²¹J. Fontanel et Y Echinard., "puissance économique des organisations non gouvernementales dans le monde aujourd'hui, Paris, *Annuaire française des relations internationales*, volume IX, 2008, pp.763-777.

¹²² M. Amoureux, "La société globale : une "chimère insaisissable" à l'épreuve de la reconnaissance juridique", *Electronica*, volume, XII, n°2, 2007, p.27.

¹²³L'action sur le terrain n'est pas à l'abri de toutes critiques. Elles sont reprochées d'être à la solde des grandes puissances et participent à la manipulation de l'opinion nationale et internationale sur les sujets tachés d'incongruités dans certains pays, parfois à l'insurrection populaire.

¹²⁴G. Devin, *La diplomatie d'État vue par les ONG, Autrement* n°213, Paris, 2002, pp.109.

s'appuyer sur un nombre égal de spécialistes ayant le niveau de croissance nécessaire pour déterminer quels sont leurs intérêts dans une négociation donnée, surtout dans des domaines nouveaux et très spécifiques, comme l'environnement. Les informations collectées par le *lobby* des ONG contribuent à la prise de conscience des enjeux du sujet discuté. Ainsi, 80% des informations reçues par le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme vient des ONG¹²⁵.

En ce qui concerne les négociations économiques commerciales, les ONG plaident pour la régulation du libre-échange en tenant compte des difficultés des pays sous-développés à exister dans la compétition mondiale. Elles dénoncent les effets pervers de la mondialisation économique, notamment le bilatéralisme excessif et les modèles économiques imposés par les puissances colonialistes "capitalisme" porteurs d'exclusion, et " mènent les campagnes.

Ainsi, la capacité de négociations des ONG, envers les organisations internationales (OI) a eu un impact positif sur la conférence internationale sur le climat Cop 21 de Paris. En 2015 les ONG avaient créés une coalition Climat 21, autour du centre de recherche de l'information pour le développement (CRID) et de l'Association pour la Taxation des Transformations Financières et l'action Citoyenne (ATTAC)¹²⁶. En effet, les 196 parties siègent à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques(CCNUCC) ont adopté l'Accord de Paris. Les ONG ont permis le groupe des 48 Pays les Moins Avancés (PMA) – représentants les membres les plus pauvre de la communauté internationale, qui par ailleurs, sont parmi les plus vulnérables aux effets du changement climatique de bénéficier des financements venant des PD, comme le stipule l'article IX sur l'accord de Paris : " les pays développés parties fournissent des ressources financières pour venir en aide aux pays en développement aux fins tant de l'atténuation que de l'adaptation dans la continuité de leurs obligations au titre de cette Convention"¹²⁷. L'on comptait plus de 130, organisations de la société civile, des syndicats, des associations de solidarité internationale, des organisations confessionnelles, des ONG de défense des droits humains, de l'environnement etc. Afin, de mobiliser et de sensibiliser les États sur les dangers causés par le changement climatique sur la planète. Par ailleurs, avaient contribués les marches pour le climat (transformée en chaîne humaine du fait de l'état d'urgence). C'est ainsi que, les pays industrialisés les États -Unis, la

¹²⁵ J.J. Laroche, *Politique internationale*, Paris, LGDJ, 1999, p.157.

¹²⁶ Rapport annuel d'activité du réseau action climat de France, 2015, p.17.

¹²⁷ Achala Abeyasinghe, (ed), *L'accord de Paris et les PMA*, Londres, Institut international pour l'environnement et le développement, 2016, p.17.

Chine etc... ont ratifié l'accord de Paris. Car la destruction de l'environnement est devenue un danger permanent pour l'être humain, la lutte contre sa destruction est devenue vitale¹²⁸.

Enfin, dans le domaine de la guerre, les ONG ont un rôle important, notamment avec la création de la croix rouge dès 1863. Le respect des prisonniers et les soins pratiqués reconnus et acceptés par la plupart des États. Une coalition de 2000 ONG a largement contribué à la création de la Cour Pénale Internationale. La campagne pour l'interdiction des mines antipersonnel provient directement de l'action des ONG entraînés par une demi-douzaine d'ONG spécialisées, dont handicap International. De ce constat, les ONG promeuvent un monde pacifique, sans injustices car, les organisations non gouvernementales défendent la paix, s'engagent dans la lutte contre l'injustice et le refus de la faim. Ensuite, elles diffusent les informations et dénoncent les régimes corrompus (*Transparency International*), à soutenir la transparence dans la gestion de la fortune publique ou à revendiquer l'annulation de la dette publique des pays socialement affaiblis¹²⁹. De ce qui précède de notre analyse l'on se propose sur la catégorisation des ONG dans le monde.

II. LA CATEGORISATION DES ONG

Les mutations mondiales actuelles sont pour la plupart animées par les ONG, dans le but de promouvoir une vie meilleure pour les populations. Ceci se traduit par les multiples interventions faites par les ONG dans tous les secteurs de la vie de l'homme : humanitaire ; défense des droits humains ; environnement et de développement.

A. LES ONG HUMANITAIRE ET DE DEFENSE DES DROITS HUMAINS

Les ONG humanitaires interviennent en de crise socio-politique et la faim dans un pays, tandis que les ONG de défense des droits mènent ses actions dans la protection des populations face aux abus commis par les États ainsi que les gouvernements.

1. Les ONG humanitaires

L'être humain est considéré comme la plus grande des richesses. C'est dans ce cadre que les ONG placent au centre de leurs préoccupations l'action humanitaire. Parmi celles-ci on peut citer : la Croix Rouge Internationale(CRI), Médecins du Monde(MDM), Médecins Sans

¹²⁸*One planet summit* tenu à Paris par vidéoconférence mardi, 11/01/2021 par la communauté international, les ONG sous la direction du secrétaire générale de l'ONU, dont le but est donner un coup d'accélérateur au financement très insuffisant de la lutte contre le changement climatique.

¹²⁹ Ibid.

Frontière(MSF), *American Refuges Committee*(ARC), Caritas International(CI), Comité International de la Croix Rouge(CIR), Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge(FICRCR), *Oxford Famine Commetee For Famine Relief*(OXFAM) etc.

2. Les ONG de défense des droits humains

Depuis 1948, avec l'adoption de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, le droit international s'est étoffé. Ainsi, les ONG de droits de l'homme participent à l'élaboration des normes, qu'elles utilisent ensuite elles sont des armes au service des droits de l'homme. À ce titre on peut énumérer : *Human Rights Watch*(HRW), *Amnesty International*(AI), *Human Rights Center*, *The Children's Defense Fund*, *International Crisis Group*, *Coordination of Humannitarian Affaire* (Ocha), Réseau de défenseurs des droits humains en Afrique Centrale(Rédac), etc. Ces ONG militent pour les défenses des droits humains, elles apportent de l'assistanat juridique à des victimes de guerres et aux prisonniers "politiques" elles se comportent comme de groupes de pressions pour des États et gouvernement du monde¹³⁰.

C. LES ONG ENVIRONNEMENTALES ET DE DEVELOPPEMENT

Les ONG environnementales et de développement jouent un rôle vital dans la protection et la conservation des écosystèmes. En effet, celles-ci participe aux campagnes de sensibilisation et la communication de masse pour une utilisation responsable des ressources naturelles. Car la destruction de l'environnement compromet le développement durable des générations actuelles et celles du futures.

1. Les ONG environnementales

Les ONG environnementalistes militent en faveur de la défense, la promotion et la protection de l'environnement comme une préoccupation essentielle, non seulement par la communauté internationale mais aussi, les États, les gouvernements et la société civile. Donc les ONG font partie de la gouvernance mondiale en tant qu'une force proposition en matière de protection de l'environnement. Lors des conférences intergouvernementales et d'entreprises transnationales ses environnementalistes travaillent ensemble sur les questions climatiques. Ce sont entre autre, France Naturel, *Greenpeace*, Humanité et Biodiversité, les Amis de la Terre, Réseau Action Climat-France, *Green Horizon*, *World wild Fund*...ces organisations de la société civile capitalisent, analysent et réfléchissent pour renforcer le dialogue entre les acteurs

¹³⁰ *Info matin*, n°682 mardi 10 mars 2020, p.3.

politiques publics notamment de protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique. Car, le souci de réagir contre les atteintes plus ou moins graves portées à l'environnement ne relèvent plus de la simple utopie¹³¹.

2. Les ONG de développement

Les ONG de développement apparaissent dans les années 1970, privilégiant ainsi "l'action de développement" et longtemps, sinon, encore marquées par "l'idéologie tiers-mondiste". Parmi ceux-ci, on peut citer le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement(CCFD), Frères des Homme(FH), Peuple Solidaire(PS), Action Contre la Faim(ACF), Handicap du Monde(HM), Vétérinaires Sans Frontière(VSF), *Coopération For Coopérative For Relief American Everywhere (CARE)* et *Plan International(PI)* qui fait l'objet de ce travail. Ces ONG mettent l'accent sur le professionnalisme et le dynamisme de leurs actions posées sur le terrain, dans la mesure où les États nouvellement indépendants étaient souvent déconnectés des réalités locales¹³².

Ainsi, que nous venons de le voir dans cette sous partie, les ONG ont pour source créatrice la promotion de la solidarité internationale pour le bien-être de l'humanité ainsi que leur catégorisation. Elles constituent une source alternative dans la coopération internationale enfin, d'apporter une réponse adéquate au développement des PVD. C'est dans ce cadre que PIC appui les collectivités territoriales décentralisées.

III. STRUCTURATION TERRITORIALE, DEPLOIEMENT ET FONCTIONNEMENT DE PIC DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES

La connaissance des régions nationales est indispensable à la compréhension des activités et actions de développement posées par PIC. Cette sous partie se propose à cet effet de représenté, la structuration régionale, départementale ainsi, qu'au niveau des arrondissements par le concours des collectivités territoriales décentralisées. Par la suite, montré le mécanisme de déploiement et fonctionnement de PIC.

¹³¹ C.London, "L'environnement : une nouvelle donnée économique", *Les petites affiches*, n°78,30 juin 1997, pp.4-5.

¹³² Deler (ed), *ONG et développement*, pp.46-56.

A. L'ARCHITECTURE TERRITORIALE DE *PLAN INTERNATIONAL* *CAMEROON*

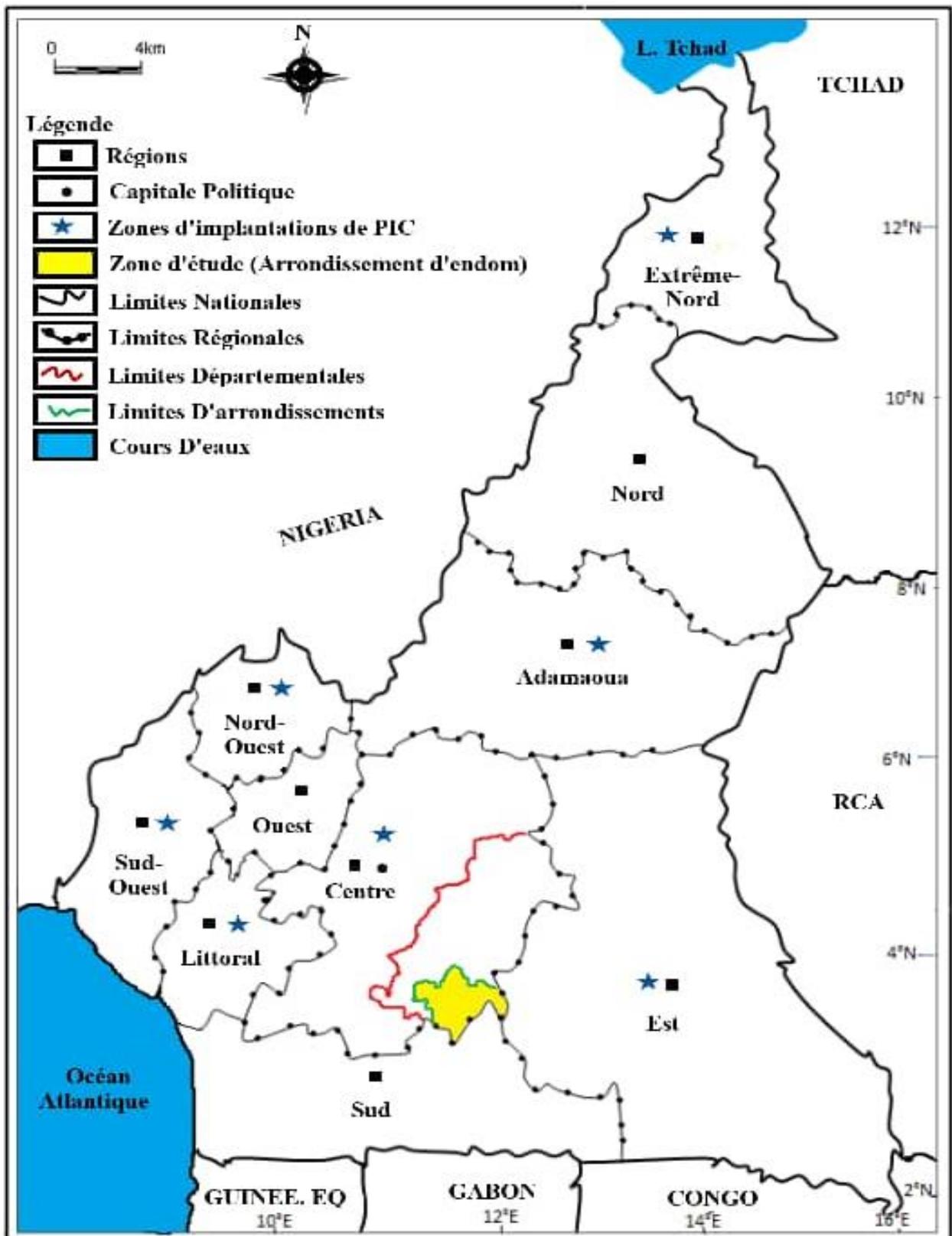
D'après la constitution du 18 janvier 1996, le Cameroun compte dix régions administratives, cinquante-huit départements et trois cent soixante arrondissements. Ce pendant les activités de PIC ne couvrent pas l'ensemble du territoire camerounais. Les lignes suivantes décrivent mieux l'implantation de cette ONG¹³³.

1. Ossature régionale de PIC

Premièrement, l'organisation régionale de l'ONG PIC obéit en fonction des besoins sollicités par les populations par le biais des communes. C'est dans cette logique que *Plan international* est représenté dans certaines régions Camerounaises. En effet, les équipes de PIC ont mené les enquêtes et de prospections dans ses zones. De ce fait, la carte du Cameroun ci-dessus montre cette disposition.

¹³³ Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008, portant organisation administrative de la République du Cameroun.

Figure 2: Représentation régionale de l'ONG PI



Source : Réalisé par René Mbida Mbida

Ensuite, la présence de PIC dans six régions se justifie, suite à l'étude effectuée sur ces régions en 2006. L'enquête portait sur l'état des droits des enfants au Cameroun. Depuis la ratification de la convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant le 11 janvier 1997. Ainsi, le constat fut clair que la protection des enfants n'a pas atteint un niveau satisfaisant en termes de sensibilisation sur les dangers que cours les enfants. Par ailleurs, cette intervention de PIC réside aussi, par de nombreuses crises sociopolitiques internes externes, attaques terroristes dont le Cameroun et ces voisins sont victimes. Ainsi, ces multiples crises ont provoqué le déplacement massif des populations à l'intérieur du pays et les réfugiés. C'est dans ce cadre que l'ONG PI a mis sur pied les unités de programmes Régionale(UPR) pour être près des populations. Ces UPR disposent des numéros de contact de boîtes postales¹³⁴. Le tableau suivant illustre les différentes régions ainsi, que les UPR.

Tableau 1 : Unité de Programme régional de l'ONG PIC

<i>Régions</i>	<i>Unités de programmes</i>	<i>Contacts</i>	<i>Boîtes postales</i>
Adamaoua	Ngaoundéré	(+237)2222541	
Centre	Biteng	(+237)222215458	25236
Est	Bertoua	(+237)222242291	589
Extrême-Nord	Maroua	(+237)222291350	462
Nord	Garoua	(+237) 222271615	401
Nord-Ouest	Bamenda	(+237) 233363596	187

Source : Données obtenus au siège social de PIC Bastos Yaoundé

2. Adhésion des collectivités territoriales décentralisées au sein de PIC

Les collectivités territoriales décentralisées sont des personnes morales de droit public. Elles jouissent de l'autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts régionaux et locaux et règlent, par délibérations les affaires qui ressortissent leurs compétences. Elles peuvent, dans leurs missions exécuter des projets en partenariat entre elles, avec l'État, les établissements publics les entreprises du secteur public et privé, les organisations de la société civile ou des partenaires extérieurs dans les conditions et modalités par les lois et le règlement en vigueur¹³⁵.

¹³⁴ Rapport annuel de PI, 2009, p.8.

¹³⁵ Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019, portant code générale des collectivités territoriales décentralisées, art 6 et 10, p.3.

C'est dans ce contexte juridique que les communes ont sollicités l'aide de PIC. En effet les plusieurs étapes ont été affranchies avant la validation de leur commune dans cette coopération décentralisée. Premièrement, les communes adressent une demande de partenariat au coordonnateur à l'unité du programme d'activité de PIC et celui-ci est chargé de la transmettre au niveau de la direction nationale pour étude de la ville concernée. Ensuite, PIC et les administrateurs municipaux effectuent plusieurs séances de travail. Dans lesquelles les communes et les présidents des conseils municipaux sur la connaissance de PIC et la présentation du partenariat.

3. Sélection des communes par des projets de développement

L'ONG PIC se veut décentralisée, elle apporte une innovation sur la conduite des procédés de développement. Cela se justifie par le projet de recherche pour une action participative des collectivités territoriales décentralisées ainsi que les populations bénéficiaires. Cette méthode est une politique appliquée par PIC se situe du bas vers le haut, dans la mesure où les aspirations des villageois sont formulées par eux-mêmes puis transférées niveau des autorités communales ensuite remises aux représentants de PIC. L'implication des populations aux projets de développement semble une solution durable pour le développement, car lorsque l'on n'est pas victime des coups de la pauvreté les moyens et les mécanismes mis sur pied sont toujours en déphasage de la réalité satisfont. C'est pour cette raison que PIC descend sur le terrain afin de compatir avec les populations.

De plus, les séances de travail portent sur la collecte des données recueillies sur le terrain par les agents de la commune et des volontaires de PIC. Ces agents de terrains fournissent les informations sur l'évaluation du taux de scolarisation des enfants, de l'insertion de la jeune fille en zone rurale. C'est aussi l'opportunité de PIC de connaître les besoins véritables des populations des communes. Par ailleurs, les collectivités territoriales décentralisées et les agents communautaires effectuent la mise en place des communautés de parrainage avant la sélection de ses communes. C'est dans cette optique, que la coopération peut être envisagée entre la commune et PIC¹³⁶.

¹³⁶E. Voundi, 38 ans agent communal collaborateur du maire, Endom 20 septembre 2020.

B. FONCTIONNEMENT ET DEPLOIEMENT DE PIC

L'organigramme d'une organisation ou une entreprise est un pari gagné sur les missions assignées par employeur. Elle facilite la compréhension d'une ONG, ou toute autre structure, elle donne ensuite la clarté et la précision concernant les différents interlocuteurs et les rôles que chacun d'entre eux joue.

1. Le Fonctionnement de PIC

Plan International est une ONG déconcentrée. En effet, les UPR sont représentées dans toutes les régions où les communes ont fait onction de ses services au Cameroun. C'est ainsi, que l'on retrouve les UPR dans toutes les régions pour coordonner ses activités sur le terrain. Cette disposition permet à ce philanthrope d'être proximité avec des populations bénéficiaires des services et des aides de PIC. De fait, les UPR sont donc des agents de relais entre les agents communautaires et la direction nationale. Elles ont pour mission de piloter les activités de PIC dans les campagnes tandis que, les collectivités territoriales décentralisées abritent les locaux de PIC. Les administrateurs municipaux à la tête des communes du département et d'arrondissement sont chargés de contrôler et superviser les projets de développements destinés aux communautés. Cette territorialisation de PIC lui permet de mieux répondre promptement aux besoins des populations¹³⁷.

2. Le Déploiement géographique de PIC sur le terrain

Le déploiement des UPR permettent à PIC de mieux contrôler et piloter les projets de développement mis en œuvre par PIC et les Communes. Les UPR ont pour rôle de distribuer les dons de PIC au niveau des Communes. En effet, PIC a procédé à la création des points focaux dans toutes les mairies où elle exerce ces activités, ces points focaux sont chargés en ce qui leur concerne de rendre plus dynamique l'action de PIC, sous le contrôle des Communes. Les points focaux ont pour mission, d'implanter des communautés de parrainages et de villages d'enfant dans les zones rurales. Ce système permet à l'UPR d'être informé sur les activités menées par les points focaux sur le terrain, car, ceux-ci sont en relation directe avec les populations. À travers ce déploiement géographique de PIC sur le triangle lui donne une acceptabilité et adhésion des populations qui se sentent de plus en plus valorisées dans la recherche de leur propre développement.

¹³⁷Partenariat Plan Cameroon/communes réunion d'évaluation, 28 juin 2011, p.7.

3. Les axes stratégiques de PIC

Le développement communautaire de PIC est axé sur les points prioritaires parmi ceux-ci on peut citer l'éducation inclusive, l'autonomisation des femmes. C'est autour de ces thématiques que PIC s'engage avec les collectivités territoriales décentralisées qui sont les chefs d'orchestre du développement communautaire, par leur proximité des populations. Ceci s'explique par les différents projets mis en œuvre par PIC afin de sortir les populations de la précarité, ils offrent aux populations locales en particulier les enfants. À travers, le processus de regroupement ou des communautés constituent le moyen fondamental d'intervention de PIC pour le développement.

À travers les axes prioritaires de PIC, le développement n'est plus un discours théorique mais plutôt pratique. PIC applique une approche plus près de la base, plus participative, où les " experts " du développement de PIC deviennent des facilitateurs qui travaillent avec les pauvres au lieu de faire valoir leur position de détenteurs du savoir. Pour ces acteurs le développement ne doit pas être une " donnée universelle ". Mais la somme des connaissances cumulées à l'échelle locale, afin d'établir un partenariat respectueux et d'adopter des pratiques participatives. Cette façon de procéder de PIC permet l'autonomisation progressive des populations, car elle donne la possibilité de déterminer eux-mêmes, les buts, les problèmes et les solutions en matière de développement. Ainsi, pour PIC la participation et l'autonomisation sont donc devenues des éléments essentiels à la mise en place d'une forme de développement transformateur, à partir de la base¹³⁸.

En définitive il était question sur ce chapitre de présenter la genèse, les fondements, la structuration régionale, la catégorisation des ONG, l'adhésion des collectivités territoriales décentralisées ainsi que, le fonctionnement et le déploiement de PI, dans le monde et au Cameroun, l'on a revisité les circonstances qui avaient motivées les fondateurs de PI, visiter de façon minutieuse les supports sociologiques politiques et juridiques dans lesquelles s'inspire PI afin, de mener ses activités de charité dans le monde. D'apporter aussi, les éléments qui montrent que la coopération internationale n'est pas seulement l'apanage des États-nations. Ils peuvent compter dès l'avènement des ONG à une coopération bilatérale et multilatérale. Dans la mesure où les Organisations Non Gouvernementales peuvent répondre efficacement à leurs besoins. Elles ont la capacité de mobiliser l'opinion nationale et internationale sur les situations

¹³⁸G. Marcou, *La décentralisation et la démocratie locale dans le monde*, Paris, Unités cités et gouvernement locaux unis, 2008, p.35.

urgentes dont sont victimes les PVD. Il est important d'explorer le cadre de la coopération décentralisée de PIC et la commune d'Endom.

CHAPITRE II

COOPERATION DECENTRALISEE : COMMUNE D'ENDOM - *PLAN* *INTERNATIONAL CAMEROON*

Ce présent chapitre table sur trois (03) articulations qui ont pour objet de montrer la matérialisation du partenariat coopératif dans la gestion participative des projets de développement. Ainsi, il s'agit premièrement de présenter les politiques de protection de l'enfant de PIC I, deuxièmement, d'illustrer les mécanismes mis sur pied pour l'insertion sociale de la femme et de la jeune fille II, Pour finir, de marquer un temps d'arrêt sur les actes de PIC sur la décentralisation locale III.

I. LA SCHÉMATISATION DES PROJETS DE PIC DANS LA COMMUNE D'ENDOM

Dans la commune d'Endom, PIC intervient à travers divers projets, dans le domaine du développement à la fois sociale et sanitaires pour la protection de l'enfant.

A. LA PROTECTION DE L'ENFANT

Les enfants sont plus vulnérables que les adultes : ils ne peuvent éviter seuls les dangers, ils ont besoin de droits spécifiques. C'est dans cette logique que PIC coopère avec la Commune d'Endom, elle met en place des stratégies concertées et coordonnées pour lutter contre les injustices sociales que les enfants subissent au quotidien.

1. Le Projet suivi de l'enfant

L'objectif principal de PIC est basé sur le bien-être des enfants. C'est dans ce sens que le partenariat participatif signé en 2011 d'une part par *Plan International Cameroon* et d'autre part par la Commune d'Endom établit l'obligation de chaque partie. Ainsi, dans ce projet la Commune d'Endom est chargée au moins de déposer au moins une somme de 3.000.000 FCFA (trois millions de francs FCFA) représentant la contribution de la commune afin de réaliser les projets retenus. Dans le cadre de la protection et du suivi de l'enfant dans la commune, doit piloter les communications produites par les enfants et les animateurs de villages bénéficiaires

de la commune. Par ailleurs, la commune est chargée de recruter sur une base contractuelle des animateurs communautaires¹³⁹.

Tableau 2: Ensemble de projets suivi de l'enfant

<i>Projet</i>	<i>Activités</i>	<i>Villages bénéficiaires</i>	<i>Montant en FCFA</i>
Suivi de l'enfant	Formation sur l'hygiène, l'assainissement	Toutes les communautés	540.000
	Construction d'une latrine scolaire	Edjom	10.000.000
	Réhabilitation des puits et forages	Akoalioui Zoulou ; Nko'oveng ; Bitsok Adjap	2.000.000
	Total suivie		3.540.000

Source : Tableau dressé grâce aux archives de la Commune d'Endom mois de septembre 2020.

Ce tableau montre la traçabilité de types d'activités que devront menés PIC dans la commune pour le suivi de l'enfant. Il met aussi, en branle les villages destinés à recevoir cette générosité ainsi que les montants à allouer à ce projet.

a. L'Appui sur la construction des infrastructures scolaires

L'ONG PIC avait pris comme champ d'action la protection et le bien-être des enfants. En effet, *Plan International Cameroon* cherche à satisfaire les droits de l'enfant surtout ceux qui sont défavorisés. C'est dans ce sens que les premières œuvres caritatives sont orientées sur la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires. Dans cette rubrique l'on constate que les fonds de PIC sont basés sur le matériel didactique qu'elle offre aux écoles primaires et maternelles de la Commune. Ensuite, elle fournit une assistance dans la formation des cadres pédagogiques, et des maîtres de parents. Par ailleurs, PIC équipe les écoles primaires et maternelles en tables bancs comme école publique l'EP de Bitsok Adjap, collège de l'enseignement technique industriel et commercial (CETIC) de Mkolmewout etc., et à la construction des adductions d'eau à E.P Nyadogo, Endom, Nko'oveng. Elle offre aussi, les

¹³⁹ Lire le Protocole d'accord de Partenariat pour la gestion des projets avec la commune, mai 2011, (article 2 et 10), pp.1-3.

bourses aux élèves et apporte aussi son appui financier aux inspecteurs pour le suivi de l'enfant et des maîtres des parents. De plus, ce soutien en infrastructures scolaires permet aux élèves de bien suivre les enseignements dans des meilleures conditions. Ainsi, PIC et la Commune d'Endom s'engagent à développer la scolarisation des enfants dans zones rurale.

Tableau 3 : Fonds alloué pour le suivi de l'enfant

<i>Catégories</i>	<i>Activités</i>	<i>Établissements bénéficiaires</i>	<i>Montant total en FCFA</i>
Amélioration de l'environnement pour le développement de l'enfant	Construction de 2 salles de classe avec bureau	E.P. Nyadogo	15.000.000
	Construction d'un forage scolaire	E.P. Menbgwa'a	6.000.000
	Appui en matériel didactiques aux écoles	E.P. et Maternelles	410.000
	Formation des maîtres de parents non formés	E.P. Bitsok Adjab ; Nkolse ; Kpwameding	500.000
	Fournitures de tables bancs	L.M.E ; CETIC E	500.000
	Appui financiers		100.000
	Total		23.210.000

Source : Tableau récapitulatif de l'appui financier par PIC obtenu aux archives de la Commune d'Endom, septembre 2020.

Le troisième tableau présente les différentes actions projetées par PIC donc le souci est d'améliorer l'environnement de l'enfant dans la Commune d'Endom. En outre, il permet aussi, de voir un peu plus clair les axes et les secteurs d'activités prioritaires que PIC pourra financer dans le cadre de cette coopération. Ainsi, dans ce duo lié par le développement la Commune est chargée de mettre sur pied une commission d'achat dans laquelle une séparation claire des tâches est établie. Elle est par ailleurs, mandatée de la gestion desdits projet¹⁴⁰.

¹⁴⁰ Ibid., p.2.

En outre, les objectifs stratégiques de PIC sont : l'amélioration de l'environnement scolaire des garçons et des filles est l'une des plus importantes. En effet, PIC a pris un engagement solennel de la construction du collège des enseignements techniques industriel et commercial (CETIC) de Mkolmewout, petit village situé à vingt-kilomètres de la Commune. Dans la même vision, il est prévu la construction d'un bloc administratif, de deux (02) latrines pour les filles et de l'autre côté les garçons dont le montant alloué à ce projet est compilé dans le protocole de partenariat cité plus haut. Ainsi, le projet de construction est piloté par la commune d'une part et d'autre par l'unité de programme de Biteng (yaoundé). L'on souligne que les locaux dudit collège sont faits en matériaux provisoires où les élèves sont parfois à même le sol. Dans la mesure où les apprenants n'ont pas les toilettes pour soulager leurs besoins, pas une gouttelette d'eau pour assurer l'hygiène scolaire. La photo qui suit illustre les conditions précaires et les dangers que cours les jeunes apprenants de Mkolmewout.

Photo 1: Réunion en vue de la réhabilitation du CETIC de Mkolmewout.



Source : Cliché pris par le coordonnateur des activités de PIC, village Nkolmewout, 22 août 2019.

L'image ci-dessous illustre une réunion solennelle de lancement d'un bloc de (02) deux salles de salles, présidée par le représentant de l'UPR de PIC de Biteng, de la Commune d'Endom d'une part, du représentant du sous-préfet de la même ville, le chef du village ainsi

que les populations de l'autre part, cette réunion se tient dans une ambiance cordiale entre les parties prenantes dudit projet.

b. Le Projet sur la promotion du droit à la participation de l'enfant

La protection des Droits de l'enfant est une raison de vivre de *Plan International Cameroon* dans la mesure où, les droits de l'enfant ne sont pas respectés au Cameroun. C'est pourquoi PIC investit toutes ses énergies pour promouvoir et garantir les droits de l'enfant surtout ceux qui sont vulnérables. En outre, PIC apporte une contribution nette auprès de ces enfants. Dans la convention bipartite avec la Commune d'Endom, elle va financer l'achat des registres d'actes de naissances pour le centre d'État civil financé à la hauteur de 100000 FCFA. Ensuite, dans le cadre de cet accord prévoit la création du Comité de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES), environs 100000 FCFA. Ces chiffres sont récapitulés dans le tableau suivant¹⁴¹.

Tableau 4 : La contribution de PIC dans la protection des droits de l'enfant.

<i>Catégories</i>	<i>Activités</i>	<i>Montant en FCFA</i>
Protection de l'enfance	Achat des registres d'actes pour les centres d'État civil et appui financier à l'établissement des jugements	1000.000
Promotion du droit à la participation de l'enfant	Formation en équipements des forums et gouvernements et d'enfants	1.000.000
	Formation du COGES et du comité de protection de l'enfant	1.000.000
	Suivi évaluation projet	240.000
Total protection et participation		3.210.000

Source : Données compilées sur le terrain grâce aux archives de la Commune d'Endom, septembre 2020.

À travers ce dernier tableau, il en ressort que PIC contribue véritablement au développement socioéducatif. De ce fait, ce projet a pour ambition d'illustrer les projets basés sur l'éducation de PIC. Comme par exemple, la formation des Comités de Gestion des Établissements scolaires, doter des centres d'État civils des registres et à l'organisation des

¹⁴¹ Ibid.,

fora et de gouvernements pour enfants dans la Commune donc le montant total est de 3210000 FCFA ; établir les actes de naissances aux enfants de la Commune est primordiale voir même nécessaire. Car, il couvre à la fois le judiciaire et la sécurité sociale des enfants. Il offre aussi la nationalité à ses enfants afin qu'ils puissent jouir de leur droit fondamental. Ce constat a été fait lors de l'enquête menée sur le terrain par les équipes communautaires et agents de PIC dans les campagnes qui composent la Commune d'Endom. Les données récoltées sur le terrain ont fait état de trois cent enfants n'ont pas d'actes de naissance. Ce projet réaffirme l'engagement pris par PIC et la Commune d'Endom pour la protection des enfants¹⁴².

En outre, les enfants non enregistrés ou privés d'acte de naissances sont presque exclusivement issus des communautés les plus pauvres et les plus exclus. Pourtant ce défaut d'enregistrement accentue davantage l'exclusion et la relégation sociale et entretient le cercle infernal de la pauvreté. Partout, le niveau d'enregistrement des enfants s'améliore nettement avec le bien-être économique, comme en témoigne les statistiques de l'*UNICEF*. Par exemple au Cameroun, le taux d'enregistrement est de 28% dans les familles les plus pauvres, mais de 89% dans les familles les plus riches¹⁴³.

2. L'Appui à la santé communautaire

La santé est un facteur de développement dans une communauté. C'est pour cette raison que PIC met l'accent sur la santé des populations rurales, notamment chez la femme enceinte ainsi que, chez les nourrissons, afin que la sécurité sanitaire mère-enfant puisse être assurée, avant, pendant et après l'accouchement.

a. Le Projet communautaire d'éducation nutritionnelle et sanitaire

L'objectif général du projet d'éducation sanitaire et nutritionnelle de PIC dans la Commune d'Endom est de contribuer à une amélioration de la situation sanitaire et nutritionnelle des femmes et des enfants dans les cinquante-sept villages que constitue la Commune d'Endom afin de réduire la mortalité infantile. Ceci à travers des actions d'information, de communication, d'éducation en faveur des femmes visant à renforcer leurs capacités en matière de santé et de nutrition. Ce projet vise aussi à développer les compétences des relais communautaires en vue de mener efficacement les activités de prise en charge

¹⁴²M. G. Beyeme, 56 ans environ, secrétaire d'état civil dans la commune d'Endom, Endom 04 décembre, 2020.

¹⁴³ Anaprodh, Rapport sur les meilleures pratiques et les mesures concrètes visant à garantir l'accès à l'enregistrement des naissances, 2018, p.13.

intégrée des maladies de l'enfant au niveau communautaire. Ainsi, à travers cette formation PIC a mis sur pied un module de formation pour renforcer la capacité de ces relais communautaires à répondre promptement aux besoins des femmes et jeunes maman des zones rurales.

b. Le Project “*Scaling up Malaria Control for Impact in Cameroon*”

Le but principal de ce projet vise la couverture universelle en moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action (MILDA) dans les villages de la Commune d'Endom. *Plan International Cameroon* se joint à la communauté internationale et nationale sous la conduite du Minsanté pour lutter contre le Paludisme dans les campagnes. Il s'agit ici de la sensibilisation des populations sur la lutte contre le paludisme, la prévention du paludisme, la promotion des changements de comportements en faveur des populations sur la lutte contre le paludisme. Ensuite, *Plan international Cameroon* met un accent particulier sur la prévention du paludisme chez les femmes enceintes, diagnostic et le traitement communautaire des cas de paludisme, la prise en charge du paludisme simple à domicile (PECADOM) ainsi que la coordination et le développement de partenariats nationaux communautaires, publics et privés¹⁴⁴.

3. Le Programme suivi de l’“enfant-grandir en bonne santé”

L'objectif principal de ce projet de développement de l'enfant est basé sur l'amélioration de la suivie maternelle et infantile, et d'assurer le développement et la stimulation du jeune enfant par des actions de base communautaire. En relation avec les Objectifs du Développement Durable (ODD), il vise à réduire une fois de plus la mortalité infantile, à améliorer la santé maternelle et le VIH /Sida, la malaria et d'autres maladies infantiles. De ce fait, *Plan International Cameroon*, travaille avec le gouvernement pour intensifier l'approche de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) à tous les cinquante-sept villages ainsi que les six centres de santé communautaire que compte la Commune d'Endom. Ce programme s'appuie aussi sur l'approche du cercle de l'espoir en faveur des orphelins vulnérables (OEV)¹⁴⁵.

¹⁴⁴ *Plan international, Scaling up malaria control for impact in Cameroon, 2011-2015, p.5.*

¹⁴⁵ *Plan International, Rapport d'activité, 2009, pp.20-21.*

a. Le Projet SRO (Sel de Réhydratation par voie orale)

L'appui de l'ONG PIC aux populations villageoises permet de réduire la morbidité et de la mortalité chez les jeunes enfants de moins de 5ans des couches vulnérables. Cet appui communautaire est constitué de 700.000 sachets de SRO se présente ici comme une bouffée d'oxygène pour arrêter la diarrhée et de remonter des enfants victimes du choléra et de la mal nutrition. Ce projet entre dans la déconcentration des services sanitaires communautaires, afin de renforcer les relais communautaires dans la maîtrise de la médecine de proximité. En effet, les zones rurales sont les domaines de prédilection de la mal nutrition des enfants, ceci due au non-respect des règles hygiéniques infantiles et d'une alimentation.¹⁴⁶

b. Le Projet “stop Covid-19”

La survenue de la pandémie mondiale de la covid-19 n'a pas laissé les partenaires sociaux et au développement du Cameroun indifférent. C'est ainsi que PIC a pris les initiatives louables afin de réduire la propagation communautaire de cette maladie. Ainsi, plusieurs actions significatives ont été menées par PIC dans la Commune d'Endom. Elles avaient été menée par les relais et les volontaires de PIC dans le cadre de sensibilisé les villageois de la dangerosité de cette maladie. Car, la santé communautaire reste dans sa majeure partie dans la médecine traditionnelle. C'est pour cette raison que ce partenaire apporte une contribution de plus aux populations démunies à qui l'État a tourné le dos. Ce matériel de lutte est constitué de carton de savon des bidons à robinet des kits pour lavage de main pour la population de la Commune d'Endom. De ce fait, l'image photographiée apporte un plus de réalité et la pertinence sur le travail de PIC pour mettre les populations locales à l'abri de ce sanitaire mondial¹⁴⁷.

¹⁴⁶ Rapport, d'activité annuelle de *Plan International*, 2015, p.3.

¹⁴⁷ C.Oyono, 25 ans volontaire de PIC d'Endom est l'un des membres de la commission de distribution du matériel de la Covid-19 à Endom 08/10/2020.

Photo 2 : Distribution du matériel de riposte du Covid-19 à Endom.



Source : cliché pris par René Mbida Mbida le 10 septembre 2020.

La photographie ci-dessus démontre la bonne moralité de PIC dans la défense et la protection des populations vulnérables. Car, le bien-être et le développement des populations rurales passent par la bonne santé de ces citoyens. C'est pour cette raison que les enfants qui font parties des communautés initiées par PIC sont présents lors de la distribution du matériel de riposte contre le Covid-19.

c. L'Appui au parrainage des enfants

Le parrainage consiste à promouvoir le développement des enfants dans leur milieu. Il s'agit d'aider nominativement un enfant, sélectionné en fonction de sa situation personnelle ou familiale, et parfois son mérite scolaire. C'est dans ce cadre que PIC apporte son soutien aux communautés d'enfants de la Commune d'Endom, pour un budget estimé global de 430.000 FCFA. En effet, cet appui est destiné aux point focaux qui sont chargés de recenser les enfants donc l'âge varie entre huit et seize ans. Ainsi, les enfants sont inscrits dans le programme avec les parrains individuels soutenant des projets de développement dans la Commune. PIC contribue à la relation interculturelle, élément central dans la finalité du parrainage. Le parrainage appliqué par PIC consiste aussi à bâtir une communauté mondiale consciente, impliquée et unie autour des besoins et droits de l'enfant. De plus, il est caractérisé par une association individuelle entre un enfant et un individu ou groupe de parrains. Le parrainage est la base pour la continuité du financement des projets axés sur les besoins de l'enfant et les droits

des enfants. Dans ce cas l'enfant est seulement un ambassadeur de la communauté auprès du/des parents¹⁴⁸. Par ailleurs, le parrainage justifie l'existence de PIC :

L'association, créée dans un but humanitaire et d'intérêt générale, a pour objet (...) de pouvoir au parrainage, au soin, à l'entretien, à l'éducation, à l'instruction et au bonheur des enfants déshérités, de leurs familles et des communautés dans les pays en voie de développement avec l'objectif de leur permettre d'être capables de contribuer à leurs besoins vitaux et d'accroître leurs capacités de participer et de bénéficier de leur société : d'intéresser les personnes de bonne volonté à la nécessité d'un tel engagement et d'obtenir leur assistance et leur soutien financier(...)¹⁴⁹.

PIC se situe comme intermédiaire, les parrains peuvent entretenir avec leurs filleuls des relations épistolaires, voir leur rendre visite, mais ils savent que leur parrainage ne bénéficie pas seulement à leurs filleuls ou à sa famille : il est utilisé pour des projets collectifs au service de l'ensemble de la communauté d'appartenance du filleul.

II. L'INSERTION SOCIALE LA FEMME ET DE LA JEUNE FILLE

Les femmes et les filles vivant en milieu rural connaissent de multiples difficultés pour subvenir à leurs besoins de base. C'est dans ce contexte que PIC a élaboré plusieurs stratégies économiques coordonnées et partagées visant à pallier la précarité qui accable le développement des femmes et de de la jeune fille.

A. L'INSERTION ÉCONOMIQUE DE LA FEMME ET LA JEUNE FILLE

L'insertion économique de la femme et de la jeune fille est des politiques de développement de PIC dans les communautés parrainées par PIC. Elle a rendre la Femme en générale autonome dans sa société, permet une prise en compte de la gente féminine dans la sphère local, au niveau national voire internationale.

1. Le Projet de micro-finance : association villageoise d'épargne et de crédit (AVEC)

L'accès limité aux services bancaires durables, compromet sérieusement la productivité et l'expansion agricole. Ceci place le revenu des ménages d'une grande majorité la population rurale bien en dessous du seuil de pauvreté au Cameroun. Vu sous cet angle les enfants sont les plus affectés de ce manque de revenu. Pour remédier à cet état de fait, PIC a créé des

¹⁴⁸ *Plan international* rapport d'activité, 2009, p.12.

¹⁴⁹ Le parrainage international, *Rapport sur des organismes bénéficient de dons*, Paris, Cour des comptes, 2012, p.26.

Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC), dans laquelle les membres de ladite association peuvent facilement emprunter de l'agent pour subvenir à leurs exigences. Ce projet d'épargne communautaire permet aux femmes des zones rurales à développer un esprit entrepreneurial des femmes. Par ailleurs, ce projet l'autonomisation de la femme rurale participe à son émancipation économique, sociale communautaire de cette dernière. En plus les AVEC sont les bien venue pour l'amélioration de l'économie sociale et familiale car, elle permet le développement du civisme fiscal. En outre, elle contribue à l'organisation de la solidarité entre les habitants et entre les communautés et surtout de lutter contre l'exclusion des femmes et la promotion de l'intégration communautaire¹⁵⁰.

En plus, le système des micro-finances AVEC est un bon outil pour les femmes et pour l'autonomisation des jeunes. Car, il leur permettra de mobiliser plus d'épargnes et avoir accès à des prêts pour répondre aux besoins essentiels de leurs enfants et de la famille dans des domaines variés comme la santé, l'éducation la nutrition et les situations d'urgence sociale. Les AVEC facilitent aussi, le développement de leurs villages et de leurs communautés. Dans la mesure où des ménages augmentent, les familles peuvent mieux gérer les flux de trésorerie et être aptes à faire faces aux problèmes dus à la survivance de leurs progénitures. Le modèle AVEC laisse une place à l'épargne domestique et se distingue également comme une bonne opportunité pour des affaires et d'investir¹⁵¹.

En effet, PIC apporte un soutien sur l'économie de proximité et sociale. Dans la mesure où elles stimulent la dynamique volontaire villageoise. Ainsi, avec le système des AVEC l'épargne de la ménagère générée les revenus substantiels dans le but d'améliorer les conditions de vies des communautés. En effet, le projet des micro-finances mis sur pied par PIC permet d'associer les agents communautaires à la prise de décision, s'organisent sur le mode de coopération. Amenés à partager des informations de diverses natures pour l'autonomisation de la femme. Par ailleurs, les agents communautaires et animateurs des AVEC détiennent une meilleure connaissance des individus et leurs intentions ainsi que leur environnement socio-économique. Par ce biais, ils améliorent la qualité de leur choix, ce qui leur permet de prendre véritablement part au dispositif d'action de maîtriser les enjeux du développement économique de leur territoire¹⁵².

¹⁵⁰ *Plan International* Annuel d'activité, 2009, p.30.

¹⁵¹Rapport d'activité annuel *Plan International Cameroon*, 2009, p.30.

¹⁵² V. Angeon et J.-M. Callois, "Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l'économie de proximité" ?, *Économie et institutions*, n°6-7, 2005, p.28.

Enfin, l'insertion économique formulée par PIC octroie le pouvoir et la prise de décisions de la femme rurale. De ce fait, la capacité des femmes vulnérables d'utiliser les ressources pour assurer leur réussite économique est un aspect essentiel de leur autonomisation économique. L'inclusion de la femme rurale au niveau des AVEC contribue au processus décisionnels de leurs familles de collectivités et de leurs gouvernements est directement liées à l'amélioration de leur conditions de vie, puisque cela leur donne l'occasion d'influencer des processus qui jouent sur leur bien-être. La réduction de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition passe par l'autonomisation des femmes. Ceci permet aux communautés rurales pauvres prospèrent et grandissent au profit de tous¹⁵³.

2. L'Intégration de l'approche "genre" dans les programmes eau potable et assainissement

Malgré les efforts faits au niveau national et international, le développement de l'approche genre reste faible. PIC exige la participation paritaire des hommes et des femmes dans la gestion des programmes. En effet, deux 02 à trois 03 pour un bureau de cinq 05 membres font parties dans les comités de gestion des points d'eaux CGPE. Dans les CGPE, les femmes occupent essentiellement le poste d'hygiéniste. De ce fait, les femmes bénéficient des formations au même titre que les hommes pour la maintenance des infrastructures de développement de leur communauté. Car, les femmes ont souvent mal intégré les instances de décisions dirigées par les hommes. Or, celles-ci sont les facteurs de développement communautaire, qui sont des moyens de sortir de la vulnérabilité des populations. En outre, PIC met l'accent sur l'approche genre du fait que les femmes sont créatrices des communautés. Ensuite, elle participe à juguler les tensions communautaires, et le sens même de la responsabilité familiale. Ainsi dire, l'implication des femmes dans la gestion des projets d'eau potable et assainissement est primordiale dans la finalisation desdits projets. Elle est aussi nécessaire dans la mesure où la gestion des projets commence par les femmes de la base, elles constituent la matrice de la société¹⁵⁴.

L'insertion des femmes aux programmes d'eau et assainissement contribue à améliorer les pratiques d'hygiène dans la communauté. En effet, la solidarité communautaire établit dans la gestion des projets de PIC est nécessaire dans un contexte d'interaction. Cette insertion passe aussi par la reconnaissance de l'autre et le respect des différences. Le respect du genre constitue

¹⁵³ Fida, Egalité de sexes et autonomisation des femmes, 2012, p.1.

¹⁵⁴ Archives de la Commune d'Endom.

une des valeurs de PIC qui vont permettre de désamorcer les mythes et les préjugés véhiculés par les hommes et la société ou groupe d'appartenance. Cette dynamique d'ouverture est d'autant plus importante que ces mythes et préjugés ont pour effet de maintenir les inégalités en place.

B. LES MÉCANISMES D'ENCADREMENT DE LA JEUNE FILLE

La protection de la jeune fille constitue l'une des axes principaux de l'action de PIC au Cameroun, en particulier dans les zones rurales. En effet, les jeunes filles vivantes dans la zone rurale sont souvent victimes d'injustices de la société, c'est pourquoi PIC s'engage à travers de programmes multiples afin de limiter la vulnérabilité de la jeune fille.

1. Le Projet “*Plan for Girl*”

Le projet “*Plan For Girl*” lancé par l'ONG *Plan International Cameroon* vise à promouvoir la participation de la jeune fille et de l'enfant de la Commune d'Endom à leur propre avenir. C'est dans ce cadre que PIC en collaboration avec la Commune ont mis sur pied un comité de pilotage pour répondre à l'insertion scolaire de la jeune et de l'enfant. Ainsi, ce projet concerne les jeunes filles qui ont environ 16 à 17 ans. À travers les relais communautaires PIC met à leurs dispositions des outils permettant la facilitation et la sensibilisation de ces filles. Car, le développement d'une communauté passe aussi par l'éducation. Elle est aussi, la pierre angulaire sur laquelle repose les perspectives et d'opportunité d'emploi du futur. Celles qui sont privées d'éducation dans leur enfance ont souvent du mal à trouver un emploi à l'âge adulte. Elles sont par ailleurs, incluses dans leur propre famille voir dans la société et dans leur société. Ce projet “*Plan For Girl*” est plus bénéfique pour les filles vivant dans les zones rurales, l'éducation offre l'occasion de maximiser les ressources dont elles disposent, que ce soit par l'amélioration de la productivité de leur production. La politique inclusive de PIC pour les jeunes filles et les enfants permet cette couche de la société d'être moins exposée à l'exploitation sexuelle. Elles sont aussi, moins exposées de trafics et courent moins le risque d'être infectées par le VIH¹⁵⁵.

2. L'Appui dans le domaine l'éducation à la sexualité en milieu scolaire

L'éducation de la sexualité en milieu scolaire est l'une des actions de PIC en zone rurale. C'est pour cette raison que les modules de formation sont proposés dans les établissements

¹⁵⁵ *Plan International Cameroon*, 21^e rapport de suivi annuel de campagne, “ parce que je suis une fille”, p.6.

scolaires primaires et secondaires de la Commune d'Endom. En effet, PIC par le biais des agents de santé communautaire, sillonnent les différents campus scolaires pour sensibiliser et mobiliser d'une part les jeunes garçons et d'autre part les jeunes filles sur les dangers issues d'une sexualité précoce et sans contrôle. PIC, contribue également aux caravanes scolaires communautaires sur les problèmes d'interruption volontaire ou provoqué d'une grossesse non désiré des jeunes filles. Ces pratiques d'interruption des grossesses ce sont développées dans les milieux scolaires ses dernières années au Cameroun en particulier dans les campagnes suite à une carence éducative et la prise en charge de la jeune fille. Ainsi, PIC apporte un soutien morale pour ces filles qui sont parfois délaissées et stigmatisées par leur camarade et parfois abandonnent l'école au profit des mariages précoces. Cette situation mais aussi, les jeunes filles en situation de vulnérabilité face aux rapports sexuels précoces et multi partenariats sexuels qui sont des facteurs aggravent d'exposition aux grossesses non désirées¹⁵⁶.

Face au déficit d'éducation sexuel, PIC apporte davantage un apport éthique sur la pratique sexuelle en milieu scolaire. De constat PIC appui les filles et leurs familles dans l'éducation et l'hygiène de la jeune fille. Elle renforce également, la gouvernance du secteur de l'éducation, de surveillance et des mécanismes et des structures de la responsabilisation des maîtres de parents. En outre, au niveau des communautés et des écoles PIC emploient les outils et les approches de responsabilisation sociale basé sur les droits, tels que les tableaux de bord de la communauté et le suivie de budget participatif pour soutenir la surveillance menée par les jeunes sur la politique de l'éducation, sa mise en œuvre et les prestations de services. Ceci vise à promouvoir des améliorations sociales sur la jeune fille dans sa communauté. Et de réduire de les mariages provoqués des filles, les violences basées sur le genre en générale, PIC s'investit fortement sur les jeune filles¹⁵⁷.

3. Appui à la production des communications, de parrainage et aux comités de gestion des établissements scolaires (COGES)

Les actes et actions posés par PIC, tournent autour du parrainage des enfants. C'est dans ce cadre que l'accord bipartite signé par PIC et la Commune d'Endom a eu pour incidence la création des communautés de parrainage dans les campagnes. Le COGES est chargé de suivre et de piloter les activités de PIC dans les établissements scolaires. Par ailleurs, le COGES a aussi pour mission de contribuer à l'encadrement des élèves aussi des établissements où il

¹⁵⁶ *Plan International*, 21^e rapport de suivi annuel de campagne, "parce que je suis une fille", 2014, p.30

¹⁵⁷ *Partenariat Plan Cameroon*, 28 juin 2011, p.7.

siège et d'y créer des conditions d'un meilleur fonctionnement. À cette fin, le COGES est assigné à : aider à l'entretien courant des bâtiments, des équipements et la sauvegarde du patrimoine scolaire ; de contribuer à l'encadrement civique et morale des élèves ; de favoriser l'intégration de l'établissement dans son milieu ; d'apporter un appui aux activités socio-éducatives de l'établissement ; d'apporter un appui aux activités pédagogiques ; contribue à la résolution du problème au déficit en enseignant et formateurs. Ce comité de gestion permet aussi de multiplier les séries de communication et de sensibilisation des groupes de parrainage dans les campagnes. Pour ce faire, PIC mise sur une motivation des animateurs et des points focaux qui sont sur le terrain à hauteur de 300.000 FCFA. Elle aussi, pour d'assuré la mobilité des animateurs les points focaux en les offrant les motos- cycles pour les activités de parrainage. Mettre aussi, à leur disposition les moyens de locomotion, pour un montant de 43000 FCFA¹⁵⁸. Dans la logique d'encourager le travail des animateurs sont payés trimestriellement, une somme de 15000 à 18000 FCFA¹⁵⁹. Le présent tableau illustre les activités et les montants allouer à ce projet.

Tableau 5 : Coût total des activités de parrainage et du COGES.

<i>Catégorie</i>	<i>Activité</i>	<i>Montant (FCFA)</i>
Production des communications de parrainage et de fonctionnement du COGES	Motivation des animateurs et points focaux	3000.000
	Achat de deux motos pour les activités de parrainage	850.000
	Frais bancaires (AgiOS)	120.000
	Carburant points focaux pour les activités de parrainage	430000
	Transport de billeteurs	100.000
Total production communication		4500.000
Coût total		34.500.000

Source : Tableau illustratif des fonds alloués au parrainage des enfants, archives de la Commune d'Endom, septembre 2020.

¹⁵⁸Ibid.,18.

¹⁵⁹ Protocole d'accord de Partenariat pour la gestion des projets avec Commune, mai 2011, p.2.

Ce tableau, montre la prise en charge des activités menées par les points focaux et les animateurs de PIC dans sa lutte contre la pauvreté dans la Commune d'Endom. À Travers les moyens de transports mis à leurs dispositions PIC assure de façon efficiente ses actions sur le terrain. C'est le cas des superviseurs de PIC qui ont de lourdes charges de ce déplacé vers les périphéries de la Commune. De ce fait, PIC a prévu des motocycles pour contrôler et visiter les Communautés de parrainage installé dans les villages. La photographie ci-dessous montre l'effectivité de ce don offert aux points focaux.

Photo 3: Coordonnateur de PIC à Endom



Source : Cliché pris par René Mbida Mbida à Endom le 21 septembre 2020.

Les motocyclettes remis aux points de PIC leur permettent de mieux se déplacer dans les zones enclavées. Car, les populations de ces zones vivent un calvaire pour déplacer des villages vers la ville. En effet, PIC fait montre de sa bonne volonté pour réduire la pauvreté ambiant qui anime le quotidien de la population villageoise de la Commune d'Endom. De cette action posée par PIC les communautés de parrainage peuvent être visitées par le point focal.

a. Création des clubs d'écoute

La communication des enfants est importante dans leur milieu de vie. C'est pour cette raison que PIC a initié la création des clubs d'écoute communautaire dans lesquels les enfants issus des zones rurales participent aux échanges portant sur les droits de l'enfant. PIC, met à la

disposition des participants des mobilisateurs qui sont chargés de sensibiliser leur communauté¹⁶⁰.

L'accent est mis sur la communication participative des enfants afin de mettre à court terme les supports d'information ayant les programmes notamment sur l'amélioration des connaissances sur les différents sujets d'intérêts pour les enfants ainsi que les collectivités. Ainsi, la mise en place des clubs d'écoute dans les communautés villageoises contribuent à la dénonciation des violences donc sont victimes les enfants. Ceux-ci, sont en étroite collaboration avec la radio communautaire "*Nkoul- Endom*" qui est chargé de fournir les programmes et les thématiques portant sur le bien-être des enfants¹⁶¹.

b. L'Appui sur l'initiation des dynamiques entrepreneuriales des femmes

L'entrepreneuriat local est le faire de lance du développement féminin local. C'est pour cette raison que PIC apporte son soutien aux efforts consentis par les populations villageoises pour leur bien-être. En effet, PIC encourage les groupes d'initiative commune (GIC), en communication et en sensibilisation sur les thèmes liés au développement. Car, les GIC sont des moyens de regroupement de personnes qui vivent dans un même espace. PIC contribue ainsi à la construction de dynamiques collectives d'acteurs de développement en partageant le même espace. Son but recherché est la création de ressources en la faveur des femmes rurales qui sont le moteur de développement. C'est dans cette, logique que les groupes d'épargne communautaire sont créés dans les villages pour soulager les souffrances des populations. Ces groupes sont par conséquent des vecteurs du développement endogène. Ainsi, le développement communautaire de PIC se situe dans le cadre du développement endogène, en s'intéressant aux dynamiques locale générées par l'initiative des acteurs locaux, développant ainsi des stratégies endogènes¹⁶².

De plus, PIC participe à la cohérence de l'entrepreneuriat social féminin communautaire. Car, ses actions répondent aux initiatives formulées par les populations de la base, qu'ils connaissent. La cohérence par le partage d'une même ethnie, d'un même lieu d'habitation, des intérêts collectifs d'identité commune d'une profession. Les actions cohérentes sociales posées

¹⁶⁰ A. Crauzaz, *Les pratiques communautaires dans la protection des enfants*, Terre des Homme, 2011, p.14.

¹⁶¹ Nkoul-Endom est une radio communautaire de la commune d'Endom, elle au service de toutes les actions érigées vers le développement de l'arrondissement d'Endom. Elle est aussi le porte-parole des enfants de cette localité, car elle met à la disposition des enfants les programmes éducatifs.

¹⁶² Tinasoa Razafindrazaka, C. Fourcade, *L'entrepreneuriat collectif : un outil du développement territorial ?*, Paris, Revue d'économie régionale et urbaine, 2016, pp.1017-1042.

par PIC en vers les populations villageoises sont aussi perçues comme une amélioration de la paix sociale communautaire. En effet, le regroupement des personnes dans un programme d'initiative commune permet aux participants d'avoir un esprit de solidarité locale. Ici, seul l'intérêt collectif prime, au détriment du gain individuel. Par ailleurs, PIC subventionne à 50% les projets communautaires initiés par les populations elles-mêmes. PIC participe à la reproduction du dynamisme communautaire, qui favorise ainsi la réduction de la pauvreté rurale¹⁶³.

Enfin, en donnant aux femmes les moyens d'agir sur la scène politique, économique et sociale, permettent de réduire les inégalités sociétales et d'éliminer les discriminations qu'elles subissent au quotidien. À cet effet, les AVEC offrent davantage de débouchés économiques et ainsi accroître leur revenu et leur productivité.

III. ACTION DE PLAN INTERNATIONAL CAMEROON DANS LA DECENTRALISATION LOCALE

La décentralisation amorcée par PIC est importante pour le développement local. Elle permet aux collectivités territoriales décentralisées de mieux répondre efficacement aux problèmes de leurs populations. Elle apporte son savoir-faire dans la gestion participative des ressources destinées au bien-être des populations locales.

A. LA PROMOTION DE LA GOUVERNANCE AU NIVEAU LOCALE

La gouvernance au niveau local consiste, d'après Nach Mback " de laisser la maîtrise de l'administration locale à la communauté des habitants de la collectivité"¹⁶⁴ Elle s'opère à travers le conseil des élus. Elle ne se réduit pas seulement à l'organisation et au fonctionnement des collectivités, mais pose également le problème de l'exercice du pouvoir avec ses exigences de responsabilités, de libertés, de proximité. Elle induit aussi l'implication de tous les acteurs et composantes locaux (ONG, entreprise, organisations à la base, populations locales etc.).

¹⁶³ P. Develtere, Bénédicte Fonteneau, *Société civile ONG, tiers secteur mouvement social et économie sociale : conception au nord, pertinence au sud*, Canada, Katholieke Universiteit Leuven, 2009, p.15.

¹⁶⁴ Nach Mback, " La décentralisation en Afrique : enjeux et perspectives " in *Afrique Contemporaine*, n°199, 2001, pp.95-114.

1. Transfert des compétences à la base

La décentralisation est porteuse d'espoirs pour les populations et constitue un instrument privilégié de lutte contre la pauvreté. Elle est le transfert de certaines compétences au niveau local. C'est dans ce sillage que l'ONG PIC implique les Communes et les acteurs locaux dans la gestion des projets de développement. Les populations sont impliquées directement aux thématiques de développement. Elles peuvent répondre promptement à leurs propres besoins. En effet, les collectivités territoriales décentralisées maîtrisent les réalités sociologiques et anthropologiques de leurs populations. De ce fait, PIC renforce la dynamique de développement endogène¹⁶⁵. C'est aussi la plaque tournante de tout développement local. En outre, PIC met les populations villageoises à l'école du développement endogène qui se traduit par leur responsabilité. Ce transfert de compétences aux acteurs locaux est porteur du changement social.

De plus, le transfert de certaines compétences participent à la responsabilisation des communautés de base pour la maîtrise d'ouvrage des investissements locaux de PIC à travers leurs structures représentatives selon le processus interactif de planification locale où les populations villageoises sont appelées à s'exprimer librement sur leurs priorités de développement. Cette responsabilité des communautés est essentielle pour les populations. Elle favorise la réduction de la pauvreté rurale et promeut un développement durable. Suite à ce transfert de compétences au niveau de la base, PIC permet le développement des capacités en organisation et gestion des villages, ainsi que des groupes de villages.

Ajoutons enfin que, la décentralisation locale permet aux acteurs locaux et les populations de former une synergie d'action pour le développement communautaire intégrant un renforcement des capacités managériales et de leadership pour permettre aux communautés d'intégrer les dynamismes de changement social. À travers le transfert, de compétences aux collectivités territoriales décentralisées, PIC vise à accélérer la croissance équitable et efficiente de l'économie rurale et du développement des communautés à la base, dans le respect de leurs aspirations et priorités de façon à les amener à participer effectivement à la prise de décisions en matière de planification du développement de leurs terroirs.

Le pouvoir transmit aux collectivités territoriales décentralisées est un vecteur de développement à la base. Il désigne une dynamique d'initiatives locales qui met en mouvement

¹⁶⁵ B. Atobo, 49 ans l'ex maire de la commune d'Endom, 2013-2020, Endom, 20 octobre 2020.

les acteurs locaux. Ces derniers qui se réunissent autour d'un projet dont le principe de valorisation de ressources est l'essence font collectivement par ce biais exister le territoire. La participation des populations à l'élaboration de projets se concrétise à travers la mobilisation des acteurs locaux autour d'une stratégie commune. Elle trouve sa tradition opérationnelle dans une programmation cohérente d'actions. La responsabilité locale est ainsi assimilée à un cadre favorable à l'action collective au sein duquel le développement territorial se construit¹⁶⁶.

2. L'apport de la démocratie à la base

Les préoccupations villageoises sont généralement mal comprises par l'administration centrale. C'est la raison pour laquelle PIC met l'accent sur la participation inclusive des populations dans la gestion de leur propre développement. C'est pourquoi elle offre le cadre de formation aux Maires de la Commune d'Endom. En effet, les modules de formation sont basés sur la gestion participative des projets de développement économique et sociale. Par conséquent, elle traduit le moyen d'expression pour les couches vulnérables. Car, la communication pour le développement privilégie les systèmes de communication qui permettent aux individus de délibérer et de s'exprimer sur les questions importantes pour le bien-être des populations. Le rôle qu'elle joue dans les processus d'émancipation et de l'insertion sociale dans la gestion des projets de développement. C'est dans ce sens que l'Organisation des Nations Unies estime que : les systèmes de communication réciproque, qui facilitent le dialogue et permettent aux communautés de prendre la parole d'exprimer leurs aspirations et leurs préoccupations et de participation aux décisions concernant leur développement¹⁶⁷.

De plus, la démocratie se traduit par la liberté d'expression au niveau local. Ainsi, PIC applique la communication participative qui est un outil de travail efficace qui facilite les processus de développement communautaire. Elle permet, la participation de la communauté à leurs propres initiatives de développement.

La pratique de la démocratie induit, aussi la communication participative des villageois pour le développement. Elle promeut la participation de la communauté aux initiatives de

¹⁶⁶ V. Angeon et J. – Callois, ‘‘Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l'économie de proximité ?’’, p.23.

¹⁶⁷ Les Nations Unies ont adopté une définition formelle de la communication pour le développement qui apparaît à l'article 6 de la Résolution 51/172 de l'Assemblée générale de 1997.

développement. PIC met ainsi en exergue la liberté d'expression au niveau de la base. Dans cette perspective, elle rassemble à travers des efforts de réflexion et de participation communs.

PIC met sur pied les outils de facilitation ; de la participation des agents de développement, en prenant appui sur la base qui est au centre. En outre, PIC met un cadre de facilitation du dialogue ; et les échanges d'idées au sein de différents groupes. Elle encourage la réflexion sur les problèmes de développement des communautés locales et sur les solutions possibles ou encore sur les objectifs communs. Cette prise en compte de la base de PIC apporte des réponses aux besoins des populations, non seulement au niveau des communautés parrainées par PIC, mais aussi au sein de toute la collectivité¹⁶⁸.

Au-delà de l'expression qu'accorde PIC aux populations villageoises. Elle vise la participation des citoyens, à instaurer un cadre institutionnel d'exercice de la démocratie à l'échelle locale et de gestion de proximité par les organes communautaires de bases et élus communaux. PIC prend toute mesure nécessaire pour informer les paysans, les jeunes citoyens afin de les consulter les choix des priorités sur des problématiques liées au développement économique, social et culturel dans leur communauté. Dans ce cadre, et dans le but de réaliser les objectifs de la démocratie locale, PIC et élus communaux veillent à mettre en place un encadrement adéquat des initiatives locales, visant à intéresser et à inciter les villageois à participer à la résolution de leurs problèmes et à l'amélioration de leurs conditions de vie¹⁶⁹.

3. La participation locale aux projets de développement

La participation de l'ensemble des acteurs apparaît comme une condition nécessaire pour la réussite de tout projet de développement. Notamment la participation des citoyens, des associations et des bénéficiaires du projet. Le village apparaît alors comme l'échelle pertinente de la participation et ce, du fait qu'il constitue l'unité de base qui bénéficie des projets de développement et à partir de laquelle émerge l'association d'individu qui transmet directement les besoins des populations au niveau communale et à la direction générale de PIC. L'objectif principal ici est de parvenir à rapprocher la logique des points focaux d'une part et de celles

¹⁶⁸ Plan international rapport d'activité de 2018,p.6.

¹⁶⁹ K. Moussaoui, Arabi Khelloudja, " Le rôle des collectivités territoriales dans le développement local à l'ère des réformes en Algérie .Le cas des communes de Bajaia, Bejaia Algérie", *Economie et Solidaire*, volume 44, n°1-2,2004,p.126.

des relais communautaires et la population qui partage les mêmes intérêts¹⁷⁰. Cette approche participative de PIC est affirmée par ces penseurs du changement social :

Parce que le changement se forge dans l'interaction avec l'autre, justement parce qu'il est autre par la différence qu'il propose, sans doute faut-il admettre qu'in fine nous sommes nous-mêmes notre principal instrument de changement. Il en résulte que le changement en processus chez soi est la clé du changement de l'autre. Pour changer la vie matérielle des gens et pour que ces changements améliorent réellement la vie sociale et effective des populations, il faut aussi, en même temps transformer significativement la vie subjective et collective¹⁷¹.

En effet, l'implication des populations aux projets est une donnée importante pour le changement social. Les populations apportent ainsi une plus-value dans la connaissance et la maîtrise de l'état de besoins de la communauté.

Enfin, l'approche participative impulsée par PIC est fondée sur l'établissement d'un dialogue permanent entre les populations et les agents techniques (mobilisateurs, relais communautaires), sur le respect mutuel et le principe du partenariat, ainsi que sur la reconnaissance du savoir-faire local. À ce titre, elle est considérée comme une méthode privilégiée d'intervention en milieu rural, qui permet la prise en charge progressive et concertée des actions de développements au niveau local.

B. L'INCLUSION SOCIALE DES POPULATIONS

Étant donné la nature multi-sociale des actions de développement rural. Celui-ci implique la coordination de toutes les couches sociales pour harmoniser les initiatives visant à sortir les populations de la précarité, c'est dans ce sillage que PIC prend l'approche sociale inclusive sans discrimination des populations.

1. L'Implication de tous les groupes sociaux et organisations des populations

L'implication de toutes les couches sociales composant la communauté et l'organisation des populations sont une des conditions essentielles dans la prise en charge des actions identifiées qui accompagnent les projets de développement de PIC. La mobilisation de toutes

¹⁷⁰ A. Zerouali Mohamed, "Programme de renforcement des capacités des acteurs locaux de développement Cap Del et la démocratie participative (cas de la commune de Tigzrid)", Mémoire en Management Publique, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, p.32.

¹⁷¹ P. Leener. al, *Changement politique et social : Éléments pour la pensée et l'action*, Afrique de l'ouest, 2005, p.1.

les catégories sociales et/ou socioprofessionnelles et la mise en place d'un cadre organisationnel adéquat en liaison avec le programme d'actions vont précisément faciliter le développement d'une dynamique et d'une capacité de gestion des ressources mises à la disposition des populations locales. En outre, les communautés mises en place par PIC favorisent l'émergence des associations féminines de développement. Ces organisations communautaires et associations de femmes permettent d'implanter l'esprit d'entraide traditionnel entre les membres¹⁷².

Par ailleurs, PIC apporte aussi, l'appui aux initiatives communautaires et citoyenneté locale. Par conséquent, cet apport ouvre la voie à la décentralisation communautaire. Ces initiatives communautaires et citoyennes démontrent la confiance et le sens de responsabilité que PIC accorde aux populations ruraux. En effet, les populations communautaires ont la capacité de mobiliser les ressources aussi insuffisantes soient-elles au service de la communauté. Celles-ci relèvent davantage de la solidarité communautaire que du comportement citoyen. En outre, la gestion de projets de développement par les autorités locales est source de changement social dans la mesure où, les initiatives communautaires permettent l'harmonisation des ressources matérielles et financières pour financer un projet de développement. De ce fait, les modules de formations prodigués par les agents communautaires de PIC sont mis en exergues pour le bien-être commun¹⁷³.

2. La Cohérence et la complémentarité des initiatives à l'échèle communal

La décentralisation amorcée par PIC et la Commune pour répondre aux aspirations des populations. Dans ce cadre, le partage des rôles entre les acteurs de développement de la Commune et les agents communautaires de PIC crée un espace de concertation et de coordinateur entre ceux-ci, par exemple le cadre de dialogue pour élaboration de stratégies de développement communautaire pour finaliser les projets. Ainsi, l'existence d'un espace de concertation entre tous les acteurs du développement communautaire, les bénéficiaires favorisent le renforcement des institutionnelles communautaires à travers la capacitation des expériences et l'amélioration des capacités de négociation et de travail en commun¹⁷⁴. De plus, la gestion participative est plus favorable pour les villageois. Ceci traduit, la cohérence et la

¹⁷² J. Gallard, (ed), *Manuel de formation sur l'approche participative*, Paris, FAO, 1994, p.1.

¹⁷³ N.Lauzon et L. Bossard, *Processus de décentralisation et développement local en Afrique de l'Ouest*, OCDE, 2005, p.6.

¹⁷⁴ P. Sebahara, " Acteurs et enjeux de la décentralisation et du développement local Expérience d'une commune du Burkina Faso", Document de réflexion *ECDPM*, 2000, n°21, p.26.

complémentarité des initiatives à l'échelle communale. En effet, PIC apporte l'inclusion des populations dans la gestion des projets par le biais de la Mairie. Ainsi, cette cohérence se situe au niveau de la viabilité plus élevée des projets dus à leur appropriation par les populations bénéficiaires, comme le projet des adductions d'eau dans les villages qui sont autour de la Commune. Ensuite, les populations villageoises et les agents communautaires de PIC se préoccupent davantage de la permanence des infrastructures construites et de leur maintenance lorsqu'ils ont pris part à leur création. Par conséquent, la qualité des infrastructures et de la performance en termes de services offert est supérieure à celle des biens par l'État central. Cette complémentarité et cohérence est basée sur des projets de développement qui sont salvateurs pour les autorités communales et locales, et les communautés, par leur meilleure connaissance du terrain, disposant ainsi une grande capacité à cibler les foyers les plus pauvres et les catégories les plus défavorisées¹⁷⁵.

En plus, la complémentarité et la cohérence de PIC par le biais de la Commune d'Endom permet la convergence des projets et améliore ainsi l'impact desdits projets de développement en termes de réduction de la pauvreté. En outre, associe les communautés dans la gestion des projets et les faire disposer de pouvoir de décision. Elle permet d'améliorer les capacités de gouvernance et le capital social de ces communautés. Au-delà de cette cohérence dans la gestion des projets est donc la base repose sur un processus de développement endogène renforçant les compétences des populations locales, tout en obtenant de meilleures performances en termes de changements sociaux des populations locales¹⁷⁶.

Enfin, la complémentarité, la cohérence des projets d'une part PIC et d'autre part, par la Commune de développement sont synonymes d'expression populaire. Car, les populations sont concernées directement par les projets de développement. C'est aussi le fruit d'une concertation entre l'ensemble des familles d'acteurs qui interviennent sur la chaîne du développement communautaire (PIC, commune et population). Ainsi, PIC, la commune et les populations bénéficiaires établissent des principes et modalités visant une meilleure efficacité de la coopération en appui à la gouvernance et au pilotage des projets locaux. En outre, la gouvernance démocratique locale, en impliquant l'ensemble des acteurs concernés dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques locales, encourage un développement

¹⁷⁵ M. Lebovics, "Analyse des apports et des contraintes du développement participatif", *Afrique contemporaine*, 2007, n° 223-224, pp.403-432.

¹⁷⁶ Ibid.

qui rencontre un développement au mieux les droits et les demande des populations défavorisées¹⁷⁷.

3 .L'Amélioration de la gouvernance locale

L'implémentation de la décentralisation de PIC dans la Commune d'Endom vise à créer des espaces de libertés, de dialogue de concertation et de la libre expression de toutes les composantes de la population. De ce fait, une approche participative du développement rural pour les populations d'une part, d'autre part, de PIC les populations rurales sont à l'instant des acteurs de leur propre développement. Par ricochet, elles participent activement à la conception, au suivi et à l'évaluation des stratégies de développement au niveau local. L'association des populations aux projets de développement, ouvre donc un espace pour le déploiement des populations en tant qu'acteurs et bénéficiaires des projets et programmes de développement¹⁷⁸.

Par ailleurs, la participation des populations dans les projets de développement s'inspire non seulement des mémoires collectives mais aussi de l'esprit de responsabilité des populations dans la réduction de pauvreté en zone rurale. L'action de PIC et la commune est un pas dans l'amélioration des conditions de vie des populations. Ainsi, la responsabilité des communautés de base dans la maîtrise d'ouvrage, des investissements locaux à travers leurs structures représentatives selon le processus interactif de planification local où les populations sont appelées à s'exprimer librement sur le développement. À travers cette implication de la base PIC participe à l'éducation de la Commune d'une part et d'un autre coté à l'éducation des populations à s'autogérer. Ceci traduit un signe d'appropriation de la démarche de développement local et de la bonne gouvernance¹⁷⁹.

a. L'Appui sur l'approche inclusive du genre

La prise en compte du genre est toujours aux centres des actions de PIC. C'est dans cette optique que PIC et la commune ont mises communs les stratégies de lutte contre l'exclusion et l'insertion des femmes dans la prise de décisions tant au niveau communal que dans les campagnes. De ce fait, PIC a opté sur l'approche "Intégration de la Femme dans le Développement (IFD)". Ainsi, l'approche IFD a pour objet de rendre plus efficace et plus réel

¹⁷⁷ Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenaires, *L'appui de la France aux processus de décentralisation et de gouvernance locale démocratique*, Direction de la communication et de la presse, 2009, p.9.

¹⁷⁸ C.Ouattara, *Développement et réduction de la pauvreté dans un contexte de décentralisation*, Abidjan, ANDSA, 2003, pp.6-10.

¹⁷⁹ Ibid.14.

en faisant participer les femmes aux processus mis en œuvre dans leur communauté respective. PIC organise des séances de formations et de sensibilisations hebdomadaires sur le rôle déterminant que joue la femme dans le processus du développement des communautés. De ce fait, les stratégies établies à cet effet ont prévu des projets, ou des composants de projets, visant les femmes, l'accroissement de leurs revenus, de leur productivités et amélioration des moyens dont elles disposent pour s'occuper du ménage. PIC met l'accent sur la production aux dépens des aspects productifs, du travail et de la vie des femmes, se concentrant sur le développement des activités génératrices de revenus pour enrayer la marginalisation des femmes due à leur manque de pouvoir économique.¹⁸⁰

En plus, l'action de PIC dans les zones rurales est toujours portée vers l'approche genre. Celles qui sont défavorisées qui non pas assez de moyens de subvenir à leurs besoins élémentaires. C'est pour cette raison que PIC multiplie les efforts afin, d'insérer les femmes dans leur communauté. Elle apporte un soutien financier et matériel aux associations féminines villageoises, à l'instar de l'association villageoise "main dans la main" d'Endom. Cette insertion des femmes à la prise de décisions dans leur communauté est un élément catalyseur pour le développement. Elle permet à la gente féminine de ce prendre en charge elle-même. Par ailleurs, dans la gestion des micro-finances les femmes jouent un rôle important dans la pérennisation des projets de développement. De ce fait, la politique participative de PIC est basée sur les femmes dans la gestion des épargnes communautaires comme les AVEC. Ici les premiers rôles sont occupés par les femmes, elles ont une grande responsabilité dans la gestion des ressources humaines communautaires. Les bureaux des AVEC est composé de cinq membres à raison de trois de femmes ce qui donne 75%. Ceci traduit la prise en compte de la femme dans la prise de décisions¹⁸¹.

En fin, la prise en compte des femmes se traduit par la volonté de PIC de réduire la stigmatisation et l'exclusion des femmes dans la société. De ce fait, la décentralisation amorcée dans la commune, participe à l'autonomisation et à la responsabilisation des femmes. Celles-ci sont le noyau central de la communauté, les AVEC apporte ainsi un plus au développement individuel et collectif de la société. PIC répond de façon explicite sur la problématique du genre dans la communauté. Surtout au niveau, de la base. Car, la femme rurale est considérée par certains comme une "esclave", "une machine à faire des enfants", qui s'occupe de son foyer

¹⁸⁰ N. Diagne, "L'approche genre dans le droit de la décentralisation au Sénégal ", Mémoire de DEA, Sciences Juridiques Et Politique, Section Collectivités Locales, Université Berger de Saint – Louis, 2007, p.21.

¹⁸¹ J. Milama., 60 ans président de l'AVEC Melan, le 28 octobre 2020.

bref dont la parole est exclue dans l'assemblée des hommes¹⁸². La responsabilité, la justice sociale et l'équité prônées par PIC est une aubaine pour un monde sans violence.

En somme, ce chapitre était axé sur deux parties. La première matérialisant les activités ainsi que les domaines d'intervention et le financement participatif de *Plan International Cameroon* et de la commune d'Endom portant sur le protocole d'accord bipartite. Tandis que le deuxième s'inscrit dans la continuité des actions de PIC dans le cadre de la décentralisation communautaire. À travers ce protocole d'accord PIC se met au côté de la Commune d'Endom afin de réduire la pauvreté. Elle met en place les politiques d'insertion sociale des jeunes adolescents et les femmes défavorisées. Cependant, la promotion et la protection des enfants n'est pas en reste. Ce pan de l'activité de PIC est sa raison d'exister, c'est pour cette raison que tous les efforts fournis par cette ONG tournent autour de l'éducation des jeunes en particulier l'éducation de la jeune fille, l'autonomisation et l'insertion des femmes dans la prise de décisions.

Le présent chapitre, présente la matérialisation de l'œuvre de PIC au Cameroun en prenant appui sur des réalisations PI faites dans la Commune d'Endom. Il permet aussi, de parcourir et revisiter les actions menées sur le terrain par cette ONG dans son périple afin de réduire la pauvreté dans les zones rurales de cette commune d'Endom. Les activités menées par PIC couvrent plusieurs domaines de la vie des populations. La première articulation de ce chapitre I se penchera sur l'impact social de PIC dans la Commune d'Endom. Tandis que la seconde partie II portera sur l'impact culturel et fin la troisième partie III se penchera sur l'impact économique.

¹⁸² L'éducation de la jeune fille est considérée par certaines audiences religieuses et tributs patriarcales africaines comme une œuvre inutile dans la société car, la femme est prédestinée au mariage et faire des enfants. Elle est qualifiée d'un jardin à autrui.

CHAPITRE III

LA MATERIALISATION DES PROJETS DE *PLAN INTERNATIONAL CAMEROON*

Plan international Cameroon est une organisation qui passe du discours à l'acte. En effet, les actions de *Plan international Cameroon* sont visibles sur le terrain. Ces actions se manifestent au niveau des populations concernées. Les actions de PIC agissent sur le secteur éducatif, sanitaire, économique et culturel.

I. L'IMPACT SOCIAL DES PROJETS DE PIC

L'impact social concerne l'amélioration du cadre de vie des populations villageoises avec notamment la construction et la réhabilitation des établissements secondaires et primaires, des adductions d'eau. La dotation en matériel médical dans les centres de santé communautaires, la formation sur la prise en charge de la femme enceinte ; l'éducation inclusive de la jeune fille et de l'enfant.

A. L'AMELIORATION DE L'EDUCATION EN MILIEU RURAL

L'éducation des enfants est le principe général qui guide l'action de PIC, en particulier les zones défavorisées. Ainsi, elle vise l'accroissement des capacités d'accueil, de l'éducation de l'éducation englobant à la fois l'éducation de base primaire et le secondaire enfin de favoriser et d'augmenter le taux d'alphabétisation inclusive des enfants. Car, le développement d'une société ou une communauté commence par l'éducation. A cet effet, F. Harbison déclare : "l'éducation vise à inculquer des connaissances générales et à développer les capacités intellectuelles de base, car le développement des ressources humaines accroîtrait la somme des connaissances, des compétences, des aptitudes au travail et les dons naturels de tous les membres d'une société qui sont indispensables au développement tant social qu'économique"¹⁸³.

¹⁸³ F. Harbison, *Ressource humaines et développement*, California, Menlo Park, 1963, p.5.

1. Dans le domaine éducatif

L'insertion scolaire au Cameroun en général et en particulier dans les villages que composent la Commune d'Endom est une problématique qui préoccupe le gouvernement, le secteur privé et surtout les ONG à l'instar de PI.

Ainsi, la Commune d'Endom compte sur son territoire une cinquantaine d'établissements scolaires, dont huit établissements secondaires et quarante dans les enseignements maternels et primaires. C'est dans ces établissements que l'ONG PI, apporte un soutien subséquent sur les infrastructures scolaires dans les villages. Elle contribue ainsi de façon directe à réduire le taux de sous scolarisation des jeunes dans les villages. La lutte contre la sous scolarisation des enfants est entre les actions prioritaires de PI. C'est dans ce cadre que ladite ONG avait opté pour une politique basée sur une Communauté une école réhabilitée ou construite. PI a construit de nouveaux bâtiments à l'école publique de Nyadogo (E.P.N)¹⁸⁴, qui fut autrefois, fait en matériaux provisoires est fait aujourd'hui en matériaux définitifs réaliser selon les clauses du partenariat entre la Commune d'Endom. Ceci s'est traduit par le satisfecit de la communauté villageoise de village lors de la cérémonie d'ouverture de ces nouveaux locaux. L'un de ses villageois avait rendu un vivant hommage à l'ONG PI qu'enfin leurs enfants pourront être sous en sécurité sans un quelconque danger. Ceux-ci furent exposés sous la menace de la pluie et du soleil¹⁸⁵.

Photo 4 : École publique de Nyadogo don de PIC.



Source : Cliché pris René Mbida Mbida, Nyadogo le 17 septembre 2020.

¹⁸⁴ École publique de Nyadogo (EPN), petit village situé à 5 km de la ville est l'un des premiers établissements qui a bénéficié de la réhabilitation de ses bâtiments.

¹⁸⁵E. Mballa, 50 ans environ, notables du village Nyadogo, 2 septembre 2020.

L'éducation et la formation sont l'une des priorités de l'action de PI. Elle se rassure que l'école soit inclusive sans discrimination. C'est pour cette raison qu'elle améliore la qualité de l'éducation de base dans tous les villages de la Commune d'Endom. Par ailleurs, elle s'investit dans le renforcement de l'insertion des jeunes ; la promotion d'une école pour tous. Sa contribution mise aussi sur l'amélioration des compétences professionnelles des autres acteurs de l'éducation en particulier par la modernisation des outils pédagogiques. Dans le même ordre d'idée PI participe aussi à la formation des maîtres des parents et des maîtres en organisant des séminaires périodiques dans lesquels elle finance, anime et sponsorise les ateliers de formation. *Plan International Cameroon* met aussi en place la politique éducative participative, dans laquelle les parents sont associés. Selon cette approche de PIC, l'école ne peut pas développer harmonieusement ses activités d'enseignement si les parents ne s'impliquent pas dans la vie de l'école locale¹⁸⁶.

L'éducation et la formation, sont l'une des priorités de l'action de PI dans les campagnes. Ces milieux sont souvent relégués au second plan, par les gouvernants chargés des questions éducatives et de l'emploi jeune dans les pays à faible revenus en particulier le Cameroun. Dans la mesure où le taux de chômage et le taux sous scolarisation restent élevés, due à un manque d'institution spécialisée et un déficit des locaux d'apprentissage. C'est dans cette logique que PIC avaient pris les engagements de mettre à la disposition de la communauté éducative et du village de Nkolmewout de nouveaux bâtiments dans le CETIC dudit village. Il faut préciser que ce village est situé de 20km de la ville d'Endom. Cet établissement, qui fut construit par le financement de PIC permet aux apprenants et aux élèves de mieux se former aux métiers pérennes et sources d'économie. De plus, le CETIC de Nkolmewout contribue non seulement à distiller le savoir aux élèves et aux apprenants des métiers (menuiserie ; maçonnerie ; électricité et ESF...), participe à l'insertion sociale des jeunes et à réduire l'exode rurale des jeunes dans ce village désenclavé.

En effet, il est important de rappeler que le projet " d'amélioration de l'environnement scolaire des jeunes filles du CETIC du Nkolmewout" fut lancé le 22 août 2019 par l'unité de Programme de Biteng, où il était prévu la construction d'un bloc de deux 02 salles de classe et d'un bureau administratif. C'est dans ce sens que PIC s'est mise en œuvre pour finaliser les travaux de construction de cet établissement. Ainsi, l'ouverture de ce collège de l'enseignement technique avait été un succès au mois de septembre 2020, aux yeux de la directrice nationale de PIC Madame Miriam Castaneda, que chez les populations bénéficiaires, et pour les autorités

¹⁸⁶P. Belinga Ekoto, 70 ans, notable mbidababini, village Medjeme, 8 septembre 2020.

municipales où Monsieur le Maire avait déclaré que : L'ouverture du CETIC de Nkolmewout est une aubaine pour notre commune en particulier les jeunes car ceux-ci pourront étudier dans les meilleures conditions surtout en bonne santé et en sécurité¹⁸⁷. La photographie ci-dessus témoigne ces propos :

Photo 5: CETIC de Nkolmewout don de PIC.



Source : Cliché René pris par Mbida Mbida, Nkolmewout le 25 septembre 2020.

La construction du CETIC de Nkomewout a une double importance pour les élèves et ensuite pour les parents. Premièrement, les élèves qui sont dans les villages environnants viennent directement acquérir le savoir sans parcourir de longues distances. Ils sont aussi, à l'abri des enlèvements et de la fatigue due parfois au déficit de moyens de locomotion, qui se fait à pied. Dans un deuxième temps les familles et les parents sont soulagés du fait de la proximité du CETIC, car ces parents donc la majorité sont vulnérables par de moyens afin d'envoyer leur progéniture dans les grandes villes pour poursuivre leurs études après le certificat d'étude primaire (CEP). En plus, les effectifs de ce collège sont très réduits ce qui permet aux élèves de bien acquérir des connaissances. Le CETIC de Nkolmewout contribue à la réduction de l'exode rurale volontaire ou provoquée des jeunes qui ont toujours tendance à quitter leurs villages pour diverses raisons. C'est dans cette veine qu'un natif de cette localité déclare :

La construction du CETIC de Nkomewout, est le bienvenu pour nos enfants car ce don de PIC pour notre village crée une insertion socio-professionnelle de nos enfants. Ils vont être bien suivis par leurs parents sans exposés aux dérives de mondialisation. Merci une fois de plus à la directrice de PIC, qui a

¹⁸⁷ B. Atobo, ex-Maire de la commune d'Endom 50 environ, propos recueillis le 15 /09/2020 à 09h30min.

pensé à nous offrir ces bâtiments scolaires modernes car nos enfants resteront dès à présent sur place et peuvent maintenant recevoir les outils intellectuels pour lutter contre la pauvreté¹⁸⁸.

De plus, l'ouverture du CETIC de Nkolmewout, répond au développement des compétences locales de PIC. Ainsi, la mission première est d'éduquer le plus grand nombre, une très large majorité de la population résidant dans ce village. Car, il participe à la formation des enfants aux métiers novateurs d'inventeur et de concepteurs. En outre, par situation géographique le CETIC de Nkolmewout participe à la formation des jeunes paysans qui remplacent leurs parents rappelés par l'âge. Il intègre les matières pratiques et techniques telles que l'agriculture, la pisciculture l'élevage etc.

Au-delà de la satisfaction des populations qui sont les élèves et les populations bénéficiaires de premier plan. Cette infrastructure est le bienvenu non seulement pour la Commune mais aussi pour la directrice nationale de PIC, Madame Miriam Castaneda lorsqu'elle déclare :

Les enfants ont toujours été au centre de toutes les interventions de Plan international. C'est dans ce contexte que, cette année, 221 donc 120 filles et 101 garçons seront plus stable à l'école, car dans le but de promouvoir l'accès à une éducation pour tous, Plan international Cameroun a construit et équipé 03 salles de classe(...)¹⁸⁹.

En plus PIC, a été à toujours l'écoute des souffrances des élèves de la Commune d'Endom. C'est pour cela que sa politique est portée sur l'amélioration des conditions scolaires des enfants. Dans cette perspective, *Plan International Cameroon* avait fait un don de tables bancs aux établissements communautaires. Dans lesquelles les apprenants peuvent apprendre leurs leçons ayant de bonnes places assises. Ces bancs sont faits, en des matériaux définitifs, les différents établissements bénéficiaires de ce don sont : E.P. Bitsok Adjab ; Nkolse ; Kpwamending pour un montant global de 500000 FCFA. La fabrication de ces tables bancs tient compte du genre de manière à ce la jeune fille ne puisse pas exposer ses parties intimes. Dans la salle de classe. Ainsi, l'on a pu sillonner toutes les écoles qui ont bénéficié de ce don Au niveau de chaque classe l'on compte en moyenne trente places assises, environs deux par banc. Ce don offert par PIC a un impact social sur la scolarisation des enfants. Car, elle permet la bonne prise des cours en salle, il transforme le milieu scolaire fréquentable par les enfants. L'image suivante montre que PIC joint la parole aux actes.

¹⁸⁸ R. Assenguelé Ngoa, 30 environ, anciens élèves de l'EP Nkolmewout, 21 septembre 2020.

¹⁸⁹ *Plan international Cameroon, Letter of appreciation*, Yaoundé-Cameroon, 2019.

Le don des places assises de PIC, aux établissements secondaires et primaires obéit dans la protection de la virginité de la jeune fille. En effet, les bancs sont fabriqués de manière à tenir compte des positions des jeunes filles dans la salle de classe comme par exemple l'écartement des pieds de petites filles. Car, les élèves sont toujours exposées aux harcèlements sexuels des enseignants d'une part et d'autre part les jeunes garçons qui ont atteint l'âge de la puberté. C'est pour cette raison que le concepteur de ces bancs a utilisé des matériaux plus épais pour barrer la route à ses pratiques observées dans les écoles primaires et secondaires. Les jeunes filles cours un danger par rapport au développement secondaire des caractères sexuels secondaires. Les établissements concernés par ce don ont eu chacun deux cents (200) places assises. Le tableau ci-dessus récapitule le nombre de chacun.

Tableau 6 : Nombre de bancs reçu par établissement

<i>Noms des établissements bénéficiaires</i>	<i>Nombre de bancs</i>
EP. Bitsok Adjab	200
EP. Kwamending	200
EP.Nkolse	200
CETIC de Nkolmewout	200

Source : Tableau dressé grâce aux données obtenues aux archives de la Commune d'Endom du mois d'octobre 2020.

Les places assises offertes par PIC aux établissements montrent, son attachement dans le but de promouvoir l'éducation des enfants vulnérables. Ceux-ci permettent aux apprenants de prendre normalement les cours, sans toutefois rester debout comme fut le cas dans les années antérieures où il était question pour les élèves de prendre les notes à même le sol. Ces places améliorent l'environnement scolaire de ces jeunes Camerounais qui n'aspirent qu'au savoir. La photographie suivantes servie la réalisation du projet portant sur la rénovation des tables bancs au sein des établissements.

Photo 6 : Don des bancs de *Plan Cameroun* au CETIC de Mkolmewout.



Source: Cliché pris par René Mbida Mbida, Mkolmewout le 21 septembre 2020.

2. Appui financier aux élèves : bourses scolaires

Dans les zones rurales l'inclusion scolaire est marginale pour les couches vulnérables. C'est dans ce contexte que PIC des fonds scolaires pour permettre aux élèves de recevoir l'éducation. Pour ce faire, elle offre les bourses aux meilleures écoles des établissements secondaires qui composent la commune d'Endom. Cet appui financier permet aux élèves démunis de payer leurs frais de scolarité. Ces bourses sont aussi destinées aux élèves filles qui sont passionnées des filières scientifiques. Car, d'après les enquêtes de terrains menées par des agents communautaires, les élèves filles se désintéressent des filières scientifiques. C'est dans ce cadre que l'année 2019 fut le point de départ de cette initiative où PIC avait donné les bourses financières aux élèves méritants du Lycée Mixte D'Endom (LME) pour un montant de 100000 FCFA. Il faut noter que ses petites filles avaient moins de 17 ans d'âge, qui est requise dans le système de Plan parrainages. Lors de la réception de ces bourses les élèves étaient en liesses de joie comme le confirme ce propos :

La bourse que j'ai reçue ce jour me rend très heureuse. À travers cette bourses de 100000 FCFA, je vais pouvoir souscrire à mes frais exigibles ; des dossiers ; les fournitures scolaires ; le cotable. Ensuite, cette bourses me galvanise en tant que jeune de continuer mes études secondaires. Je remercie *Plan International Cameroon*, d'encourager et de protéger la vie des jeunes filles au Cameroun et en particulier les jeunes filles des zones rurales¹⁹⁰.

¹⁹⁰ M.Abonama Engoulou, 20 ans environ, ancienne élève du lycée mixte d'Endom (LME), Endom le 10 septembre 2020, bénéficiaire de la bourse scolaire en 2017, Endom.

3. Approvisionnement en supports didactiques, récréatifs et en livres complémentaires de lecture /calcul

Le bien et la protection des droits de l'enfant est l'une des politiques appliquées par *Plan International Cameroon*. À travers, les actions sur le terrain, elle offre des fournitures scolaires aux enfants des communautés formées dans les campagnes. Ceci fut l'engagement pris par PIC, lors de la signature du protocole d'accord de partenariat pour la gestion des projets avec la commune. Ce budget est arrêté à 710.000 FCFA, dans toutes les écoles primaires et maternelles de l'Arrondissement d'Endom. Dans ce cadre, PIC offre les fournitures scolaires ; les cartables ; ainsi le matériel aux enfants démunis et vulnérables. Par ailleurs, elle donne les livres didactiques portant sur les droits de l'enfant, les pratiques d'hygiène et de salubrité en milieu scolaire.

Ensuite, PIC a remis aux écoles ciblées les supports didactiques et récréatifs. Ces matériaux sont composés des livres de lectures en français, anglais et mathématiques pour enfants. Suite à cette logique de PIC elle vise les enfants à s'intéresser à lecture pendant leurs heures de cours. Cette dotation en matériel didactique concerne aussi les enfants des préscolaires et la maternelle, cette tranche d'âge est fournis en livres récréatifs. Ainsi, chaque élève a droit à un 01 paquet de cahier, un 01 stylo de couleur bleu, un 01 de couleur rouge un 01 crayon ordinaire un 01 cartable. Cette distribution, est faite dans les EP de la commune par le point focal de PIC et de façon équitable entre les filles et les garçons faisant parti de la tranche d'âge requise par PIC. À travers ce soutien matériel PIC réaffirme son engagement à attaquer la pauvreté dans la racine dont l'insertion scolaire est un médicament efficace. Ce don de PIC a eu un impact significatif dans les familles démunies, car la charge qui leur revient est d'assurer les frais de scolarité de leurs enfants, d'où la satisfaction de ce parent :

Dieu est avec moi, grâce à cette dotation en fournitures scolaires je peux déjà envoyer mon fils à l'école sans problème. Car je me posais mille et une question sur l'achat des fournitures scolaires à mes enfants je dis merci, à la directrice de PIC pour avoir pensé à nous les démunis, qui n'ont pas assez de moyens pour assurer l'éducation de nos enfants que l'éternel bénit tous ceux qui un cœur fragile et qui mettent l'homme au centre de leurs intérêts¹⁹¹.

La déclaration de ce cultivateur montre les bienfaits de l'action de PIC sur les populations démunies. Cet appui aux enfants marque l'attachement de PIC, de soutenir les enfants ainsi que leurs familles pour promouvoir un monde meilleur pour les enfants. Ces actions entre dans les axes prioritaires de PIC de mettre en place par l'ensemble des acteurs de l'éducation pour

¹⁹¹ T. Anyoua, 72 environ cultivateur, 10 septembre 2020.

contribuer à l'amélioration des conditions d'apprentissage et des résultats¹⁹². Par ailleurs, cette déclaration montre la joie que les populations bénéficiaires portent envers PIC dans leur localité. De ce fait, PIC participe à la réduction de pauvreté dans les zones défavorisées où l'action de l'État ne fait pas ressentir¹⁹³.

En outre, la distribution des livres et autres passoirs a un impact sur les résultats des élèves. D'après les enquêtes effectuées sur le terrain, le taux de réussite des filles est plus élevé que les garçons. Ceci à cause des conditions favorables qui favorisent l'insertion des jeunes filles. De ce fait, pour une classe de 25 élèves inscrits, donc quinze 15 garçons et vingt 20 filles. Le taux de réussite pour les filles est de quatre-vingt pour cent 95% tandis que pour les hommes, il s'élève à dix pour cent 10%. De ce constat, le taux de scolarisation des filles est en nette progression depuis que PIC, a fixé son centre d'intérêt sur la scolarisation de la jeune fille en milieu rural¹⁹⁴.

Enfin, la sensibilisation et le plaidoyer menées par les relais communautaires de PIC sur la scolarisation des filles en vers les parents a un impact positif dans les villages. En effet, plusieurs jeunes filles sont scolarisées dans les villages soit dans les écoles primaires pour les tout petits et niveau secondaire pour ceux qui ont eu le C.E.P. Les enquêtes que l'on a menées sur le terrain, montrent que le taux de scolarisation des filles en augmentation depuis l'arrivée de PIC en 2006, explique le directeur de l'école publique de Zanda : "les élèves inscrits au sein de mon établissement sont trois cent 300, les filles occupent 70% de l'effectif total, et le reste des élèves sont les garçons soit 30% de l'effectif total. Cette augmentation du taux de scolarisation des filles est due à la communication et la sensibilisation de PIC portant sur l'éducation de la jeune fille dans leur communauté"¹⁹⁵.

B. LA PROMOTION DES DROITS DE L'ENFANTS

La protection de l'enfant est la matrice centrale de l'action de PIC. C'est la raison pour laquelle elle est engagée à assurer le bien-être des enfants et à défendre la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. En effet, les enfants qui vivent dans les zones rurales sont victimes de plusieurs injustices au quotidien. Celles-ci sont d'ordre sécuritaire ; sanitaire etc.

¹⁹² *Plan international*, 2e rapport d'activités, novembre 2014 –avril 2015, p.3.

¹⁹³ Ibid,

¹⁹⁴ Données recueillies à l'école publique de Medjeme, par le Maître des parents, Eto'o, 9 septembre 2020.

¹⁹⁵ D. Ma'a, 65 ans ex directeur de l'école publique de Zanda, 16 septembre, 2020.

1. L'Enregistrement de naissances

Protéger un enfant sur toutes les formes est l'engagement pris par PIC avec la commune d'Endom. Ainsi, l'enregistrement d'un enfant aux naissances, fait partie de son droit naturel pour sa sécurité enfin d'assurer son devenir. De ce fait, trois cent 300 actes ont été établis par la commune financée par PIC à hauteur d'un million FCFA. A travers cette initiative ces enfants ont pu jouir de leur droit, ils peuvent s'inscrire dans un établissement de leur choix. Cependant, au niveau des familles ces enfants sont reconnus officiellement ils bénéficient ainsi de l'héritage laissé par l'un de ses parents en cas de décès. Pour ce qui est un droits politiques peuvent par ailleurs établir une carte nationale d'identité qui leur confère une nationalité, ils jouissent dorénavant des prérogatives politiques tant au niveau local qu'au niveau national. Cette campagne d'enregistrement de naissances des enfants a provoqué une mobilisation massives vers les officiers d'état civil communautaire confirme les propos de M. Ebogo : "depuis le lancement de la campagne radio sur les droit de l'enfant par PIC, les registres de certificats de naissances dans mon bureau sont en net diminution mêmes les actes de naissances qui ont été abandonnés par les parents"¹⁹⁶.

a. L'hygiène sanitaire scolaire

L'hygiène sanitaire dans le milieu scolaire peut se comprendre comme l'ensemble des méthodes hygiéniques pratiquées en milieu scolaire. Ainsi, les écoles déterminent en partie la santé et le bien-être des enfants en leur fournissant un milieu salubre ou insalubre. On considère que les installations scolaires de distribution d'eau et d'assainissement sont indispensables à la promotion de bonnes pratiques d'hygiène et du bien-être des enfants, mais beaucoup d'écoles ont des installations qui laissent énormément à désirer : sont inappropriées et insuffisantes soit manquent purement et insuffisantes de la latrines archaïques en feuilles de palme ou en bois et d'eau insalubre pour la boisson et l'hygiène. C'est dans ces circonstances que PI, a mis sur pied un vaste programme de construction d'adduction d'eau et de construction des latrines modernes dans des établissements scolaires primaires, maternels et secondaires de la Commune d'Endom.

Toutefois, PIC met un accent dans la notion du genre d'où le slogan "les filles d'abord". Ici, la jeune fille est au centre de l'action sociale de PIC en effet, les latrines construites dans ces établissements scolaires sont divisées de telle manière que les élèves filles ont leur blocs de toilettes à part un d'un autre côté les élèves garçons ainsi que les enseignants. Ici les

¹⁹⁶ S. Ebogo, 70 ans, officiers d'état civil de Mkolmewout, 10 octobre 2020.

responsables de PIC se rassurent que la vie scolaire de la fille ne soit perturbée par ses camarades garçons ainsi que leur professeur.

Photo 7 : Latrines modernes réservées aux filles.



Source : Cliché par René Mbida Mbida, Nkolmewout le 21 septembre 2020.

La photographie ci-dessus illustre des nouvelles toilettes construites dans les différentes écoles publiques de la Commune d'Endom. Par ailleurs, cette construction des infrastructures hygiéniques tient compte de la protection de la jeune fille. Car, le manque de ces infrastructures participe directement au décrochage scolaire des élèves et surtout de la jeune fille. En effet, les jeunes filles adolescentes sont souvent gênées d'aller aux toilettes sur le regard de leurs camarades. Ainsi, la construction de ces toilettes modernes permet à la jeune fille d'avoir une hygiène intime, notamment pendant leurs menstruations. Il convient même de noter que ces toilettes des filles sont orientées de telle sorte que les garçons ne passent pas devant "Gender", c'est-à-dire des toilettes qui tiennent compte de la sensibilité des filles. Le tableau suivant présente les établissements scolaires bénéficiaires de ces infrastructures hygiéniques.

Tableau 7: Latrines offerte par PIC aux établissements

<i>Établissements bénéficiaires</i>	<i>Nombre de latrines</i>
E.P. d'Edjom	1
E.P. Endom	2
CETIC de Nkolmewout	2
E.P. Nyadogo	1

Source : Tableau dressé grâce aux résultats des enquêtes de terrain, décembre 2020.

Les infrastructures hygiéniques dotées par PIC, sont un ouf de soulagement aux jeunes apprenants. En effet elles comptent parmi les moyens les plus efficaces pour réduire le risque de transmissions des maladies diarrhéiques chez les enfants, qui sont les premières causes de mortalité dans les zones rurales.

b. Construction et réhabilitation des adductions d'eau potable

PIC est non seulement sur le champ de réhabilitation et la construction, mais aussi sur des infrastructures hygiéniques et d'assainissement. Elle participe également à l'approvisionnement en eau potable dans ses écoles, à travers la mise en place des adductions d'eau au sein des établissements scolaires. Cette adduction d'eau potable permet aux élèves et aux populations riveraines de ne plus connaître des pénuries en eau. Car, les zones rurales sont les plus exposées par des maladies hydriques telles que le choléra dues à l'absence des forages et de l'adduction d'eau. Pour en avoir cette denrée elles parcourent de nombreux kilomètres pour s'approvisionner. Cette politique d'adduction d'eau de PIC est une aubaine pour la communauté éducative, ainsi, que l'ensemble des populations villageoises. En effet, PIC a construit un puits à l'école publique (EP) de Menbgwa'a pour un montant de 6000000 FCFA. Ensuite, réhabiliter les adductions d'eau à l'EPs d'Akoaloui ; zoulou ; Nko'oveng ; Bitsok Adjap et à l'EP Endom qui est l'un des premières actions de PIC au sein des populations. Ainsi, ses adductions contribuent efficacement de l'hygiène scolaire. Car, les élèves peuvent facilement laver les mains avec de l'eau coulante et du savon. Elles permettent de freiner et d'éviter entre cinq cent mille et 1,4 millions de décès par an.

Le traitement, la manipulation et la conservation hygiénique de l'eau de boisson contribuent également de manière significative à la santé des élèves et au sein de leur famille respective. La politique d'adduction et de réhabilitation d'eau de PIC participe au changement total des populations. Elles ne pourront plus parcourir les dizaines de kilomètre à la recherche de l'eau de boisson. L'image ci-contre témoigne l'engagement de PIC pour réduire drastiquement le taux de mortalité causé par les eaux souillées donc sont victimes les populations.

Photo 8: Adduction d'eau de PIC au CETIC de Nkolmewout.



Source : Cliché pris par René Mbida Mbida , Nkolmewout le 29 septembre 2020.

Cette photographie illustre à juste titre les actions réalisées par PIC dans cette Commune. De ce fait, les enfants qui figurent sur ce cliché sont contents de cette réalisation et cela s'exprime sur leur visage mais aussi, le reste du village. Car, ce forage est un facteur de changement sanitaire chez les populations vulnérables de cette localité. De plus, le forage du CETIC de Mkolmewout est approvisionné en eau potable non seulement pour les élèves et enseignants du collège mais les populations bénéficient aussi directement aux enfants et à leurs familles vivant aux alentours. Ainsi, améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement permet donc aux enfants, et particulièrement aux filles, de jouir pleinement de leur droit à l'éducation.

2. Impact sur la sante communautaire

L'accessibilité des populations rurales aux soins de santé est sujet d'actualité au Cameroun car, dans de nombreux villages, les personnes particulièrement les enfants vivant en milieu rural éprouvent des difficultés pour pouvoir bénéficier de soins médicaux. PIC apporte sa contribution tant au niveau des ressources humaines, matérielles, afin d'alléger les souffrances des personnes et de promouvoir le bien-être des enfants.

a. La distribution des Moustiquaires à longue durée d'action (MILDA)

La santé publique est au cœur de l'action de PIC. Elle est souvent définie, comme un ensemble d'activités fondamentales qui agit sur les déterminants de la santé, protège la santé d'une population et traite les maladies. C'est dans ce contexte que PIC multiplie, et renforce ses activités dans les campagnes pour la protection des populations, surtout les enfants qui sont les couches les plus ciblées par PIC en 2011-2015. En effet, elle lutte pour réduire progressivement la malaria au sein des communautés. Suite à cette campagne, PIC a remis les moustiquaires à longue durée d'action (MILDA), à tous les ménages des cinquante-sept villages que compose la commune. Cette remise est faite, selon les membres de chaque famille, exemple pour un ménage de dix personnes, ils ont droit à 10 moustiquaires. Selon les propos de M. Roger Beyeme, le déploiement de PIC, a diminué le nombre de cas d'hospitalisations dans les centres de santé communautaires¹⁹⁷.

De plus, PIC met les modules de formations en faveur des relais communautaires et les agents communautaires de santé (ACS). Les formations sont basées, la lutte contre le paludisme, la prévention du paludisme chez les femmes enceintes, le diagnostic et le traitement des cas de paludisme, prise en charge du paludisme simple à domicile (PECADOM). Cette formation permet à ces agents communautaires de santé d'être mieux outillés dans la sensibilisation, la communication en matière de santé communautaire, afin de conquérir les cœurs des populations. L'on a par exemple, une séance dénommée *counselling*. "BERCER" :

B : Bienvenue à la maman de l'enfant (accueil, salutation) ;

E : Entretien/identification sur le ou les problème (s) de l'enfant ;

R : Renseignements sur les solutions possibles aux problèmes posés ;

C : Choix de la solution que le client croit lui convenir ;

E : Explication sur la façon de mettre en œuvre de solution choisie ;

R : Rendez-vous, visite de contrôle¹⁹⁸ ;

Ensuite, sur l'installation de la MILDA : une moustiquaire imprégnée, 04 supports rigides et un lit.

Déballer la moustiquaire ;

¹⁹⁷ R. Beyeme, 43 ans, agent communautaire de santé, du village Eman, samedi 15 septembre 2020.

¹⁹⁸ *Plan Cameroon, Scaling up malaria control for impact in Cameroon, 2011-2015*, p.20.

Installer les piquets par quatre angles et les soulever ;

La moustiquaire à 4 points de fixation ;

Fixer l'angle de MILDA au sommet du piquet ;

La moustiquaire qui est accrochée sur un lit, doit être enfilée sous le matelas au moment de se coucher¹⁹⁹.

Enfin, les formations basées sur le paludisme ont eu un impact immédiat, quatre-vingt pour cent 80% de la population est persuadé de l'importance d'utiliser systématiquement la MILDA chaque nuit. En particulier les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq 5 ans. Par ailleurs, au moins 80% des femmes enceintes vulnérables dans des zones rurales sont en liesses de l'importance de se rendre dans un centre de santé au cours du premier trimestre. Ceci, par l'implication de l'approche stratégique de l'administration du traitement préventif intermittent (TPI). Dans le même ordre d'idée, de la satisfaction des populations plus de la moitié s'en réjouissent sur la prise en charge des enfants de moins de 5 ans par les relais communautaires de cas de paludisme simple en 24 heures²⁰⁰.

b. Module de Formation à la PCIME-A

La formation sur la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIM), est importante pour les relais communautaires ainsi, que les enfants qui sont la cible privilégié de PIC. Elle apporte un changement social sur la croissance des enfants. Les maladies telles que la diarrhée ; la nutrition et la vaccination sont enseignées par les experts sanitaires de PIC. De ce fait, les relais communautaires, et les ASC sont chargés de la prise en charge d'un enfant atteint de la diarrhée à domicile. Ceci a pour effet, immédiate la diminution des déplacements des enfants malades vers les zones urbaines, qui sont parfois la cause de la mortalité infantile dans la zone rurale due aux longues distances. Les centres de santé communautaire sont aussi compléter en ressource humaine pour la prise en charge et le contrôle des enfants. Car, ces derniers sont très souvent pourchasser par les populations réticentes à la vaccination et au (SRO)²⁰¹.

En effet, le sel de réhydratation par voie oral SRO est un sérum que l'on l'administre à un enfant atteint de la diarrhée. À l'aide de la campagne de déshydratation dans tous les

¹⁹⁹ Plan Cameroon, scaling up,p.13.

²⁰⁰M. Akamba, 40 ans, agent communautaire de santé, 5 octobre 2021.

²⁰¹ *Plan international*, Module de formation, des relais communautaires à la PCIME-C p.12.

villages et écoles primaires de la commune. Ensuite, les ASC et les relais communautaires ont reçues la formation sur les techniques de cas d'urgences, pour réduire les enfants atteint de l'hydratation. Ainsi, la méthode utilisée est la thérapie de réhydratation orale (T.R.O) cela veut dire que l'on donne des liquides à l'enfant par la bouche. Par ailleurs, d'autres approches communautaires de prise en charge ont été données par les spécialistes de la santé des enfants, comme les liquides domestiques (soupe de carotte, eau de riz, tisane de feuilles de goyave ...). Ces séries de formations ont portées des fruits sur les femmes, les mamans et leurs enfants. Celles-ci, s'est traduite par le frein et la réduction des maladies hydriques voire celles dues à la mal nutrition. La photo ci-dessous, illustre les formations des différents ASC et les relais communautaires²⁰².

Photo 9: Séance de travail des Agents de Santé Communautaire(ASC).



Source : Cliché René pris par Mbida Mbida, hôpital de district d'Endom, 15 septembre 2020.

À travers cette photographie il est important de mieux comprendre en ce qui concerne la sécurité de l'enfant dans les zones rurales. Cette formation donne les moyens aux ASC et aux relais communautaires afin, d'encourager le dialogue et la communication au sein des populations. À cet effet, le taux de comorbidité et de mortalité a connu une baisse de 80% environs 16 ans, que PIC a commencé ses activités sanitaires communautaires.

²⁰² Ibid.,

c. Programme élargie de vaccination local (PEVL)

La vaccination est un moyen essentiel pour réduire la morbidité et la mortalité infantiles. De ce fait, PIC met un accent surtout sur l'enfant, mais également la femme enceinte ou en âge de procréer, afin de diminuer l'incidence du tétanos néonatal. PIC met en exergue huit (8) maladies dans lesquelles les vaccins sont administrés aux populations ciblées : la tuberculose ; la rougeole ; la diphtérie ; le tétanos ; la poliomyélite ; la fièvre jaune ; l'hépatite B et la coqueluche. Cette vaccination s'inscrit dans le programme élargi de vaccination(PEV). D'après l'enquête sur le terrain presque la majorité des enfants, des villages ont été vaccinés environs 95%²⁰³. Le succès vaccinal communautaire de PIC est dû à la sensibilisation des ACS, et les relais communautaires envers la population. En effet, les ACS, ont utilisé une approche de portes à porte. En outre, le PEV a mis fin au virus polio-sauvage dans la commune, plus de cas de poliomyélite dans les zones rurales²⁰⁴. En dehors, de ce PEVL, PIC a mis en place les techniques de communication pour mieux sensibiliser les populations rurales.

3. La protection et le suivi de la femme enceinte

Sauver des vies est l'une des missions principales de PIC dans les zones rurales. C'est dans cette logique que les actions de PIC sont érigées dans la protection mère-enfant. Dès lors, PIC s'organise autour des Organisations à Base Communautaire(OBC). Ainsi, elle travaille en synergie avec les Centres de Santé Communautaire (CSC) pour la prise en charge des femmes. Ce suivi est coordonné par les infirmiers et les médecins des CSC. Le déroulé se fait à partir de la surveillance prénatale, ceci par trimestre au minimum chez les femmes ne présentant aucune maladie ou un antécédent pathologique connu, alors que pour toutes les femmes les autres et aussi pour celles présentant une grossesse à risque. Ici la surveillance prénatale se fait régulièrement, parfois interner dans le CSC. Les femmes enceintes vivants dans des zones rurales bénéficient de cette prise en charge des ASC et des relais communautaires (RC) dans la mesure où ces consultations prénatales sont primordiales et significatives pour le suivi de la femme notamment : confirme l'état de la grossesse ; préciser le terme ; dépister les complications précoces en amont : réaliser les examens complémentaires indispensables et enfin le dialogue. La résultante de cette approche sanitaire est que la femme rurale enceinte est proche du centre de santé ; l'apparition de soins est moins coûteuse, ensuite, elle a permis de réduire la mortalité et la morbidité maternelle et fœtale, ainsi que néonatale et pour finir freiner

²⁰³ Rapport d'activité du point focal de PIC à Endom, 2013-2015.

²⁰⁴ J. N. Elanga Essama, 33 ans ACS, de PIC. Présente à la journée locale de vaccination contre la rougeole R1

les handicapés psychomoteurs des enfants. Dans le même cadre d'action, PIC a offert un lit d'accouchement au CSCI de Mefindi, petit village situé à trente kilomètres de la ville d'Endom. La photographie ci-contre confirme la dotation de ce matériel²⁰⁵.

Photo 10: Lit d'accouchement du CSCI de Mefindi.



Source : Cliché pris par René Mbida Mbida, au centre de santé intégré de Mefindi, le 10 octobre 2020.

Ce lit d'accouchement est conçu de telle manière que la future mère a la liberté de mouvements la plus grande possible pendant les diverses phases de l'accouchement. Les positions du lit peuvent être réglées sans à-coups avec les manuels, le matelas est large, confortablement rembourré, pour une assistance active par le partenaire. Les pieds du lit peuvent aussi être utilisés pour la sage-femme pour contrôler les faits et gestes de la future mère. Car, la satisfaction des accouchées joue aujourd'hui un rôle important dans la vie quotidienne des CSCI, ce lit réduit la mortalité de l'enfant lors de son accouchement.

Enfin, l'amélioration du plateau technique en zone rurale augmente l'accès à des soins de santé de qualité, durables et sérieux, ainsi que la promotion à la santé, les populations deviennent plus responsables et en meilleure santé. En outre, il y a une diminution des besoins de soins de seconde ligne avec une utilisation plus efficace des ressources existantes. D'une meilleure éducation qui découle d'une population rurale consciente et responsable de sa santé. Des soins primaires armés des bons outils équipés et à moindre coût.

²⁰⁵ M. Mbeti, 32 ans aide-soignant généraliste du centre de santé intégré de Mefindi, 10 octobre 2020.

II. L'IMPACT CULTUREL DES PROJETS DE PIC

La culture est l'un des moyens utilisés par PIC pour réduire les inégalités de sexes et le complexe d'infériorité homme-femme les populations surtout les enfants. À cet effet, PIC mène des actions pour l'épanouissement des enfants au sein de la communauté et dans les établissements scolaires. Ces actions sont basées sur le sport ; les causeries éducatives et l'entrepreneuriat jeune.

A. LE SPORT AU SERVICE DE L'INCLUSION SOCIALE

Le sport, est reconnu en tant que facteur d'insertion et d'intégration sociale et les pratiques sportives sont des supports essentiels de la vie sociale, sources d'engagement et d'épanouissement personnel de la jeune fille. La vie sportive dans une société apporte des vertus telles : insertion, réinsertion, intégration, et l'égalité de change de tous.

1. Usage du sport : outils de promotion de l'égalité des sexes

L'éducation des filles et des adolescentes est au cœur de la mission de PIC, pour faire progresser les droits les enfants et l'inégalité entre les filles et les garçons. C'est dans cette circonstance que PIC met le sport en avant comme un levier fondamental pour l'éducation non formelle et d'émancipation des filles. En effet, PIC a organisé les tournois interscolaires pour valoriser la jeune fille. Dans lesquels, les filles se réjouissent entre elles pour se mettre en valeur. De ce fait, PIC a remis les équipements sportifs aux établissements scolaires et secondaires. Il y avait, entre autres les jeux de maillots ; les ballons de football de hand-ball et de volley-ball et y compris la construction d'un terrain de football à Mefindi, à quelques kilomètres de la commune. La pratique de sport par les filles a un impact favorable pour la jeune fille en particulier le football. Ceci, s'est traduit par la réduction de la marginalisation et a renforcé l'estime en soi des jeunes des E.P.E et les enseignements secondaires. L'éducation physique scolaire revêt également un enjeu d'importance dans la promotion d'égalité des chances filles garçon²⁰⁶.

En outre, à travers le sport les femmes, et surtout les jeunes filles redonne la confiance en elle, et permet aux jeunes filles défavorisées d'avoir de s'assumer des rôles de leadership, d'acquérir de l'expérience. C'est aussi un moyen d'acceptation et de croyance en leurs capacités pour se développer et réaliser leur potentiel. Par ailleurs, PIC a permis aux jeunes

²⁰⁶ C.Talleu, L'accès des filles et des femmes aux pratiques sportives, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2011, p.12.

filles de briser les barrières sociales de la société, à croire à leur potentialité et leur capacité d'entreprendre, de s'identifier et de s'affirmer dans son milieu ainsi que, dans leurs communautés. Ainsi, le football assure l'émancipation des filles, elles en témoignent en ces mots : “ La *league*, j'ai appris que des pouvoir, qu'il ne faut pas se sentir inférieure aux garçons, qu'il faut être respectée, qu'il appartient à chacune de nous de faire valoir nos droits et de les défendre. J'ai appris ce qu'est l'automatisation et cela m'a aidée à avoir confiance en moi”²⁰⁷.

Enfin, la pratique du sport est un catalyseur de développement de la jeune fille en milieu rural. En effet, le sport permet à la jeune fille de surpasser certains stéréotypes de la société traditionnelle, qui ont tendance à dénié systématiquement le rôle de la femme. Ainsi, PIC à travers le sport donne une opportunité aux jeunes filles de croire à leurs compétences, de la confiance en soi et d'être davantage présente dans sa communauté.

2. La Communication communautaire

Dans certaines sociétés, les filles sont considérées comme un fardeau pour la famille. Les populations de la commune d'Endom appartiennent à cette tradition culturelle. En effet, l'éducation de la jeune fille n'a donc aucune importance car leur destin est d'être mariées jeunes et de s'occuper des tâches ménagères et des enfants. À travers, les campagnes de communication et de sensibilisation communautaire sur les droits de la jeune fille, comme moyens d'information, de formation, d'expression dans des zones rurales. À cet effet, la communication communautaire contribue au développement de ressources d'une communauté. Cette approche a permis de créer les clubs de filles dans les établissements primaires et secondaires dans le but de sensibiliser sur les entraves que porte la culture patriarcale appliquée aux jeunes filles. Dans le même sens PIC a favorisé la création des clubs- journaux au sein des établissements scolaires dans le secondaires. Ces clubs ont eu pour effet, la pratique du droit à l'information et à l'expression de la jeune fille. En outre, les clubs de filles et clubs journal sont des tribunes d'expression, dans lesquelles la jeune fille dénonce les violences et les abus sexuels commis soit par leurs parents soit par leurs camarades. Ceci participe donc à la construction sociale de la jeune fille dans sa communauté²⁰⁸.

En plus, la création des clubs de filles et clubs journaux favorisent le vivre ensemble dans les communautés. C'est dans cette optique que, PIC à créer, les villages d'enfants dans

²⁰⁷ K. Ebourdena, 18 ans, élève à l'école publique d'Endom, participante au tournois *league* de PIC organisé en 2012.

²⁰⁸M. Bilounga Toulou, 49 ans volontaire communautaire /ASC de Nkoltom, elle dirige le groupe de jeune de village parrainé par PIC.

lesquels les foras d'enfants et de la jeune fille sont organisés quotidiennement. Lors de ces forums les parents, les éducateurs et les religieux participent au dialogue avec les enfants. En outre, les foras sur la jeune fille et sur les enfants ouvrent un large espace de communication public, avec pour conséquence la prise de conscience des parents et des jeunes filles. Elles sont devenues des ambassadrices, dans leur communauté respectives en formulant des plaidoyers pour défendre leurs droits. Par ailleurs, les groupes de théâtre initié dans les clubs de filles et des enfants ainsi que les femmes par PIC, pour faire valoir leurs droits et en savoir plus sur la violence basée sur le genre²⁰⁹.

Enfin, la communication communautaire a porté ses fruits au sein des gouvernements scolaires dans les écoles secondaires. Ce qui a favorisé la participation et le leadership des adolescents(es) et en leur permettant de s'impliquer dans la gestion de l'école, les activités de sensibilisation et le plaidoyer auprès des autorités communales. Suite à ces clubs de fille, et aux villages d'enfants de PIC, les parents, le jeune adolescent(es) ont ainsi, procéder à la valorisation du "Code de l'enfant". De ce fait, la communication communautaire a permis aux jeunes filles de prendre conscience qu'elles sont un facteur essentiel pour le développement social de leur communauté²¹⁰.

La communication communautaire, appliquée par PIC est une évolution de la démocratie chez la jeune fille ainsi que les femmes. En effet, la journée internationale de la fille (JIFI) du 11 octobre 2012, à Endom a eu pour thématique le "parce que je suis une fille" donne un moyen aux jeunes filles de s'exprimer et de débattre sur la discrimination dont elles sont victimes, les violences ; les mariages ; les travaux forcés ainsi que les sujets qualifiés de tabou dû à l'appartenance à une ethnie. De ce fait, à travers les causeries éducatives, le dialogue inter-établissements et les pères éducateurs communautaires sur les droits et la protection des filles et des enfants. Cette communication communautaire a favorisé les jeunes filles non scolarisée à reprendre le chemin de l'école. Dans un cadre participatif et coopératif de toutes les composantes de l'éducation de la jeune fille²¹¹.

De ce constat, et la communication communautaire se présente ici, comme un outil de développement de l'épanouissement de la jeunesse en particulier la jeune fille, en effet, elle

²⁰⁹ O.Gaye, *Le théâtre populaire pour briser le silence autour des violences faites aux femmes*, Etats Unis, New Tactics Project, 2004, p.8.

²¹⁰ B.Abdoulaye, 18 ans élève en classe de Première D est l'une des membres du club journal dudit établissement. Elle mène un combat pour la scolarisation et la liberté d'expression des femmes et filles musulmanes dans sa communauté, Endom 15 octobre 2020.

²¹¹ Plan international, journée internationale de la jeune fille " Parce que je suis une fille" organisée par le point focal de PIC à Endom, 11 octobre 2012.

ouvre la voie à l'insertion socioculturelle communautaire. L'implémentation de la communication de PIC participe au renforcement des capacités, des habilités en communication et la formation de la jeune fille en générale les liens avec les communautés, l'écoute des sans voix. La pratique sociale de la communication communautaire de PIC est intégrée dans un paquet minimum de communication pour les changements sociaux²¹².

3. "L'empowerment" des adolescentes

L'action de PIC est basée sur le bien-être des populations en particulier sur la protection de l'enfant et l'insertion de la jeune fille. C'est dans ce sens, que PIC multiplie les activités sur le terrain pour améliorer la situation de la fille au sein de sa communauté. À travers, la sensibilisation sur les grossesses précoces, les IST et le VIH/sida, plus encore sur la scolarisation de la jeune fille au niveau des campagnes. Ceci a pour effet immédiat la réduction drastique des grossesses précoces dans les établissements secondaires et primaires dans les villages. Ici, les caravanes de sensibilisation et l'éducation des jeunes filles dans les maisons ou éducation de case que dans les manifestations de la jeunesse à l'instar des journées culturelles. L'on note les campagnes de sensibilisation des femmes aux foyers portant sur le planning familial. Ces derniers portent principalement sur l'affirmation de leur identité et une plus grande confiance en elles. En effet, tout au long de ces causeries éducatives et communautaires les caravaniers ont progressivement acquis des compétences et des connaissances nouvelles. La prise de parole et l'expression en public, affirmation d'un leadership grandissant, le sentiment d'appartenances à une communauté et une société sont autant de marqueurs d'une évolution de leur situation. Ces campagnes de sensibilisation basée sur le développement de la jeune fille et l'éducation de case ont eu des répercussions concrètes dans la vie des adolescentes dont une meilleure maîtrise de leur santé et de leur sexualité²¹³.

III. INSERTION ÉCONOMIQUE DE LA FEMME DE PIC

L'insertion économique des villageois est très difficile voire quasi inexistante pour les populations en particulier les femmes. Ainsi, pour répondre à ces problèmes stratégiques identifiés comme étant les causes profondes de la pauvreté des enfants afin d'améliorer le niveau de vie des populations rurales. PIC a conçu un programme moyens de subsistance, sur l'association villageoise d'Épargne Communautaire (AVEC). Ce programme de micro finance

²¹² M. Misse et Alain Kiyindou, *Communication et changement social en Afrique et dans les Caraïbes : Bilan et perspectives*, Douala, Colloque international, 2006, p.29.

²¹³ J. Okoua, 36 ans, agent de santé communautaire à Endom, Endom 8 septembre 2020.

géré par la communauté, mettant l'accent sur les femmes et les jeunes qui sont généralement les plus marginalisés. Car, lorsque les femmes se voient garantir l'accès aux services et l'égalité de droits, c'est l'ensemble de la communauté qui en bénéficie, en termes de développement.

A. L'IMPACT ECONOMIQUE DES AVEC (ASSOCIATION VILLAGEOISE D'EPARGNE ET DE COMMUNAUTAIRE)

L'aspect économique constitue une composante primordiale au développement de l'autonomisation des femmes, car il a trait à leur capacité à accéder aux ressources productives, et à les contrôler et à être reconnue en tant qu'actrices pleinement engagées de l'économie. Néanmoins, le système des AVEC de PIC englobe davantage plusieurs spécificités, car, elle comprend le processus d'obtention d'un ensemble plus vaste de droits politiques, économiques et sociaux afin de permettre aux femmes de s'intégrer efficacement dans la société.

1. Autonomisation économique de la femme

L'objectif premier des AVEC est de renforcer l'autonomisation économique des populations les plus vulnérables. En effet, PIC a créée vingt 20 associations villageoises d'épargne communautaire et de crédit, dans lesquelles les femmes sont majoritaires, dirigent, coordonnent à la bonne marche. Ainsi, l'épargne permet aux populations membres des AVEC de constituer des actifs et développer des actifs et développer les activités génératrices de revenus : il s'agit souvent de petits commerces, de transformation de produits agro-alimentaires, d'artisanat, etc. Ainsi, l'on a droit de souscrire cinq 05 pour chaque épargnant. La part de tous les membres s'élève à cinq cents 500 FCFA pour chaque séance, environs deux fois par semaine. Grace à l'épargne générée, les femmes ont les moyens d'acquérir des biens productifs habituellement possédés par les hommes. Outre l'investissement sur le long terme, les AVEC ont permis dans un premier temps de répondre aux besoins premiers des femmes et de leur foyer en assurant des revenus suffisants pour la sécurité alimentaire et la scolarisation de leurs enfants. Les AVEC contribuent ainsi à la sécurisation des entrées d'argent pérennes via l'investissement dans les activités de revenus. C'est par exemple le cas de l'AVEC de Bikoum petit village situé à trente-cinq kilomètre de la commune d'Endom qui a fait un montant cumulé des épargnés réalisées de deux millions FCFA (2.000.000) au profit des villageois.²¹⁴ Comme le confirme la photo ci-dessous.

²¹⁴ R.Nkoumou, 50 ans, représentant communautaire de PIC dans la commune d'Endom, Endom 6 septembre 2020.

Photo 11 : Réunion hebdomadaire des AVEC.



Source : Cliché pris par René Mbida Mbida, Endom, le 08 septembre 2020.

Les associations villageoises d'épargne et de crédit, permettent aux femmes de réduire la probabilité de souffrir des chocs et des aléas de la vie. L'une des principales caractéristiques de la pauvreté est de bénéficier d'un revenu qui est saisonnier et irrégulier. L'accès facile à des mécanismes d'épargne permet aux familles de surmonter les périodes difficiles et d'améliorer leur quotidien tout au long de l'année en évitant l'endettement et la décapitalisation de leurs biens pendant la période de soudure et /ou en cas d'urgence (décès, pénurie d'intrants). Par ailleurs, cette micro finance géré par la communauté sous forme d'épargne joue un rôle important dans la lutte contre la pauvreté, en réduisant la vulnérabilité aux aléas quotidiens. Les AVEC, donne une visibilité sur l'autogestion financière de la femme rurale, octroie l'indépendance économique de la femme envers son époux. Elles renforcent les capacités d'absorption des chocs dans les communautés²¹⁵.

En outre, les AVEC projet de PIC pour couches vulnérables, de la commune a permis l'alphabétisation de la femme rurale, son émancipation ainsi que son autonomisation sociale. Elle permet l'insertion de la femme rurale dans le système économique. De ce fait un programme d'alphabétisation a été mis en place dans chaque AVEC, soit environs trois cent femmes. Ainsi les dividendes de ces séances d'alphabétisation sont visibles dans le changement de comportement de ces femmes : les dépenses ne sont plus effectuées de façon mesurée et

²¹⁵ Care, Micro-épargne et développement économique : les femmes en route vers l'égalité, 2017, p.8.

elles prennent soin d'analyser et d'anticiper dans leur budget. Les femmes bénéficiaires de cette formation savent désormais faire la différence entre le capital et bénéfice, par exemple l'alphabétisation dans ce cas est un instrument pour l'inclusion financière des femmes vulnérables, afin d'augmenter leur capacité de réussite tant au niveau du petit commerce qu'au niveau de leur entreprise²¹⁶.

En fin, le renforcement de l'autonomisation économique des femmes est un levier vers une émancipation plus totale de la femme rurale, à la fois sociale et politique. En accédant au secteur productif, les femmes s'extraitent de l'espace privé du foyer occupent des rôles plus visibles dans la communauté, PIC accompagne la femme rurale membres des AVEC à des formations de prise de parole en public, pour renforcer l'estime, de soi connaître et revendiquer leurs droits. Les AVEC ont favorisé l'accès aux instances de prise de décisions. L'Indépendance économique favorise la femme rurale à intervenir promptement aux problèmes de sa famille et participer dans la prise de décisions.

2. L'entrepreneuriat de la femme rurale

L'entrepreneuriat féminin exercé par les femmes rurales revêt un caractère collectif. Ainsi, les femmes exercent leurs activités économiques à travers des modes de regroupement qui peuvent être la coopérative ou les GIC. Dans lesquelles, elles pratiquent plusieurs activités rentables notamment l'agriculture, l'élevage, le petit commerce, la transformation et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux. De ce fait, à travers le système des AVEC la femme emprunte facilement de l'argent soit pour augmenter son chiffre d'affaire soit pour financer son propre entreprise. Le système AVEC fait de la femme rurale un multiplicateur de richesse, dans sa communauté. En outre, pour les AVEC ; qui ont progressé tant bien dans la gestion des parts des épargnants que dans la sécurité, de la caisse, PIC apporte un financement de 50% pour les projets voulus, et les membres produisent 50% pour la réalisation de leur projet. Cet apport substantiel de PIC aux AVEC induit, l'esprit de confiance et d'équipe dans la suivie des micro- finances communautaires. Ce qui traduit la satisfaction de cette épargnante à travers ces propos :

Avec cette association d'épargne villageoise, PIC m'a permis de pouvoir développer un esprit entrepreneurial sans faire des études de gestion ni d'économie mais j'ai appris une leçon lorsqu'on se met ensemble on peut avancer et progresser en se faisant confiance les unes les autres J'ai retrouvé la vie par rapport à mon investirent de part, j'ai peut-être gagnée deux à trois Fois plus. J'ai emprunté deux fois, pour acheter le pétrole, les stencils de cuisine afin de développer mon petit commerce. Le message que je veux adresser à mes sœurs du village et à

²¹⁶ Care, Micro-épargne et développement économique, p.9.

d'autres femmes c'est de croire en elles-mêmes parce qu'elles sont le moteur de la société et qu'elles faire plus si elles ont la volonté car quand il y a la vie il espoir²¹⁷.

La déclaration de cette femme montre que l'avènement des AVEC sont importantes pour la femme rurale. Car grâce à ses parts qu'elle a déposé au courant de l'année ou du cycle l'ont favorisé d'ouvrir un petit commerce général dans son village. En outre, cette épargne villageoise permet à la femme rurale de pouvoir être autonome dans son foyer, et d'être à l'abri du besoin.

3. Création d'emplois directs et indirects

Le point focal de PIC à Endom par le biais de la commune, recrute parmi les fils et les filles des villages d'implantation ayant un diplôme à partir du B.E.P.C .Chaque projet offre au moins deux postes d'emplois directs au métier de contrôleur financier et de parrainage dans le village implantation et auditeur des AVEC. Le rôle de serviteur financier par les gestionnaires de PIC auprès des autres populations rurales, justifie leur salaire mensuel qui oscille entre 75000 et 120000 FCFA. Cette situation salariale s'améliore régulièrement en fonction en termes de réalisation des projets pilotés par les volontaires sur le terrain. Cependant, les AVEC peuvent employer indirectement les contrôleurs financiers dans leurs communautés respectives dans la mesure où à la fin de chaque cycle, les membres s'organisent pour la cassation et décide de payer leur contrôleur financier pour son travail abattu au cours de l'année. Ceci par un taux forfaitaire statué par tous les membres de l'association, qui tourne autour de 15000 à 30000 FCFA²¹⁸. Dans le but de montrer le nombre d'emplois directs crée par toutes les AVEC de PIC, le tableau ci-dessous matérialise la répartition spéciale des salariés de PIC à travers dix 10 villages choisis dans la commune d'Endom.

²¹⁷ J. Bekono Akono, 57 ans, notable de Beta, Beta 14 septembre 2020.

²¹⁸ C. Oyono, 25 ans, agent de PIC responsable des micros finance communautaire de PIC Endom 17 septembre 2020. Lors de l'entretien il nous a donné le montant salarial des agents de PIC qui sont sur le terrain. Pour les membres des bureaux des AVEC, le salaire est remis pendant la cassation ou la fin de cycle une décision prise par l'ensemble des épargnants.

Tableau 8: Répartition spatiale des salariés du réseau AVEC.

<i>Villages ayant des AVEC</i>	<i>Nombre d'épargnants</i>	<i>Nombre de salariées total</i>	<i>Nombre de salariées Femme</i>	<i>Nombre de salariés hommes</i>
Akoaloui	25	5	3	2
Bignignali	20	5	4	1
Beta	30	5	4	1
Bitchok	27	5	3	2
Endom	30	5	3	2
Ekoudou	29	5	4	1
Nyadogo	26	5	3	2
Medjeme	20	5	4	1
Zoulou	15	5	4	1
Totaux	222	40	32	13

Source : Compilations des données réalisées sur le terrain du réseau AVEC d'Endom au 17/09/2020.

Le présent tableau montre le nombre contenu dans chaque AVEC. Il obéit, à la prise en compte de l'aspect genre dans les projets de PIC. De ce fait, le nombre de salariées femme est supérieure au nombre de garçon soit 4/5 des salaires reviennent aux femmes, qui sont d'ailleurs le moteur de l'économie sociale communautaire. Les hommes ne jouent que le rôle d'accompagnateur pour la bonne marche des AVEC.

Tableau 9: Synthèse financières des membres AVEC.

<i>Capitaux propres</i>				<i>Épargne moyenne par membre</i>	<i>Fonds de Social alloué</i>
<i>Épargne</i>	<i>Bénéfice</i>	<i>Fonds social restant</i>	<i>Total en FCFA</i>		
3.000.000	1.000.000	500.000	45.000.000	10.000	250.000

Source : Tableau établi à partir des données de l'AVEC de Medjeme, le 17 octobre 2020.

Ce tableau présente un cycle, les membres ont mobilisés des capitaux propres d'une valeur de 45000000 F CFA composés de 30000000 F CFA d'épargne, 10000000 FCFA de bénéfice non distribué et de 5000000 FCFA de fonds social. L'épargne moyenne par membre est de 10000 F CFA. Un montant total de 2500000 FCFA alloué à l'évènement heureux et

malheureux vécus par certains membres de groupes ainsi que pour les activités de développement communautaire. Toute chose contribuant au renforcement de la cohésion social²¹⁹.

Par ailleurs, le fonctionnement des groupes des AVEC renforce la relations sociales entre les membres et développe davantage l'esprit d'entraide et de partage des risques. En effet, l'existence d'une caisse de solidarité ou fonds social au sein des groupes pour parer aux évènements malheureux tels que les maladies, décès, inondations, l'achat des semences. Joue un rôle indéniable dans le renforcement des liens entre les membres. La gestion collectives des salaires par les membres des différents groupes d'épargne montrent l'harmonie et l'esprit de solidarité qui anime les AVEC. Cette collégialité au sein des AVEC est importante, contribue au développement des communautés. En outre, le renforcement des liens des AVEC développe également la gestion participative des finances locales participant à inculquer la notion de bonne gouvernance dans les communautés.

Cette politique de PIC qui vise l'autonomisation de la femme rurale, participe à la déclaration de Beijing qui place la femme au centre du développement économique et social de sa communauté :

La participation des femmes au développement économique et social, l'égalité des chances et la pleine participation, sur un pied d'égalité des femmes et des hommes, tant qu'agents et bénéficiaires d'un développement durable au service de l'individu sont des conditions essentielles à l'élimination de la pauvreté au moyen d'une croissance économique soutenue, du développement social, de la protection de l'environnement et de la justice sociale²²⁰.

Effet, cette déclaration réitère la place que la femme occupe dans la société en tant qu'un individu et agent important pour le développement de sa communauté. Elle incarne par ailleurs la courroie, qui impulse le développement du bas vers le haut dans sa société.

B. L'IMPACT SOCIAL DES AVEC

Les femmes sont toujours considérées comme une "roue de secours dans la société" dans la gestion des affaires publiques, en particulier la femme rurale. C'est ainsi que, le renforcement économique par le système des AVEC apporte plus de visibilité et considération de la femme rurale dans la pratique ainsi que, dans gouvernance, la capacité de conduire les programmes de développement de sa communauté.

²¹⁹ Fin de cycle des AVEC.

²²⁰ Déclaration et programme d'action de Beijing, la quatrième conférence mondiale sur les femmes, 4 au 15 septembre 1995, point 16, p.3.

1. L'accès aux instances de prise de décision et de pouvoir

L'émancipation économique et la participation aux dépenses de leur foyer encouragent les femmes à s'affirmer au sein de leur famille et à participer dans les décisions. Ce renforcement se manifeste également au niveau local et national. Les membres des différents AVEC sont plus susceptibles de participer à un organe de prise de décision communautaire. Elles osent également faire entendre leur voix. Ainsi, lors du double scrutin législatif et municipal du 9 février 2020, sur cinquante-sept 57 villages, trente 30 femmes occupent les postes de présidente du comité de base membres d'AVEC qui avaient créé leurs propres activités génératrices de revenu pour leurs communautés respectives. Par conséquent, cette capacité managériale et de mobilisation des femmes d'AVEC a eu un impact significatif au niveau communal car, une femme officie comme première adjointe municipale dans la Commune d'Endom²²¹.

2. Le renforcement des droits fonciers

Traditionnellement, dans de nombreux pays les femmes ont un accès plus restreint à la terre que les hommes ce qui limite non seulement leurs droits, leur indépendance financière mais aussi leurs émancipation. Ainsi, la mise en place des AVEC donne une chance à la femme rurale d'accéder à la propriété foncière et de faire valoir leurs droits. Ceci est dû par les séances de formation et du recyclage, basées sur les droits de la femme lui permettant d'être en possession de l'héritage léguer par ses parents. Cette initiative de PIC est salutaire pour les populations, car, les AVEC ont permis la "démarginalisation" de la femme rurale et d'être reconsidérée dans sa communauté comme une personne jouissant des droits civique et morale au même titre que les hommes. D'où la grande satisfaction de cette femme membre d'une AVEC :

Je suis en discorde foncière avec le frère de mon défunt mari puisqu'après la disparition de mon époux en 2010, le frère a, conformément à la tradition, l'héritage et la famille doit être assumée par son frère cadet sans tenir

Compte de la veuve face au refus de ce dernier, j'ai eu recours à la juriste qui intervient dans le cadre des AVEC.

Elle a rencontré le frère de mon époux à plusieurs reprises et elle a fini par le convaincre qu'il faut aussi tenir compte des femmes qu'elle soit veuve ou une fille dans la gestion de l'héritage léguer par son mari. L'initiative d'AVEC m'a aidée à obtenir des droits de

²²¹ Madame Adèle Atangana, 58 ans, Première adjointe maire du RDPC de la Commune d'Endom. Elle a été élue lors des doubles élections municipales et législatives du 09 février 2020, Endom 19 septembre, 2020.

propriétés avec tous les documents à jour. Je suis très heureuse que la gestion des biens de mari me soit restituée²²².

Enfin, le système d'AVC permet à la femme rurale de connaître ces droits et d'être autonome au sein de sa communauté. Car, plusieurs femmes sont dépossédées de leurs biens laissés par leurs époux, en particulier celles qui n'ont pas reçu une éducation sur le droit foncier et assujetties par le poids de la tradition.

3. Les AVEC vecteur d'égalité hommes-femmes

Dans la société traditionnelle pour les raisons-culturelles, les femmes ont peu d'opportunités économiques et leur travail est généralement informel, sans accès à la protection sociale. Le projet "AVEC village" a mis en place une stratégie d'engagement des hommes pour promouvoir l'égalité des genres et la masculinité positive et assurer un environnement favorable à une grande participation des femmes à la vie des communautés. Ainsi, PIC a constitué des comités alliés aux femmes : le comité d'hommes mobilisateurs, ce comité a pour rôle d'inciter les hommes des différentes communautés à s'investir pour l'autonomisation économique des femmes. Ceci a eu pour effet immédiat l'implication massive des hommes dans des séances de sensibilisation pour l'égalité de genre et la lutte contre les stéréotypes sexistes existants dans les communautés. En outre, les hommes des AVEC travaillent en coordination avec les femmes, ceux-ci occupent les postes de président²²³.

En outre, PIC met en marche la plateforme d'action de Beijing : les Etats se sont engagés à réformer les législations et les pratiques administratives afin que les femmes puissent jouir sur un pied d'égalité des mêmes droits que les hommes sur les ressources, et notamment d'un accès égal à la propriété des terres et autres biens, au crédit, à la succession, aux ressources naturelles et aux nouvelles techniques appropriées²²⁴.

Enfin, les AVEC sont un système basé sur l'inclusion de l'économie communautaire, en mettant en relation les hommes et les femmes. Elles permettent d'accroître les compétences et la confiance des femmes dans les domaines social, politique et économique. Car, le gain d'autonomie ou de soutien à l'autonomisation des femmes dépassent la seule augmentation de la capacité d'agir des femmes. Les femmes acquièrent une certaine légitimité au sein de la

²²² T. Mengue, 70 ans, veuve et membre de l'AVC du village Medjème I, Medjeme, 6 octobre 2020.

²²³ E. Mbida, 48 ans président de l'AVEC dénommé "mains dans la main", Endom 8 octobre 2020.

²²⁴ Haut-Commissariat des Nations Unies, *Les Droits de la Femmes sont les Droits de l'Homme*, New-York, Nations Unies, 2014, p.70.

communauté et auprès de son mari, leur permettant de continuer à s'investir et à devenir plus influente dans la communauté.

Au terme de l'analyse de la troisième partie qui a concerné la matérialisation des projets de PIC à l'impact social, culturel et économique dans la commune d'Endom, l'on peut établir un bilan en trois points : le premier point a fait état de la construction et la rénovation des infrastructures sociales telles que les établissements scolaires, les toilettes modernes, ainsi que les adductions d'eau réalisé par PIC pour la sécurité des enfants et leur développement. Le deuxième point a montré l'efficacité de la sensibilisation, le dialogue ont permis de franchir les barrières culturelles pour faire avancer les droits de la jeune fille dans les sociétés patriarcales et l'accès à l'éducation de la jeune fille dans tous les villages qui composent la commune. À partir de la méthode porte à porte des relais communautaires de PIC ont permis la conscientisation des villageois sur l'insertion de la jeune fille, peut être le moteur du changement social de sa société. La troisième porte sur l'insertion économique de la femme rurale. L'on a analysé l'impact socioéconomique, des associations villageoises d'épargne et de crédits initié par PIC dans le but de la sécurisation des femmes. Le mécanisme mis en place par ses AVEC donnent l'accès facile aux prêts d'argent pour subvenir à leur besoin. A travers, les épargnes et de crédits a permis aux femmes d'être utile dans leurs communautés, de résoudre les problèmes au sein de leur famille. De ce fait, les AVEC ont redonné l'espoir à la femme rurale d'être un acteur important pour le développement collectif de sa communauté. Ainsi, PIC apporte les réponses pertinentes pour le bien-être des populations rurales de la commune. Tant sur le volet éducatif, sanitaire que culturels et économique pour le développement communautaire. Mais ces actions de développement sont confrontées par plusieurs facteurs rédhibitoires qui freinent ses activités sur le terrain.

CHAPITRE IV

LES PESANTEURS ENTRAVANT L'ACTION DE *PLAN INTERNATIONAL CAMEROON* ET LES PERSPECTIVES POUR UN MEILLEUR DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

La coopération décentralisée entre PIC et la Commune d'Endom contribuent au bien-être des populations, les projets et programmes réalisés dans le but d'éradiquer la pauvreté en milieu rurale sont des témoins historiques de son action. Par ricochet, les activités de PIC sont confrontées de multiples pesanteurs qui inhibent son action sur le terrain.

I. PESANTEURS JURIDICAUX-INSTITUTIONNELS DE L'ACTION DE *PLAN INTERNATIONAL CAMEROON*

Les actions de développement de PIC dans la Commune D'Endom, sont confrontées par plusieurs entravent qui influencent ses activités. Celles-ci sont parfois à l'origine de l'échec des ONG en générale au Cameroun en particulier dans les zones rurales, dû à la finalisation des projets. La première partie se concentre sur les facteurs juridico-étatique A, la deuxième partie se penche sur les acteurs locaux B et enfin l'on va proposer quelques perspectives pour un meilleur développement de la Commune d'Endom C.

A. LES ENTRAVES D'ORDRE JURIDICO-ÉTATIQUE

Les ONG en générale ont été créées dans le but d'aider les populations désœuvrées. Au Cameroun les prédispositions juridico-institutionnelles encadrent les ONG devant intervenir sur le territoire national notamment la loi N° 90/053 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association. Elle est implémentée par le MINATD et le MINREX, pour simplifier les procédures administratives. Toutefois, les ONG demandeurs de ces démarches sont confrontées aux multiples difficultés.

1. Le verrou de l'État

Dans leurs missions, les ONG présentes au Cameroun soutien l'État afin d'améliorer les conditions de vie des populations dans les domaines d'intérêt général prédéfini par ce dernier. Cette contribution ne saurait jamais être effective sans les institutions chargées des questions

relatives à leurs différents domaines d'intervention. En effet, les ONG nouent des relations formelles encadrées par des protocoles d'accord dans le cadre de la mise en œuvre d'une action ponctuelles, soit dans la réalisation d'une série d'actions ou tout simplement des relations informelles qui donne le droit à l'ONG et aux partenaires étatiques de travailler en symbiose sur les questions objectives. Cependant, certains facteurs internes de l'État empêchent ce dernier de travailler librement sur le territoire national²²⁵.

a. Les lourdeurs administratives dans l'octroi de l'agrément

La loi N° 90/053 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association au Cameroun en son article 16, alinéa 1, stipule que : les associations étrangères ne peuvent exercer aucune activité sur le territoire sans autorisation préalable du Ministère chargé de l'Administration territoriale après avis du Ministère chargé des Relations Extérieures.

Si elle est précise quant à l'autorisation préalable du MINADT, un flou demeure en ce qui est sur le délai de traitement de la demande d'agrément. L'on constat que les ONG qui souhaitent obtenir une autorisation du gouvernement peuvent attendre plusieurs années avant de l'obtenir, c'est le cas de PI qui est au Cameroun depuis 1996 pour l'opérationnalisation des activités, mais, qui a malheureusement débuté ses activités en 2008. Un fait gênant, qui décourage certaines organisations, soit à rebrousser chemin sous le couvert d'autres soit de façon illégale et ce n'est pas pour être au-dessus des juridictions légales, ou plus encore du fait de intentions inavouées " agenda caché", mais par contre c'est parce qu'elles estiment qu'à travers quelques réalisations sur le terrain le gouvernement examinera mieux leur requête. Ce chemin ne conduit pas aux résultats souhaités.

En effet, si une ONG quelconque est informée du temps nécessaire pour le traitement de sa demande d'autorisation, l'on pense qu'elle s'y prendra le temps et débutera pas d'activité au Cameroun avant la décision du gouvernement. Suite à une longue attente, certains associations sont amenées à déboursier des sommes (soudoyées quelques agents du gouvernement) considérable pour garantir le suivi des dossiers. Sans toutefois reprocher à l'État son titre de souverain ou d'être juge et partie. L'on ne saurait minimiser l'immobilisme administratif comme un frein à l'action des ONG installées au Cameroun

²²⁵ Le traitement des demandes d'agrément auprès des autorités Camerounaises lente. Ceci peut se justifier par les réseaux mafieux introduits dans l'administration Camerounaise. Ces réseaux empêchent la bonne de l'Etat, et créés un fossé entre les pouvoirs publics et les administrés.

De plus, le décret N°2005/104 du 13 avril 2005 portant organisation du MINATD précise que le contrôle de l'application de législation et de réglementation sur les ONG, ainsi que l'instruction des dossiers des ONG, appartenant à la sous-direction des libertés publiques, cette dernière dépendant de la direction des affaires politique (Article 27, alinéa 1), Ainsi c'est un seul service du MINATD qui est chargé des questions relatives aux ONG locales et ONG internationales non gouvernementales au Cameroun.

b. La mauvaise gouvernance

Les partenariats ONG-État sont sous forme de dons et débouchent parfois au financement direct par les ONG de certaines activités engagées par les départements ministériels et leurs services annexes ou déconcentrés. Malheureusement, ces financements ne sont pas à l'abri d'une gestion frauduleuse et opaque, à la corruption et aux détournements qui sont le commun de certains camerounais. Les fonds destinés à certains partenaires institutionnels à titre de financement d'une activité précise sont parfois consacrés partiellement ou même pas à l'activité en question, et quelque fois, détournés de la localité retenus pour être investis dans les zones non essentielles. Cette façon de faire à la " Camerounaise " peu créer chez les bailleurs de fonds et les ONG un certains découragements et conduire quelque fois à la fin du partenariat avec l'État. La gestion de la pandémie du Covid-19, " Covidgate" en est un exemple parmi tant d'autres. Le constat est claire, que cette mauvaise gouvernance est un frein à l'atteinte des différents objectifs de développement que se sont fixés, aussi bien par les Nations Unies à l'échéance 2015(ODD), que ceux formulés par le Chef de L'État pour un Cameroun à émergent à l'horizon 2035 et qui sont chantés à longueur de journées pour toute action de développement au Cameroun.

c. Le non-respect de conventions internationales

Le Cameroun est l'un des pays qui a signé et ratifier les conventions internationales en matière de protection droits de l'enfant surtout sur la jeune fille et les femmes. En effet, le droit sur la protection des enfants avait été adopté par la convention des nations unies, 20 septembre 1989 signé par le Cameroun, 27 octobre 1990 et ratifier le 11 janvier 1993. Cependant, le Cameroun torpille, piétine ces engagements comme l'article VI les États parties reconnaissent que tout enfant a un droit inhérent à la vie. Par ailleurs, les États parties assurent dans toute la mesure possible la suivie et le développement de l'enfant. De ce fait, l'État a l'obligation d'assurer le bien-être de l'enfant, ce qui n'est pas le cas des enfants au Cameroun. De ce fait,

les enfants et les jeunes sont abandonnés à eux-mêmes tant dans les villages que dans les villes “*nanga-bogo*” les ministères chargés d’apporter des réponses à ce problème attendent les événements de nature internationale pour se manifester en faveur des enfants pour se justifier des fonds alloués par les ONG et d’autres philanthropes.

De plus, les engagements pris par l’État du Cameroun au niveau de l’ONU portant sur la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes (CEDEF), adopté par les Nations Unies le 18 décembre 1979 et ratifié par le Cameroun en août 1994 ne sont pas suivis. En effet, cette convention recommande aux États de promouvoir dans les domaines politique, juridique, économique, social et culturel. En son article 4, elle suggère le recours aux mesures temporaires spéciales (exemple : quotas) pour accélérer l’instauration d’une égalité de fait entre les hommes et les femmes pour un temps déterminé afin de pallier à une situation discriminatoire. Ainsi, cette disposition s’avère une élite féminine particulière ceux qui sont scolarisées et qui sont surtout dans les zones urbaines. Mais la femme rurale est abandonnée à elle-même, elle subit les rafles de l’ignorance causée par le désengagement de l’État. Le seul moyen qu’elle est valorisée est pendant les élections dans le but de solliciter leur suffrage²²⁶.

Enfin, la principale entrave au développement des femmes rurales est l’état d’analphabétisme qui concerne plus de 60% des femmes en milieu rural. Cela est dû par le désengagement des devoirs de l’État vis-à-vis de sa population. Pourtant l’instruction constitue un facteur clé du développement social et économique en ce qu’elle offre plus de chance à l’être humain pour s’assurer une vie meilleure et participer pleinement à son propre développement, puis celui de sa communauté. Ce désengagement de l’État envers la femme rurale alimente la discrimination entre les femmes lettrées restant dans les métropoles et la femme rurale. Ce qui crée une différenciation entre les femmes, même au niveau de la prise des décisions au niveau local. La femme rurale est reléguée au second rang de la gent féminine, même quand il s’agit de sa propre cause. Par ailleurs, la seule reconnaissance de la femme rurale est la journée internationale dédiée à cette dernière. Cette journée, est utilisée pour donner l’occasion aux femmes dirigeantes et qui sont aux affaires d’utiliser les fonds alloués à la femme rurale pour son bien-être. Les femmes rurales sont écartées du pouvoir politique, de la participation aux affaires publiques²²⁷.

²²⁶ Entretien avec Mme Nga Mvede, 53 ans environ, Compteur de l’AVEC, Endom, 11 septembre 2020.

²²⁷ A. Mingat, F. Ndem, A. Seurat, La mesure de l’analphabétisme en question. Le cas de l’Afrique subsaharienne, *Edition Open*, n°12, 2012, p.25-47.

2. La centralisation du pouvoir

La centralisation est une forme d'organisation administrative érigeant une source unique de pouvoir. L'État est la seule et unique source de direction. En effet, les agents de l'État ne disposent que d'un pouvoir d'exécution des décisions par leur hiérarchie. Seules les autorités centrales gèrent les affaires du pays, aussi bien les affaires nationales que les affaires locales. Les entités locales ne disposent donc d'aucune autonomie, le pouvoir étant totalement centralisé, elles n'ont donc pas le statut de personne morale ni d'existence juridique qui leur permettrait d'être plus indépendant. Ce qui est à l'origine des lenteurs administratives sur l'octroi de l'autorisation des ONG qui veulent apporter de l'aide aux populations. Cette centralisation des décisions au niveau de l'État centrale est la source de la délinquance financière des fonds alloué par les ONG au Cameroun. La centralisation du pouvoir par certaines entités de l'État favorise le détournement des projets politiques à des fins politiques.

En effet, les actions mise en œuvre par les ONG au Cameroun sont pour la plupart des projets et des dons qu'ils soient périodiques ou situationnels. Certains de ces projets et programmes doivent être validés par les autorités compétentes dans les domaines ciblés qui l'utilise en faveur de leur chapelle politique ou leur besoin personnel. C'est le cas par exemple, de la réorientation à des fins stratégiques d'un projet vers des localités qui leur sont favorables“ l'on commence par arrosé son jardin avant celui du voisin”. En outre, certains, projets se meurent dans les bureaux et aux tiroirs de l'État. Les actions de distribution des dons remis par les ONG aux populations sont confondues aux campagnes politiques dans les localités concernées²²⁸.

Enfin, la concentration du pouvoir par l'État centrale est à l'origine du désengagement institutionnelle des populations, d'une par envers le Chef de l'État et d'une part, les membres du gouvernement.

3. L'enclavement du réseau routier

Le mauvais état du réseau routier des zones rurales qui est la source principale de la pauvreté dont souffrent les populations. En effet, la plupart des programmes et projets voir les dons ne sont pas acheminés ou aboutis dans les cibles concernées faute de routes mal entretenues détournées ou oubliées par l'État, ce qui met les populations de la commune dans

²²⁸ Les dons remis par les ONG sont utilisés à des fins politiques afin de subsister une admiration des élus locaux auprès des populations locales. En effet, ces dernières ont souvent confronté à un dilemme entre les dons offertes par les ONG et les partis politiques.

une extrême pauvreté perpétuelle. Ainsi, le philanthrope PIC a des difficultés pour répondre efficacement aux différents problèmes recensés et exposés par les populations à cause du désenclavement des routes. Ceci se fait ressentir au niveau des services de bases à l'instar du service, de santé qui est parfois la cause de la mortalité infantile des femmes enceintes. En outre, les zones enclavées rendent l'économie villageoise stagnante. En effet, les produits agricoles issus des zones de production sont difficilement comestibles dans les grands marchés. De ce fait, la plupart de ces produits pourrissent souvent, au grand désarroi du petit paysan. Ces conditions difficiles des populations rurales sont à l'origine de leurs souffrances. Par ailleurs, l'enclavement des zones réduit les chances de développement au Cameroun en particulier dans la commune d'Endom²²⁹.

B. LES LIMITES INTRINSÈQUES DE L'ACTION DE PIC

Ainsi, au-delà des aspects pratiques et opérationnels de la gestion des urgences, l'inscription du travail des ONG dans des temps courts ou longs dans le but d'apporter de l'aide aux pays en développement en particulier aux populations les plus démunies. Cette fonction humanitaire n'est plus à démontrer. Mais cette dernière, est sujette à de multiples critiques.

1. Le manque de transparence

La confiance du public dans le travail des ONG doit reposer sur une transparence des activités et des comptes des actions, comme la démontrée PIC en 2009²³⁰. Mais certains ONG sont souvent critiqués de leur manque de transparence dans leurs activités et des processus de prise de décision des agences de coopération gouvernementales ; or, ces mêmes aspects ne sont pas toujours clairs au sein de certaines ONG, par exemple "*transparency international*" qui n'a jamais justifié l'origine de ces fonds ni dévoilé les différentes puissances mandataires. La transparence financière, cohérence des actions sur le terrain, la coordination entre les acteurs du développement, la reconnaissance des erreurs passées ne devraient pas seulement concerner l'aide bilatérale gouvernementale, mais aussi les acteurs non gouvernementaux. Les bulletins d'information des nombreuses ONG parlent surtout de succès, mais bien peu reconnaissent que l'aide au développement, c'est aussi des échecs, des projets à orienter, des rapports entre "donateurs" et populations bénéficiaires²³¹.

²²⁹ Entretien avec M. Ebale, 82 ans environ, chef de 1^{er} degré, Endom, 16 octobre 2020.

²³⁰ *Plan international*, Rapport d'activité, 2009, p.34.

²³¹ Perroulaz, *Le rôle des ONG dans la politique*, p.19.

Cependant, l'on se pose la question sur le véritable rôle des ONG humanitaires et de développement ? Car l'on assiste à une transformation des compagnies marchantes et de peuplements de la colonisation,

2. Le manque de contrôles réguliers des projets pilotés par la Commune

Malgré la présence au sein de la Commune d'Endom un bureau annexe de PIC dirigé par un point focal choisi par le maire ce dernier ne rend pas suffisamment compte sur l'aboutissement ou l'effectivité des projets de développement de PIC. En effet, coopté par la Commune et issu de la même lignée que le Maire il est incapable, voire impossible de dénoncer les actes de corruption de la Mairie. Ceci, est dû par un manque de contrôle systématique de l'UPR ou de la direction générale, PIC se stagne des rapports fallacieux ou quelques photos produits par le point focal. Ainsi, le fait que les collectivités territoriales décentralisées soient à la base du casting de la main d'œuvre est une bonne chose pour l'emploi local mais, cette initiative de PIC est un frein pour la conduite de ces activités, car, n'ayant pas pris en compte l'ethnicité des populations locales.

3. Le mépris de l'expertise locale

L'implication de la ressource locale dans les projets de développement est importante dans l'épanouissement des populations. Par conséquent, la connaissance locale est sous valorisée et non reconnue par les ONG et des OI sur le terrain. En effet, le statut de bénévole, volontaire, mobilisateur, et relais communautaire sont mal rémunérés par rapport aux expatriés. Ceux-ci sont, dans des bureaux climatisés occupant des postes de cadre ou directeurs ou sous directeurs. Or, ce sont les relais communautaires qui sont au "four" et "moulin" afin de rendre plus visible les actions et les activités de PIC sur le terrain d'intervention. Malheureusement, ceux-ci subissent parfois, la fourgue des populations locales (injures, bastonnades) ainsi que les aléas naturels (pluies, vents chaleur etc...). Ce qui explique l'idée d'une supériorité et amplifie la supériorité de l'homme blanc sur le noir, quelque soit le poste occupé par ce dernier.

L'État en tant qu'acteur centrale est responsable de l'inefficacité de l'action de PIC sur le terrain. Cependant qu'en est-il des collectivités territoriales décentralisées, les groupements d'initiatives communes (GIC) et des populations bénéficiaires ?

II. LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES

Les actions des ONG se font généralement avec plusieurs partenaires parmi lesquels les communes, la population locale et les GIC. Ainsi plusieurs contrats sont signés par ces entités pour la mise en exécution afin de booter le développement de leur communauté. Cependant, les projets destinés aux populations sont souvent mal utilisés par les élus locaux.

A. LA GESTION OPAQUE DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DES ÉLUS LOCAUX

La loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 dispose en son article IX que “les conseils des collectivités territoriales ont pour mission de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif culturel et sportif de ces collectivités”. C’est pour aider les collectivités territoriales décentralisées à remplir ces missions en tant que acteurs de développement. Malheureusement, cette responsabilité dévouer aux communes stagne au quotidien à cause de la gestion opaque des ressources des élus locaux.

1. Les autorités locales

Les collectivités territoriales décentralisées constituent une interface entre l’État central et la population de la base. De ce fait, elles sont responsables du bien-être des populations, ces dernières ayant accordé leur droit de vote. En effet, l’autorité municipale contribue de façon directe, indirectement aux souffrances et la précarité de ces populations. Dans la mesure où certains projets devant bénéficier les populations villageoises sont détournées à des fins personnels et individuels au détriment de l’intérêt général. Ce fut le cas du projet, des enregistrements de naissances des enfants, projet financé par PIC à auteur d’un million (1000000 FCFA). Ledit, projet concernait trois cent enfants issus des divers communautés de la commune. Ainsi, les demandeurs d’acte de naissances doivent déboursés une somme de quinze mille francs FCFA (15000) pour se procurer le fameux papier. Dans nos enquêtes de terrain l’on a fait un constat selon lequel un réseau c’est formé pour l’établissement des actes de naissance dans la commune²³². Cette pratique de corruption communale est en marge de la Convention Internationale des Droits de l’Enfant, adoptée par les Nations Unies le 20 septembre 1989, dans son article VII. Ces pratiques obscènes ne font qu’amplifiées la vulnérabilité des populations.

²³² Négociations vécues entre le demandeur de l’acte de naissance et l’agent communal.

De plus, le népotisme et le favoritisme sont des pratiques récurrentes au sein de la commune. En fait, les ressources humaines de PIC sont les membres de la famille du Maire ou des conseillers municipaux ou appartenant au même groupe ethnique. Ceci a des répercussions au niveau des projets ou des dons alloués aux populations bénéficiaires. En outre, le népotisme et le favoritisme sont des types de corruption qui sapent le bon fonctionnement des activités des ONG et compromettent la capacité des ONG à servir l'intérêt général. Au niveau des communautés, ils compromettent l'efficacité et l'efficience de la prestation de services, affaiblissent la confiance de l'opinion publique surtout sur les populations bénéficiaires et portent atteinte à l'image des pouvoirs traditionnels en tant que serviteurs de développement. Ensuite, ces pratiques de managériales alimentent le tribalisme ethnique dans les communautés, en particulier dans les villages voisins. Ce phénomène a pour effet, immédiate la haine communautaire, le manque de solidarité. Ils mettent en mal les efforts entrepris par les ONG afin, de réduire ou d'atténuer les souffrances des pauvres.

Enfin, l'illettrisme chez des élus locaux est un handicap pour la bonne marche des collectivités territoriales décentralisées et pour le développement. En effet, les élus locaux ont un pouvoir délibératif, ils sont chargés d'élaborer et exécuter le budget, de mobiliser les ressources, d'assurer la gestion foncière et environnementale ainsi que ressources naturelles. Cependant, les élus locaux ont un déficit de formation dans la gestion des collectivités territoriales décentralisées. D'autres par contre sont incapables de procéder à une étude d'analyse des projets de développement favorable à leur population. Ce manque de formation des élus locaux participent à l'échec de plusieurs projets de développement mis en place par les l'État accompagné des ONG partenaires pour le bien-être des populations. Ceux-ci arrivent au affaire soit par l'appartenance ethnique ou sociologique soit pas l'imposition de sa chapelle politique. C'est la raison pour laquelle ces élus locaux confondent le patrimoine communal à un héritage personnel. En outre, ils gèrent les biens publics comme des biens privés. Ainsi, cet illettrisme plombe tous les efforts de développement de l'État et des ONG dans un "cul-de-sac". Ils mettent les populations dans un état de mendicité perpétuel et finissent par perdre tout espoir de développement²³³.

²³³ Selon nos enquêtes et observations sur le terrain les collectivités territoriales décentralisées, seule l'appartenance ethnique et les amis priment au détriment de la compétence dans la conduite des affaires communautaires. Les autres partis politiques ou leurs membres sont parfois exclus de la gestion des projets développement. Et pourtant l'on pourra sortir nos communautés de la pauvreté si tous les connaissances et efforts mises ensembles.

2. Tragédie des biens communs

Le phénomène de “tragédie des biens communs”, s’applique sur les populations bénéficiaires des projets, programmes et dons offert par les ONG. En effet, le concept de “tragédie de biens communs” fut développé par Garrett Hardin en 1968 dans le domaine de l’agriculture. Il a imaginé un pâturage ouvert à tous où l’on devrait s’attendre à ce que chaque éleveur essaie d’y mettre autant de bétail que possible, puisqu’il s’agit d’un terrain commun. Le pâturage n’étant pas une ressource illimitée, arrive le jour où il commence à s’épuiser. En tant qu’être rationnel, chaque éleveur cherche à y ajouter une bête de plus afin de maximiser son gain avant l’épuisement total de réserve. Chaque homme est enfermé dans un système qui le contraint à augmenter son troupeau sans limite. La ruine est la destination vers laquelle tous les hommes se ruent, chacun à la poursuite de son propre intérêt dans une société qui croit en la liberté des communaux. La liberté dans les communaux apporte la ruine à tous. Il ajoute, une bête, et encore une et ils font la même chose jusqu’à ce que le pâturage s’épuise totalement et est abandonné par tous. L’on se trouve ici dans une situation où le bien commun, bien de tous et donc la propriété de personne²³⁴.

Ce terme de tragédie des biens communaux, dans le domaine de l’agriculture et l’élevage et peut être utilisé pour expliquer l’échec des projets de développement qui sont remis aux populations et dont la longévité passe nécessairement par l’entretien de ces dernières. En fait, lorsque les ONG ou d’autres associations caritatives arrivent dans une localité mesurant la précarité dans laquelle vive les populations, dû à la pénurie d’eau potable, les services sociaux et les maladies qui y accompagnent elle décide de construire et de réhabiliter les infrastructures existantes. Dès lors, qu’elles sont opérationnelles, toute la communauté en liesse en espérant qu’elle pourra utilisées le plus longtemps que possible. Elle utilise jusqu’à ce survient la défaillance dans le forage. Au lieu de songer au dépannage, chaque membre de la communauté se dédouane de la responsabilité et rejette le tort aux autres ou à une famille dont elle déteste. Ces pratiques sont observées au niveau des établissements et les services hygiéniques construites par PIC par exemple à l’E.P d’Edjom et de l’E.P Nyadogo où les toilettes et les forages sont dans état de délabrement avancé et qui sont abandonnés sous le regard des parents ainsi que leurs progénitures. La photo ci-dessous confirme cette destruction.

²³⁴ Lire J. Hardin Garrett, *La tragédie des communs*, Paris, PUF, 1968, p.1243-1248.

Photo 12: Toilettes de l'école publique d'Edjom en état délabré.



Source : Cliché pris par René Mbida Mbida, Edjom le 18 octobre 2020.

Cette photographie décrit la mentalité qui anime les populations, qui sont incapables d'entretenir les infrastructures mises à leur disposition pour sortir définitivement de la précarité et d'être à l'abri des maladies hydriques. Seul l'intérêt personnel prime, la vie des autres leur importe peu, toutes les tâches et responsabilités sont remises aux mains de l'État, notamment pour réhabiliter et reconstruire d'autres nouveaux bâtiments afin de protéger les enfants. C'est malheureusement la triste réalité des projets développement infrastructurels. Ceux-ci conservent leur éclat que lors de l'inauguration.

3. Le manque de formation des élus locaux

En gestion de projet, personne n'est à l'abri d'un échec. Parfois, malgré l'investissement, les efforts et la bonne volonté du chef de projet et de son équipe, il arrive qu'un projet échoue. L'une des premières questions à se poser est de savoir quelle est la cause de cet échec.

a. L'inadéquation dans l'attribution et la sélection des projets

La formation des élus locaux est nécessaire pour la bonne gestion des ressources que disposent les collectivités territoriales. Cependant, le principal handicap ou l'échec des projets de développement de PIC est dû par la carence de formation et de capacités voir les compétences de pouvoir répondre aux aspirations des populations. Lorsque ces formations existent elles sont de courte durée ou accélérées, elles répondent aux besoins ponctuels des

populations et non sur le long termes. Par ailleurs, ces élus locaux subissent les recyclages dans la gestion des ressources, or l'on ne peut recycler que celle ou celui qui a déjà été formé dans un quelconque domaine. En effets, les élus locaux prennent fonction sans avoir identifié les problèmes que les populations sont victimes au quotidien. Ils sont dans l'incapacité de conduire les projets de développement pour leur communauté, pour la simple raison que ces projets de développement sont ficelés à Yaoundé, sans tenir compte des réalités des populations villageoises. Ce qui a pour conséquence l'incohérence et le manque de pertinence dans l'action communale sur le terrain.

b. Les agents communautaires

Les agents communautaires (relais communautaires, volontaires) sont des bénévoles qui accompagnent les actions des ONG sur le terrain. Ceux-ci sont recrutés ou choisis par la Commune ayant signé le partenariat avec une ONG, par exemple PIC. En effet, les relais communautaire sont au préalable dotés d'une connaissance de leur communauté car, ils ont la connaissance sociologique de ces populations. En revanche les relais communautaire brillent par leurs incompétences et l'inefficacité sur le terrain afin de cheminer les dons octroyés par les ONG vers les bénéficiaires. Cet immobilisme s'explique par le casting de certains bénévoles, qui sont parfois issus dans une même famille biologique. En outre, les relais communautaires utilisent l'appartenance ethnique dans le but de pouvoir éliminer les autres groupes sociaux, partageant le même espace géographique. C'est pourquoi plusieurs familles sont parfois réticentes aux projets de développement des ONG. C'est ainsi que, lors de la distribution du matériel de lutte contre la Covid-19, de PIC aux populations plusieurs familles n'ont pas reçu ce don mis à leur disposition, parce que le recensement des ménages a été fauché par les relais communautaires²³⁵.

c. L'absence de communication et de sensibilisation dans la mise sur pied des projets

La communication constitue l'un des moyens les plus importantes de mise en valeurs des projets de développement dans une communauté. C'est le rôle dévouer aux mobilisateurs et aux facilitateurs afin que les populations puissent avoir une visibilité sur des projets destinés à changer leurs conditions de vie, afin qu'elles prennent conscience. Il importe de souligner que la collectivité territoriale décentralisée joue le rôle d'interface entre PIC et les

²³⁵ Observation faite lors, de nos enquêtes de terrain effectué à Endom, 10 octobre,2020.

populations. De ce fait, elles doivent multiplier les campagnes de sensibilisation vers les populations. Malheureusement, cette fonction échappe aux élus locaux, ici les populations sont souvent surprises de la mise en place des infrastructures de développement dans leurs localités respectives, face aux manques d'information et sur l'entretien des infrastructures voire l'apport, ces derniers sont voués à l'abîme. Or, ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locale en matière de développement communautaire²³⁶.

B. LE POIDS DE LA TRADITION LOCALE

La tradition est l'identité culturelle d'un peuple ou d'une communauté. Elle constitue une dynamique sociale du développement, des organisations communautaires. En effet, la tradition permet une adhésion participative des populations à partir de laquelle se forme une synergie d'action pour un changement social commun. Par contre, la tradition constitue un frein pour le développement moderne. Certaines communautés ont encore les stigmates de la colonisation.

1. Les vellétés coloniales

La colonisation de l'Afrique a laissé une mauvaise image dans la société traditionnelle. C'est l'une des raisons que la population rurale est sceptique sur les aides et le mode organisationnelle importée par les ONG, et crée une certaine méfiance des villageois. En effet, certaines populations adhèrent peu à certaines initiatives et projets dans la mesure où le but recherché est le changement radical de comportements ou des habitudes d'une société. Les ONG telles que PIC participent à la destruction des valeurs traditionnelles, en diffusant les normes occidentales telles que la démocratie. Car, ce sont les méfaits de la colonisation qui sont à l'origine de la contestation des populations vis-à-vis des ONG, ainsi, les communautés qui ont été affecté préfèrent rester à l'écart face aux aides jugées occidentales. Les ONG sont qualifiées de nouveaux "missionnaires", leurs responsables sont assimilés à des bourgeois compradores, car, ils ne produisent rien, mais jouent plutôt d'intermédiaire ou de couverture auprès des entreprises multinationales.

²³⁶Lire, Comité 21 sur la contribution des collectivités à l'éducation au développement durable, p.7.

2. L'acculturation des populations

L'acculturation est le changement de la culture d'une communauté ou d'une société par le contact avec d'autres cultures venant d'ailleurs. Elle constitue ainsi, le socle de la sociogenèse des populations. C'est pour cette raison que, les projets de développement des ONG sont peu réceptifs par les populations PIC n'échappe pas à cette croyance. Vue sous ce prisme, les populations pensent que les ONG sont des médiateurs directs ou les diffuseurs d'une idéologie de la société occidentales impulsées et financées par les grandes firmes multinationales. Telles que l'homosexualité, les personnes transgenres, l'égalité entre les hommes et des femmes ces pratiques occidentales détériorent les valeurs ancestrales. Quand bien même elles sont parfois condamnée par les États et les gouvernements, ils sont condamnées par les ONG de ne pas respecter les Droits de l'Homme et que seule l'acceptation de ces pratiques est source de développement dans une communauté. Par conséquent, les efforts fournis par les ONG non pas un impact significatif dans les sociétés.

3. Le Communautarisme

À première vue, le communautarisme désigne un "bien commun" pour la société. Dans le cadre, d'une population est le fait de faire l'apologie d'une communauté afin de prévaloir les intérêts de cette dernière. C'est un système qui est appliqué dans les communautés villageoises, par exemple quand les ONG comme PIC offrent les dons, construit et réhabilite une infrastructure de développement dans une localité cette dernière fait ce projet une affaire personnelle au détriment des autres communautés sur laquelle elle partage le même espace géographique. Étant donné que, le communautarisme est pratiqué par les élites qui sont chargées de donner une impulsion au développement de leurs communautés. Le communautarisme ouvre ainsi la voix sur un racisme différentialiste et ségrégationniste. Certains ONG tombent dans cet engrenage car les différents projets sont ficelé et monté par les élus locaux de ces communautés. Les membres de la communauté prônent, directement ou indirectement, un développement séparé d'avec d'autres communautés/ citoyens, qui se traduit notamment par la création de services et d'institutions réservées (écoles, forages, associations...) ou par le refus de certaines mixités²³⁷.

²³⁷ Le Communautarisme est appliqué dans certaines collectivités territoriales décentralisées. Ici, la communauté devient le critère d'appréciation, d'acceptation, d'intégration. Ainsi, les populations qui ne sont pas dans la communauté ayant bénéficié d'un projet ou d'un don sont exclues. Les pratiques communautaristes compromettent le développement.

Face à ces multiples incohérences observées premièrement au niveau de l'État, deuxièmes dans les collectivités territoriales décentralisées, des ONG et enfin les populations locales qui freinent tous les efforts entrepris par PIC afin de réduire la pauvreté dans la Commune d'Endom. Quelles sont les perspectives que pouvons-nous apporter à l'action des ONG en général ?

III. PERSPECTIVES EN VUE D'UNE AMÉLIORATION DE L'ŒUVRE DES ONG AU CAMEROUN

Les ONG internationales comme PIC participent davantage au processus de développement en particulier au renforcement de la coopération décentralisée au Cameroun en général et de la Commune d'Endom en particulier. Le basculement du monde dans la coopération multilatérale a permis aux ONG d'accroître leur influence sur la scène internationale. En effet, les ONG ont les capacités, les savoir-faire et les ressources humaines pour l'accompagnement des acteurs locaux. À cet effet, plusieurs acteurs sont impliqués dans leur fonctionnement et la dynamique de mise en œuvre de leurs activités. L'action des ONG est forgée principalement sous forme de projets, et animée par divers acteurs, d'un côté l'État, les collectivités territoriales décentralisées, ainsi que les bénéficiaires. Ainsi, pour revitaliser ou rendre efficace l'action des ONG, les comportements de chaque acteurs intervenant dans la chaîne de solidarité doit être amélioré par l'État, les ONG mais aussi les élus locaux.

A. AU NIVEAU DE L'ÉTAT

Comme nous l'avons mentionné plus haut, les œuvres des ONG et leur efficacité sont influencées par les agissements de leurs partenaires, notamment le gouvernement. Cette influence concerne non seulement le cadre institutionnel, mais aussi l'épineux problème de la gouvernance.

1. Le cadre réglementaire

La loi N° 90/053 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'association au Cameroun en son article 16, alinéa 1 stipule que " l'exercice d'une quelconque activité par les associations étrangères est soumis à l'obtention préalable d'une autorisation du gouvernement", malheureusement cette loi connaît quelques problèmes dans son application. De ce fait, il faut qu'elle soit révisée afin de permettre aux ONG et d'autres acteurs de développement de répondre promptement aux besoins des populations vulnérables en particulier les zones rurales,

l'on pense qu'il faut créer une direction au MINAT : Direction de la coopération avec les ONG, opérant au Cameroun ou celles voulant s'installer au Cameroun. La mise sur pied d'une telle structure combinée avec le MINREX dotée des ressources humaines qualifiées pourrait à long terme et à court terme résoudre le problème de lenteur et le laxisme administratif dans le traitement des accords et des demandes d'agrément des ONG.

2. Le Contrôle systématique de l'action des ONG du MINAT

L'on a constaté ces derniers temps que les actions des ONG sont parfois en marge de la réglementation des lois Camerounaises comme, la transmission des rapports d'activités des ONG au MINAT prévu dans la loi de 1990. Ainsi, il faudrait que les autorités multiplient les pôles de surveillances dans chaque circonscription sur l'étendue du territoire. Le contre du MINAT doit être intensifié dans les zones rurales. Ceci, peut être efficace par le concours des administrateurs préfectoraux, afin de ne pas être surpris par les actions ou "rapports douteux" sur les activités des ONG. En outre, le MINAT à travers ses différents démembrements territoriaux doit sanctionner toutes les ONG qui n'obéissent pas aux normes et règlement Camerounais.

3. La mise en place effective de la décentralisation

La décentralisation est définie selon les lois n°96/06/du 18 janvier 1996 ; la loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 et la n°2019/024 du 24 décembre 2019 est le "transfert par l'État aux collectivités territoriales décentralisées des compétences". Elle constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de bonne gouvernance au niveau local. À cet effet, la décentralisation doit sortir de ces lois, des livres et des journaux pour se manifester dans la pratique pour venir à bout de la pauvreté locale. Elle permettrait aux Communes de répondre efficacement aux aspirations des populations à cet effet, les collectivités territoriales décentralisées peuvent signer les partenariats et les contrats avec l'État et autres organismes de la société civile ainsi que d'autres communes étrangères dans le but d'améliorer les conditions de vie de leur population comme le stipule la loi n°2019/024 dans son article X " les collectivités territoriales peuvent, dans le cadre de leurs missions, exécuter des projets en partenariat entre elles avec l'État, les établissements publics, les entreprises du secteur public, parapublic et privé, les organisations de la société civile ou des partenaires

extérieurs dans les conditions et modalités fixées par les lois et règlement en vigueur²³⁸’. Cette disposition permet aux populations rurales de ressentir les actions posées par l’État par l’intermédiaire des élus locaux. Par ailleurs, elle permet à l’État, de mieux résoudre la féminisation de pauvreté de la femme rurale.

En outre, l’analyse de l’échec des Objectifs du Millénaire pour le Développement au Cameroun révèle une principale cause qui est à l’absence d’une stratégie participative et inclusive prenant suffisamment en compte l’avis des populations à la base. Autrement dit, le pays a été absent au rendez-vous planétaire de 2015 en raison d’une approche *top-down* dans la formulation et la mise en œuvre s’est faite dans le cadre des interventions des ministères centraux²³⁹. Ainsi, l’on exhorte le gouvernement et ces différents démembrements de mettre en application les résolutions onusiennes et nationales telles que les Objectifs de Développement Durable (ODD), à l’horizon 2030, la Stratégie Nationale de Développement (SND30) qui incluent la prise compte des besoins populations locales dans la formulation des nouveaux objectifs mondiaux à travers des consultations mondiales et nationales afin, de relever le défis du développement local.

B. LES PERSPECTIVES À L’ÉGARD DE PIC

L’on ne saurait nier en bloc la contribution des ONG, telles que PIC dans la lutte contre la pauvreté dans le monde en particulier dans les zones rurales. Mais, l’on pourrait émettre les bémols dans son action pour la rendre plus dynamique et pérenne dans l’avenir au niveau des populations locales, ceci porte sur : la valorisation des compétences locales, renforcer la coopération décentralisée, la visibilité des actions, la gouvernance et l’éthique.

1. Pour une valorisation des compétences locales

La considération du savoir-faire local constitue l’une des conditions clé pour la réussite des projets de développement dans une localité. Il faut que PIC donne la possibilité au personnel local ayant un profil d’emploi afin qu’il puisse accéder à des postes de leadership, comme par exemple directeur national. Cependant, l’on constat que les postes stratégiques sont rarement occupés par les nationaux, seul les expatriés gardent la main sur les postes prestigieux dans les ONG. Par conséquent, les financements alloués à une organisation ne sont pas directement

²³⁸ Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019, portant code général des collectivités territoriales décentralisées, article X, p.3.

²³⁹ R. D Mintya, *La décentralisation et les ODD de l’ONU au Cameroun*, Yaoundé, aimf, 2018.p.3.

consacré au public ciblé mais plutôt aux étrangers qui travaillent pour l'organisation. En outre, les ressources humaines sont sous exploitées ou mal énumérées. Ainsi, l'on propose que les ONG réorganisent leurs ressources humaines :

a. La nécessité d'une réduction du personnel étranger en lieu place des locaux

Au Cameroun, le personnel étranger occupant les hautes fonctions au sein des ONG jouit de divers privilèges, opportunités et avantages prévus par l'État qui leurs sont offert en interne notamment sur statut international, soit au niveau du poste hiérarchique. L'on a les charges comme le logement, la sécurité, la scolarité des enfants, les factures d'eau et d'électricité, et d'autres charges reviennent à l'ONG. À première vue l'on peut déduire que ces prise en charge d'une part par l'État et de l'autre par PIC sont minimales pour cette dernière. Eu égard de ces dépenses il faut réduire de façon progressive cette dotation au personnel afin de permettre aux ONG d'atteindre leurs objectifs.

b. Encourager le métier de volontariat local au sein de PIC

Nombreux sont les jeunes passionnés par le métier du volontariat, que préconise PIC pour apporter leur contribution significative aux œuvres caritatives de ces dernières. Dans le même ordre d'idée, ils aimeraient acquérir des compétences adéquates et de l'expérience professionnelle. Ils peuvent par ailleurs, valoriser le volontariat dans leur communauté ou travaillé dans lesdites ONG comme volontaire ou salarié. À travers ce plaidoyer, l'on suggère que PIC met en place de véritables politiques du volontariat en vue de valoriser ce corps de métier à des compétences locales. Le volontariat peut être une solution à la réduction du chômage des jeunes au Cameroun plus particulièrement dans les zones rurales comme le fait le ministère de la jeunesse. De plus, le volontariat communautaire permet de vulgariser et d'intensifier les valeurs humanistes auprès des populations visant dans un espace dans lequel les problèmes seront solutionner de façon démocratique, en d'autres termes sans exclusion.

c. Le renforcement des organisations communautaires de base(OCB)

Les organisations traditionnelles, qu'elles soient masculines, féminines, ou mixtes, ont pris conscience des programmes de développement dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Que cela prenne la forme de tontine de groupement d'intérêts économiques familiaux ou culturels, d'associations de développement caritatives ou confessionnelles, l'objectif, voire le but poursuivi, est de trouver une réponse à l'amélioration de leurs conditions de vie. En dépit

de tous ces efforts fournis qui ont un impact de leur action sociale considérable au niveau de la population rurale qui sont parfois sous estimées ou ignorées par certains ONG par le manque de données et de rapports établis par les leaders de ces OCB. De ce fait, nous suggérons que PIC coopère de plus en plus avec les OCB dans les programmes et projets de développement dans lesquels ils s'investissent.

Par ailleurs, renforcer leurs capacités de mieux cerner l'activité de convergence et les problèmes d'intérêt général qui peuvent en découler ; améliorer leurs capacités à concevoir et gérer des programmes. En plus, former les leaders des OCB et autres groupements locaux à comprendre et traiter les problèmes pressants de développement auxquels sont confrontés leurs terroirs. Enfin, renforcer la gouvernance locale à travers des structures de dialogue, de programmation et de coordination des activités de développement de la localité par les volontaires, et les relais communautaires de PIC présents dans chaque village ; encourager les OCB à prendre elles-mêmes en charge leur développement et à contribuer à leur tour, à pérenniser les actions de développement.

2. L'impératif à un renforcement de la coopération décentralisée

Les recompositions qui sont aujourd'hui à l'œuvre induisent de fortes évolutions dans la posture des collectivités locales et les attentes que les citoyens formulent à leur égard. Ainsi, les ONG sont des acteurs incontournables, car, celles-ci bénéficient d'une expérience dans la gestion des populations locales et par leur proximité avec ces dernières. De ce fait, les collectivités locales voient dans la coopération décentralisée avec les ONG un moyen de répondre efficacement aux nombreuses sollicitations de leur population. C'est d'ailleurs, le cas, de PIC, la GIZ, Care, qui accompagnent les Communes du Cameroun dans différentes actions dans le montage de projets de développement, la construction des infrastructures de base etc. Le renforcement institutionnel des collectivités territoriales décentralisées au Cameroun, donne une certaine marge de manœuvres pour les ONG afin d'intensifier et de renforcer la coopération décentralisée. Il permettra aux Communes de mettre en valeur leur savoir-faire sur les domaines particuliers tels que : la gestion des finances, les ressources humaines.

En somme, l'intensification de la coopération entre les Communes et les ONG permet aux élus locaux de ce recyclé et d'avoir une meilleure connaissance de la décentralisation, qui conduira à la réédition des stratégies de développement axés sur les préoccupations des populations. À cet effet, la décentralisation enclenchée avec les Communes du Cameroun en

particulier la Commune d'Endom est salvatrice, pour les populations elles jouissent aujourd'hui les fruits de cette coopération décentralisée.

3. Pour une neutralité et une l'éthique de gouvernance acceptable

La notion de neutralité concerne essentiellement les États ou les grandes organisations internationales. L'on devrait donc pas en parler ici, mais l'on constate une inféodation progressive de certaines ONG qui s'immiscent dans les affaires internes des États ce qui explique parfois la colère des gouvernements des États sièges ainsi que leur population. Par conséquent, lesdites ONG soient expulsées ou priées de cesser leurs activités dans ces pays par exemple, l'ONG MSF, donc les activités humanitaires ont été arrêtées dans le Nord-Ouest et le Sud-ouest par le MINAT. L'on conseil aux ONG, de cesser la politisation de l'aide humanitaire et au développement en vers les PVD car, elles alimentent une méfiance tant bien au sommet de l'État qu'au niveau des populations bénéficiaires. De ce fait, les humanitaire doivent progresser dans la mise œuvre des principes humanitaires, en particulier leurs processus de décision interne. Ce plaidoyer s'adresse aussi aux pays donateurs et aux bailleurs de fonds contribuant au financement des ONG, de pouvoir respecter leurs engagements relatifs au non politisation de l'action humanitaire. Par ailleurs, appliquer les principes humanitaires que sont : humanité ; impartialité ; neutralité ; indépendance²⁴⁰.

La bonne gouvernance est un aspect essentiel dans la lutte contre la pauvreté. Enfin, d'aboutir à un éventuel développement des zones rurales. Ainsi, cette mission incombe aussi bien à l'État, aux partenaires au développement, que sont les ONG, comme PIC et d'autres mais aussi aux collectivités territoriales décentralisées. Cette dernière entité, sont porteuses d'espoir pour les populations locales, pour combler les attentes des populations les Communes doivent revoir leur politique managériale.

C. AU NIVEAU DE LA COMMUNE

Le développement communautaire incombe non seulement à l'État mais plus particulièrement aux Communes car, celles-ci formes un pont qui relis le gouvernement et les populations à la base. Cependant, la gestion du patrimoine communal par les élus locaux est toujours remise en cause. C'est dans cette optique que l'on propose quelques pistes de solution.

²⁴⁰ Handicap international, *Enjeux de l'action humanitaire basée sur les principes : quatre pays en perspective*, NRC, 2016, p.6.

1. Pour une redynamisation du principe d'élaboration des projets de développement

L'élaboration d'un projet de développement exige certains préalables notamment l'observation de certains principes de base. Les Communes, principalement la Commune d'Endom doit jouer son rôle d'impulsion et de développement de ces populations dans le respect de principes de base :

a. Principe de la bonne gouvernance financière

Il est important pour un élu local plus précisément celui de la Commune d'Endom de déterminer la manière dont les ressources (matérielles, financières etc.), affectées à l'élaboration des projets communaux seront gérées et de mettre en place un dispositif transparent pour leur utilisation. Créer des unités anticorruptions au sein de la mairie et dans les villages que couvre la Commune, à travers les caravanes mobiles et les spots publicitaires dans lesquels les messages, les informations portés sur les dangers de la corruption. Ainsi, l'éthique et la déontologie doit guider toute gestion financière des élus locaux pour le bien-être des populations. Les élus locaux ont eu la confiance des populations en leur accordant le suffrage, dès cet instant ils doivent briller par le bon exemple, dans la gestion des affaires budgétaires de la Commune.

b. Principe de responsabilisation

Il faut déjà noter ici que l'on a deux niveaux de responsabilité : premièrement, la responsabilité de la commune à piloter l'élaboration du projet de développement comme maître d'ouvrage ; en deuxième lieu l'implication de la participation des populations au processus de décision et définition du contenu du projet qui leur est destiné dans leur localité. Car, elles sont garantes de l'entretien et la maintenance du coup de leur présence effective aux différentes réunions de l'avant-projet, le projet, et post projet sont indispensables.

Dans la pratique, lors de l'élaboration des projets communaux, la tendance est que les responsabilités soient toujours partagées entre l'exécutif communal, le comité de suivi du processus suffisamment représentatif et les parties prenantes (Services déconcentrés de l'État, ONG etc.).

c. Pérennisation par le renforcement des infrastructures sociales de base

La pérennisation des services sociaux de base suppose d'abord à la durabilité physique des infrastructures qui tient à la qualité des ouvrages et à leur entretien et maintenance que nous avons mentionnés plus haut. Mais l'existence des infrastructures n'étant pas une fin en soi, il est important surtout de mettre en œuvre des mécanismes pour la pérennisation de leur fonctionnalité.

Dans ce sens, les activités devront, sous la supervision des volontaires et des relais communautaires de PIC ainsi que les populations, favoriser l'installation de deux types de structures locales pour la prise en charge de la qualité et de la fonctionnalité des réalisations :

- Le conseil local de suivi, composé de quelques membres, est impliqué au départ de la réalisation des infrastructures ce qui constitue début d'un processus d'appropriation. Il suit l'exécution à côté des services techniques et du maître d'œuvre PIC. Même si le comité est appelé à être dissout après l'achèvement des ouvrages, il reste que les membres acquièrent une certaine expérience pratique qui peut être capitalisée et démultipliée au sein de la communauté.
- Le comité de gestion et de maintenance des infrastructures est constitué de membres représentatifs, censés être les véritables acteurs de la pérennisation des infrastructures. À ce titre, on doit leur offrir des formations techniques en maintenance, d'une part les administrateurs municipaux et de l'autre part, les leaders des OCB qui sont les bénéficiaires par excellence desdits projets de développement²⁴¹.

d. Pérennisation par les activités génératrices de revenus

La stratégie de pérennisation des activités de lutte contre la pauvreté repose sur l'implication des communautés de base, les renforcements de capacités des bénéficiaires et les choix des institutions mutuelles de finances de financement pour l'intermédiation de services financiers de proximité à l'instar des AVEC ou GVEC (groupement villageois d'épargne communautaire). Car ces organismes intègrent également l'ensemble des mécanismes d'accompagnement des acteurs dans le long terme : appui organisationnel, valorisation du potentiel des acteurs, communication pour le changement de comportements, recherche

²⁴¹ Lire le Guide de promotion du volontariat, 2015, p.14.

d'alliances et de partenariats inter-villages²⁴². En outre, l'implication des femmes dans les activités rentables est primordiale. En effet, la réussite d'un programme de développement communautaire passe par les femmes. Les femmes ont une force dynamique de mobilisation populaire.

e. Surveillance et évaluation des programmes de développement

Afin d'assurer que la dimension de genre soit prise en compte de manière appropriée tout au long du cycle de vie d'un programme. Elle doit également être intégrée dans le plan de suivi et d'évaluation. Le suivi est le processus d'évaluation de l'état d'avancement d'un programme au fur à mesure que celui-ci est mis en œuvre, une activité contribuant à évaluer un programme. L'évaluation, effectuée de façon interne ou externe, est le processus servant à déterminer si, oui ou non, le résultat d'un programme a atteint ses buts et objectifs. Les deux processus éclairent la prise de décision, permettent d'apporter des modifications, aident à déterminer si un programme a atteint ses objectifs et contribuent donc à atteindre ces derniers²⁴³.

Un suivi et une évaluation de genre réussis et polyvalents exigent que les données ventilées par sexes soient intégrées dans la conception des programmes. Un processus de suivi sensible au genre peut mettre en évidence les obstacles à l'intégration du genre et aider à identifier des mesures appropriées. Il se peut que des progrès importants vers la réalisation des objectifs d'un programme aient été atteints par des hommes ou des femmes, mais il sera important d'en connaître les raisons afin que des ajustements compensatoires puissent y être apportés durant la mise en œuvre du programme²⁴⁴.

2. Pour une gestion transparente des ressources financières

Il concerne le plus souvent la gestion de l'information pendant l'élaboration du projet. Il est souhaitable que l'information exacte soit donnée à qui de droit au moment opportun. Le respect des règles et procédures en vigueur en matière de prise de décision en impliquant la Femme rurale quelque soit son statut social reste indispensable (une personne = une voix en cas de vote, respecter les procédures de passations de marché, mettre en place un comité de suivi du processus d'élaboration des projets communaux). Cette transparence informationnelle permet de réduire les cas de corruption et de détournement de projets de développement des

²⁴² Ibid, p.24.

²⁴³ Programme des Nations Unies pour le développement, *Guide de planification, du suivi et d'évaluation axés sur les résultats du développement*, New York : UNDP, 2009, p.10.

²⁴⁴ Anonyme, *La démocratie et les défis posés par le changement : un guide pour le renforcement de la participation des femmes à la vie politique*, New York, Institut National démocratique, 2010, p.36.

populations et pouvoir rendre compte. Il est préférable pour les Communes de mettre en place un dispositif de transparence d'utilisation des ressources à affecter au projet de créer une adhésion des populations au projet. Cet outil de transparence sera peut-être géré par les membres d'un GIC, sous le contrôle du Secrétariat Général de la mairie, élu par les populations et non celui nommé ou affecté par l'État central.

3. L'urgence d'équité dans le choix des projets

Le choix des projets communaux à élaborer doit tenir compte de l'équilibre entre les villages. Par exemple, les trois groupements humains que compose la Commune d'Endom à savoir Maka, Mbidabani, Essankom, repartis dans cinquante-sept villages, et non par l'appartenance ethnique de l'administrateur municipal qui doit primer sur les autres. Les populations d'une circonscription communale ayant les mêmes droits et devoirs, il est indispensable pour les communes de répartir équitablement (dans le temps et dans l'espace) entre village (aussi petits soient-ils) les dons issus des ONG et les projets communaux à élaborer et à réaliser en tenant compte pour chaque village des besoins cruciaux à résoudre. Aucun village ne doit être privilégié ou lésé. Tout le monde doit bénéficier des réalisations des ONG comme PIC et de la Commune. Car, le village reste un creusé du vivre-ensemble et de solidarité au Cameroun afin de barrer la route au tribalisme et l'ethnisme.

Au terme de l'analyse de la quatrième partie qui a concerné les limites de l'action des ONG en particulier PIC dans la Commune d'Endom et les perspectives pour un meilleur développement communautaire, nous pouvons établir un bilan sur trois articulations : la première articulation a fait état de ce que les institutions étatiques freinent le déploiement des activités des ONG sur le territoire national, et réduit l'action des ONG en matière de développement. La deuxième articulation a montré que l'orthodoxie selon laquelle les collectivités territoriales décentralisées sont aussi parfois, à l'origine de l'échec de l'œuvre des ONG au Cameroun, dans la mesure où les élus locaux manquent de formation et de corruption qui gangrène les responsables des Communes, le Cas patent est celui de la Commune d'Endom où les projets de développement de PIC dédié à la protection des enfants sont détournés à des fins particulières. L'on note aussi, le poids de la tradition et le passé coloniale qui rendent les populations peu coopérants avec le personnel des ONG. La troisième articulation a porté sur les perspectives de l'action des ONG, ainsi, nous avons émis les doléances envers l'État sur la facilitation des agréments aux ONG désirant travailler pour le bien-être des populations vulnérables au niveau local. Ceci permettra une bonne collaboration entre les ONG et les

différentes structures étatiques chargées de l'encadrement des ONG. Dans le même ordre d'idée l'on interpelle ici les élus locaux à une utilisation efficiente des dons et projets destinées aux populations, et d'impliqué les populations rurales à la gestion des projets de développement, notamment par une bonne éducation et une bonne communication des populations.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Il était question dans ce travail de montrer la contribution multiforme de PIC dans le processus de développement dans la Commune d'Endom. De manière subsidiaire, nous avons évalué les retombées socio-culturelles et économiques de cette coopération décentralisée. De façon opérationnelle, ce travail consistait entre autre à : donner les raisons qui expliquent l'engagement de PIC, pour le développement des couches défavorisées de la Commune d'Endom, ainsi que leurs typologies. Ensuite, de faire une analyse synthétique sur les domaines d'interventions de PIC. Enfin ce travail consistait à mettre en évidence les répercussions des actions de PIC sur les populations. Afin d'atteindre ces objectifs, notre méthodologie a été basée sur les principes de la recherche qualitative, quantitative, historique et séquentielle, ainsi que descriptive et compréhensible. En effet, la collecte des données primaires et secondaires a permis de voir les réalisations de PIC ainsi que leur impact dans la Commune d'Endom. Ainsi, le processus d'analyse de données par le biais d'entretiens semi-directifs et à partir de la documentation, nous a permis d'aboutir à plusieurs résultats. Ceux-ci se situent à trois niveaux :

Premièrement sur le plan social, nous avons observé la construction des infrastructures scolaires telles que les adductions d'eau les salles de classe. Les forages sont bénéfiques, non seulement à la protection des jeunes écoliers mais aussi à toute la population environnante, ceci grâce à l'approche école-santé. Elles permettent ensuite, de réduire le poids des maladies hydriques et endémiques des enfants ce qui a entraîné la baisse de la mortalité infantile dans la commune d'Endom. Le même constat est observé, sur la santé communautaire, nutritionnelle. Le module de formation dispensée par des volontaires de PIC avait contribué au renforcement des capacités des mères d'enfant en matière de nutrition. Les enseignements ont été axés sur l'importance de l'alertement maternel du nourrisson. Cependant, les efforts de PIC ont porté des fruits sur la lutte contre la malaria dans les 57 villages de la Commune d'Endom, suite à la distribution des moustiquaires MILDA aux femmes enceintes et aux enfants. La réduction de la mortalité infantile dans la Commune d'Endom est due aussi, à l'intensification des campagnes de sensibilisation de *Plan international Cameroon*.

Sur le plan culturel, les actions de PIC sur la protection, l'insertion et de la réinsertion de la jeune fille basées sur la sensibilisation ; le dialogue dans la Commune d'Endom avaient persuadé les jeunes filles des zones rurales à reprendre le chemin de l'école dans des conditions

confortables. Ces actions rétroactives des relais communautaires de PIC ont redonné espoir aux familles et de surmonter les barrières culturelles dans certains villages dont la tradition reste jusqu'ici patriarcale. Par ailleurs la pratique de sport par les jeunes filles défavorisées avait concourir à la conscientisation notamment les jeunes enfin de croire à leur potentiel à l'estime de soi mais aussi, à l'avancer des droits de la jeune fille dans les zones rurales. Ce but avait grâce à la mise en place des structures d'encadrement de la jeune fille comme par exemple, le COGES et les Clubs d'écoute qui œuvre dans la prévention des violences et dans la vulgarisation des droits de la jeune fille dans la Commune d'Endom.

Sur plan économique, PIC a mis place les AVEC enfin de favoriser l'insertion économique de la femme rurale. PIC contribue directement ici à l'amélioration des conditions de vie de la femme rurale et son autonomisation. Par ailleurs, ces AVEC ont des avantages multiples pour ces femmes dans la mesure où l'accès aux prêts est facile. Elles peuvent résoudre leurs problèmes d'urgence en toute sécurité. Ensuite, la forme d'organisation et de système de valeur améliore la situation familiale individuellement et/ou collectivement, directement et indirectement dans une dimension de développement durable.

Parallèlement, les AVEC expriment un principe d'égalité et de solidarité homme-femme dans une communauté fondée sur la gouvernance de type démocratique qui caractérise l'esprit développé dans les sociétés traditionnelles africaines. Ainsi, chaque associé ou membre dispose d'une voix transformé en parts et à prouver par l'onction de tous les épargnants que compose le collège. PIC est en droite ligne avec les OMD et les ODD, qui promeuvent l'indépendance économique des femmes vis-à-vis des hommes et particulièrement aux couches vulnérables. En outre, l'initiative des AVEC de PIC permettent collabore à l'entrepreneuriat de la femme rurale dans leur société favorise aussi d'une manière certaine la création d'emplois direct et indirect car les agents communautaires et les relais communautaires de PIC ont un salaire mensuel de 75000 FCFA et certains sont payés par les différents AVEC de la Commune d'Endom. Au-delà, de la sécurisation économique de la femme rurale, les AVEC donne une inclusion sociétale des membres dans laquelle est sort d'un développement économique d'assistanat à un développement économique créatrice où les populations sont les propres acteurs.

Il serait souhaitable que la coopération décentralisée entre les ONG et les collectivités territoriales décentralisées, soit renforcée. La coopération décentralisée permet de mieux répondre à la problématique liée au développement local. Dans le même ordre idée, nous suggérons aux élus d'avoir une gouvernance responsable dans la gestion des projets de

développement mis à leur disposition. Par conséquent l'absence d'une gouvernance consciencieuse et peu responsable est un frein au progrès qui sape les efforts entrepris par l'État et les partenaires au développement.

L'on lance aussi un appel au niveau des populations locales qui sont les garants des infrastructures offertes par les ONG. Car nous avons constaté que les forages et les toilettes scolaires sont dans un état de délabrement avancé dans certains établissements scolaires. Ces infrastructures doivent être entretenues par le corps enseignants et par l'APE. Ceci doit se faire pendant les classes et post scolaire. Car l'entretien régulier de ces bâtiments peut favoriser leur durabilité dans le temps voir résister aux aléas naturels. Pour ce faire il faut une coordination entre tous les acteurs développement, car la qualité d'infrastructure scolaire joue un rôle essentiel sur la réussite des élèves et sur le devenir.

Ce cri de cœur va aussi l'encontre des ONG en particulier *Plan international Cameroon*, nous avons observé la non prise en compte de l'expertise locale. Car cette façon de procéder peut aussi être l'une des causes liées à l'échec des programmes de développement. Les populations locales se sentent exclues de tous projets de développement qui leur sont dédiés. Seules les élites intellectuelles ou des hommes d'affaires de la localité sont associés pour piloter les projets de développement. Ces pratiques discriminatoires amplifient la haine, les querelles et qui aboutissent souvent dans ces cas à la violence intercommunautaire. De ce fait, l'implication des populations aux projets de développement est primordiale enfin d'éradiquer la pauvreté, voir l'émergence 2035 fixée par l'État du Cameroun.

ANNEXES

Annexe 1 : Autorisation de recherche du Chef de département d'Histoire de l'UYI

Annexe 2 : Autorisation de recherche du sous-préfet d'Endom

Annexe 3 : Note de service du Ministre Délégué des Relations Extérieures

Annexe 4 : Protocol d'Accord de partenariat pour la gestion de projet avec la commune

Annexe 5 : Rapport d'activité de plan international Cameroon 2019

Annexe 6 : Discours de Monsieur le Maire de la Commune d'Endom

Annexe 1 : Autorisation de recherche du Chef de département d'Histoire de l'UYI

Siège : Bâtiment Annexe F.A.L.S.H.-UYI, « côté AUI »

ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, professeur **Edouard BOKAGNE BETOBO**, Chef de Département d'Histoire de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiant **MBIDA MBIDA Rene**, matriculé **18Z730**, est inscrit en Master II dans ledit Département, option Histoire Relations Internationales. Il mène, sous la direction du Pr **Faustin KENNE** (Maître de Conférences), une recherche universitaire sur le thème : « *Les Organisations Non-gouvernementales et la question du Développement : Cas de Plan International dans le Département du Nyong et Mfoumou (1964-2017)* ».

Nous le recommandons aux responsables des administrations, des Centres de documentations, d'Archives et toutes autres Institutions nationales ou internationales, en vue de lui faciliter la recherche.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

06 JUN 2020

Fait à Yaoundé le.....



* Chef de Département *

P. FONG MOUGNOL
Maître de Conférences
Université de Yaoundé

Source : Département d'Histoire de l'UYI

Annexe 2 : Autorisation de Recherche de Monsieur le Sous-préfet d'Endom

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
REGION DU CENTRE
DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU
ARRONDISSEMENT D'ENDOM
SOUS- PREFECTURE D'ENDOM
SECRETARIAT PARTICULIER



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
CENTRE REGION
NYONG AND MFOUMOU DIVISION
ENDOM SUB DIVISION
ENDOM SUB DIVISIONAL OFFICE
PRIVATE SECRETARIAT

AUTORISATION

N° 036 /A/J09/03/SP

Le Sous-préfet de l'arrondissement d'Endom soussigné, autorise monsieur **MBIDA MBIDA René**, étudiant en faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines, option Histoire Relations Internationales de l'Université de Yaoundé I, à effectuer une recherche académique sur le thème : « Les organisations Non-gouvernementales et la question du Développement : cas de Plan International dans le Département du Nyong et Mfoumou (1964-2017) » dans l'arrondissement d'Endom.

Endom, le 01 SEPT 2020,

Le Sous-préfet,

Copie : Tous R.F.M.O/Endom



NYO'O NNA Serge Lavy
Administrateur Civil

Source : Sous-préfecture de l'Arrondissement d'Endom.

Annexe 3 : Note de service du Ministre Délégué des Relations Extérieures

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie
 MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES
 DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
 N° 414 / DIPL / D12 / SFS

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace - Work - Fatherland
 MINISTRY OF EXTERNAL RELATIONS
 DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS
 YAOUNDE, LE 15 JAN 2021

NOTE DE SERVICE

Les étudiants autorisés à effectuer une collecte des données au sein du Ministère des Relations Extérieures sont informés qu'ils reçoivent, conformément au calendrier ci-après, les programmations suivantes:

INSTITUT DE FORMATION	NOM ET PRENOM	STRUCTURES	PERIODE
Université de Douala	MENANG MENANG Paul	Direction des Affaires d'Afrique	11-29/01/2021
Université de Yaoundé I	MBIDA MBIDA Rene	Direction des Nations Unies et de la Coopération Décentralisée (D5)	11-22/01/2021
		Direction de la Communication, de la Documentation et des Archives Diplomatiques (D10)	25-29/2021

Les structures concernées et la Direction des Affaires Générales (Service de la Formation et des Stages, porte 519) veilleront, au bon déroulement dudit stage. /-

ADMINISTRATIVE NOTE

The following students authorized to collect data in the Ministry of External Relations are hereby informed that they receive in accordance with the schedule below, the following programs:

TRAINING INSTITUTES	NAMES AND SURNAMES	STRUCTURES	PERIOD
University of Douala	MENANG MENANG Paul	Department of African Affairs (D1)	11-29/01/2021
University of Yaounde I	MBIDA MBIDA Rene	Department of United Nations and Decentralized Cooperation (D5)	11-22/01/2021
		Department of Communication, Documentation and Diplomatic Archives (D10)	25-29/01/2021

The structure concerned and the Department of General Affairs (Training Service, Room 519) shall ensure the smooth running of the research. /-

COPIES:

- CAB / MINREX / MINDELS
- SG
- D1/D5/D10/D8/D6/D12
- CONCERNED
- NOTICE BOARDS/FILES / ARCHIVES

Le Ministre Délégué



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
 DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS
 TEL: 222 21 38 40 B.P. 18 Yaoundé 1, courrier central, site web: www.diplocam.cm

Source : Minrex Direction des Nations Unies et de la Coopération Décentralisée.

Annexe 4 : Protocol d'Accord de partenariat pour la gestion de projet avec la commune

Amélioration de l'environnement pour le Développement de l'enfant.	Construction 2 salles de Classe à l'EP de Nyadogo avec bureau	15.000.000
	Construction d'un Puits scolaire. à l'EP de Menbgwa'a	6.000.000
	Appui en matériels didactique à toutes les écoles primaires et maternelles de l'arrondissement	710.000
	formation par l'inspecteur des maîtres de parents non formés	410.000
	Fourniture de tables bancs aux EP de Bitsok Adjap; Nkolse; Kpwamendjing	500.000
	Dons de bourses scolaires au Lycée et au CETIC de Endom	500.000
	Appui financier à l'inspecteur pour le suivi des gouvernements d'enfants et maître de parents	100.000
	Total développement	23 210 000
Protection de l'enfance	Achat des registres d'actes pour le centre d'Etat civil et appui financiers à établissement des Jugements	1 000.000
Promotion du droit à la Participation des enfants	Appui en équipement des forums et gouvernements et d'enfants	1 000 000
	Formation du COGES et du comité de protection de l'enfant.	1 000.000
	Suivi évaluation projet	240.000
Total protection et participation	3 240 000	
production des communications de parrainage et fonctionnement du COGES	Motivation des animateurs et points focaux	3 000 000 Y
	Achat de deux motos pour les activités de parrainage	850.000
	frais bancaire (Agios)	120.000
	Carburant pour points focaux pour les activités de parrainage	430 000
	Transport billeteur	100.000
Total production communications	4 500 000	
	Coût total	34 500.000

Les projets seront exécutés par la commune et Plan suivant, l'approche «Projets Gérés par les Communes, approche déboursement» conformément aux recommandations de l'analyse des risques.

TITRE II : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE LA COMMUNE

ARTICLE 2

La Commune devra ouvrir un compte bancaire spécial pour ce partenariat avec Plan et y déposer au moins la somme de 3.000.000 fca (trois millions de francs cfa), représentant la contribution de la commune à la réalisation des projets retenus dans le cadre de ce protocole d'accord.

Le Maire de la commune et le Directeur Plan de l'Unité des Programmes du Centre, seront les seuls et uniques signataires mandatés pour les opérations dans ce compte. Toute transaction financière entre Plan et la Commune dans le cadre de ce protocole d'accord se fera à travers ce compte bancaire.

ARTICLE 3

L'Appui financier de Plan à la Commune sera conditionné par la production à 100% de toutes les communications de parrainage. Les communications devront être produites par les enfants et Animateurs des villages bénéficiaires de la commune. La commune à cet effet devra recruter sur une base contractuelle des animateurs communautaires (Cf. critères spécifiés par Plan) pour la production desdites communications.

ARTICLE 4

La Commune est responsable de l'identification, de l'organisation, de la sensibilisation et de la mobilisation des membres des communautés bénéficiaires pour l'exécution des projets relatifs à ce protocole d'accord.

La Commune gère les projets retenus dans ledit protocole d'accord suivant l'approche Déboursément avec l'aide de Plan et dans le strict respect des procédures administratives et financières propres à Plan. La commune devra rechercher et sélectionner les fournisseurs, les techniciens locaux, négocier avec eux pour une bonne exécution du projet. La commune choisit et propose le site du projet ainsi que la main d'œuvre locale.

ARTICLE 5

La Commune est chargée de mettre en place une commission d'achat dans laquelle une séparation claire des tâches est établie. Pour tous les achats effectués, la Commission des Achats doit présenter au minimum 03 factures pro-format et indiquer par écrit leur choix et les raisons de ce choix. Plan se réserve le droit de rejeter le choix effectué s'il est établi que les conditions de sélection n'ont pas été transparentes ou si le rapport qualité/prix n'a pas été pris en compte par la commission.

ARTICLE 6

La Commune est chargée de la gestion des projets et ne doit utiliser le matériel ou les fonds remis par Plan que pour l'exécution desdits projets. Ce matériel et ces fonds ne doivent pas être utilisés à d'autres fins sans autorisation préalable de Plan.

ARTICLE 7

La Commune est chargée de faire le suivi quotidien des projets et d'élaborer des rapports mensuels à soumettre à Plan.

ARTICLE 8

La Commune s'engage à mobiliser toutes ses ressources (humaines, matérielles et financières) pour la bonne mise en œuvre des projets dudit protocole d'accord et s'engage aussi à assurer leur pérennité.

ARTICLE 9

Les fonds et le matériel mis à la disposition de la Commune par Plan pour l'exécution des projets dudit protocole d'accord mais non utilisés à cette fin doivent être restitués sans délai dès que le rapport en sera établi par les agents Plan chargés du suivi de ces projets.

ARTICLE 10

La Commune devra fournir à Plan les informations à tout moment sur la gestion des fonds ou du matériel remis et ainsi que les pièces comptables et les rapports d'activités des projets relatifs à ce protocole d'accord.

ARTICLE 11

La Commune devra tenir convenablement à jour les cahiers de stocks et les livres de comptes des fonds et du matériel mis à leur disposition par Plan.

La bonne tenue de ces cahiers, et livres faisant clairement ressortir que le matériel ou les fonds remis ont bien servi à réaliser les projets en question et à la rémunération des différents prestataires dans le cadre de l'exécution dudit Protocole d'Accord.

ARTICLE 12

La Commune devra justifier à Plan toutes les dépenses et achats faits avec les fonds remis par Plan à la commune dans le cadre de ce protocole d'accord. Les financements de Plan seront conditionnés à la bonne justification des fonds reçus précédemment par la commune

ARTICLE 13

La Commune devra garder tous les documents comptables relatifs à ce protocole d'accord pendant une période minimum de cinq (05) ans.

ARTICLE 14

Plan pourrait entreprendre à tout moment un contrôle ou un audit sur la gestion des fonds et du matériel mis à la disposition de la Commune pour l'exécution des projets dudit protocole d'accord.

TITRE III : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE PLAN**ARTICLE 15**

Plan fournira à la Commune la somme de 31.000.000 fcfa (trente et un millions de francs cfa) pour l'exécution de son plan Opérationnel annuel 2010 -2011 (Mai 2010 – Mai 2011). Ce financement sera débloqué par tranche de 11.000.000 fcfa (one millions de francs cfa), 10.000.000 fcfa (Dix millions de francs cfa), et 10.000.000 fcfa (Dix millions de francs cfa) au fur et à mesure que la Commune justifiera d'une façon satisfaisante les fonds déjà à elle versés.

ARTICLE 16

Plan appuiera la Commune dans l'identification, la rédaction, l'élaboration, le suivi et l'exécution des projets qui concourent à l'exécution du plan Opérationnel communal.

ARTICLE 17

Plan donnera dans la mesure du possible tous les conseils et l'appui technique nécessaire à la bonne exécution de tous les projets réalisés dans le cadre du plan Opérationnel communal.

ARTICLE 18

Plan veillera à ce que le matériel et les fonds remis à la disposition de la Commune soient utilisés dans les conditions de transparence absolue.

ARTICLE 19

Plan s'engage à former la Commune dans la gestion des projets, du matériel et/ou des fonds mis à la disposition de la Commune dans le cadre de ce protocole d'accord.

Plan s'engage à former les animateurs et points focaux dans la production des documents de communication.

ARTICLE 20

La responsabilité de Plan ne saurait être engagée que pour le financement des projets retenus dans le cadre du Plan Opérationnel communal pour un coût total de 31.000.000 fca (trente et un millions fca).

ARTICLE 21

Toutefois, les prestations qui doivent être payés par Plan au profit de la Commune ne le seront qu'il sera certifié par les agents de Plan chargés du suivi des projets que ces prestations ont été exécutées conformément au cahier des charges.

TITRE IV : DUREE ET RESILIATION

ARTICLE 22

Le présent protocole d'accord est conclu pour une durée de **12 mois (douze mois) soit de Mai 2010 à Mai 2011**), extensible pendant la durée du MoU. Il entre en vigueur à partir de la date de signature des deux parties.

ARTICLE 23

Toute partie peut mettre fin à ce Protocole d'Accord après notification préalable à l'autre partie de sa décision dans un délai de 01 (un) mois.

Cette résiliation ne peut intervenir qu'après l'échec de la démarche amiable entreprise pour amener l'autre partie à respecter ses obligations contractuelles.

ARTICLE 24

Après la résiliation constatée du présent protocole d'accord, les deux parties prennent immédiatement les mesures nécessaires pour la fin des projets relatifs à ce protocole d'accord.

Tout le matériel et les fonds mis à la disposition de la Commune mais non utilisés doivent être restitués à Plan sauf si ce dernier en décide autrement.

TITRE V : DEGAGEMENT DE RESPONSABILITE DE PLAN

ARTICLE 25

En dehors des obligations et des responsabilités portées au titre III du présent protocole d'accord Commune ne doit pas créer à la charge de Plan aucune autre obligation au profit de qui que ce soit, bénéficiaires ou utilisateurs des projets faisant l'objet de ce protocole d'accord.

ARTICLE 26

En cas d'inexécution de ses obligations, aucune des parties au présent protocole d'accord ne responsable vis-à-vis de l'autre si elle en a été empêchée par un cas de force majeure ou événement imprévisible et irréversible que la partie défaillante ne pouvait raisonnablement surmonter. Toutefois, elle devra recommencer à s'acquitter de ses obligations aussitôt que la situation revient normale.

ARTICLE 27

En cas de différend né pour l'exécution par les parties du présent protocole d'accord, une tentative de règlement amiable sera d'abord entreprise pour trouver une solution à cette situation.
Si le désaccord persiste, ce différend sera porté devant toute juridiction compétente de Yaoundé.

ARTICLE 28

Plan ne sera en aucun cas responsable de toute perte, dommages ou accidents subis par une personne (ouvrier, entrepreneurs, bénéficiaires, fournisseurs..) et tous ceux qui interviennent directement ou indirectement dans les activités dudit protocole d'accord.

Toute revendication ou plainte faite éventuellement en l'encontre de Plan, doit être endossée/prise en charge par la Commune y compris toutes les charges légales et leur coût.

En cas de force majeure comme la guerre, les calamités naturelles, les crises politiques etc.. Plan a le droit de rompre le protocole de manière unilatérale sans préavis écrit ou justificatifs.

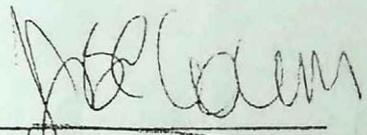
Fait à Endom, le 30 AVR 2010

Le Maire de la Commune
De Endom



M. ONDOUA ONDOUA DIDIER

Le Directeur National
Plan Cameroon



Plan Cameroon
M. AMADOU BOCOUM
Yaounde
Tel: 22 21 54 58
Fax: 22 21 54 57
www.plan-international.org



Annexe 5 : Discours de Monsieur le Maire de la Commune d'Endom

**DISCOURS DE MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ENDOM, DIDIER ONDOUA ONDOUA À
L'OCCASION DE LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD DE PARTENARIAT AVEC PLAN CAMEROON
LE 30 AVRIL 2010 À ENDOM**

- Monsieur le Directeur National de PLAN CAMEROON ;
- Monsieur le Préfet du Département de Nyong et Mfoumou ;
- Messieurs les Délégués Départementaux ;
- Distingués Membres de la suite du Directeur national de PLAN CAMEROON ;
- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Endom ;
- Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux ;
- Leurs Majestés les Chefs Traditionnels ;
- Mesdames et Messieurs les Chefs Services Publics et Privés de l'Arrondissement d'Endom ;
- Population d'Endom ;
- Mesdames et Messieurs ;

C'est un grand plaisir et un agréable devoir de prendre la parole ici, et maintenant, en ce jour mémorable du 30 avril 2010, à l'occasion de la signature du Protocole d'Accord de Partenariat, avec PLAN CAMEROON pour vous souhaiter une chaleureuse bienvenue dans la belle cité d'Endom, ville pleine d'histoire et un heureux séjour parmi nous d'une part et d'autre part **pour célébrer la coopération toujours fructueuse entre deux Institutions.**

Je voudrais très spécialement saluer la présence effective de Monsieur AMADOU BOCOUM, Directeur National de PLAN, entouré de tous ces proches collaborateurs, venu personnellement présider cette cérémonie. Cela témoigne s'il en était encore besoin de **la qualité de nos relations.**

**Monsieur le Directeur National,
Monsieur le Préfet du Nyong et Mfoumou ;**

Dans la recherche du bien-être des populations de notre Collectivité, et dans le souci de diversifier notre coopération, la **Commune d'Endom** a engagé avec PLAN CAMEROON des négociations pour conjuguer ensemble

nos efforts et moyens, afin d'optimiser nos investissements dans la lutte contre la pauvreté centré sur les enfants. C'est ainsi que l'engagement respectif, participatif, décentralisé pour le développement local centré sur l'enfant, s'est manifesté entre nos deux Institutions, d'où la signature de ce jour.

Cette convention de partenariat qui s'inscrit dans le temps ouvrira de nouvelles perspectives pour la Commune d'Endom. C'est ainsi qu'une amélioration considérable de la vie des enfants sera plus visible, des points d'eau et latrines, salles de classe, seront construits, le renforcement des capacités des Instituteurs sera permanent, la campagne d'établissement d'actes de naissance sera davantage soutenue, la promotion d'hygiène et salubrité en milieu scolaire et communautaire, etc.

J'en appelle donc à tous les acteurs du processus à plus de disponibilité, davantage au travail, au professionnalisme, à la transparence dans la gestion des ressources et moyens mis à leur disposition, la bonne gouvernance chère au Président de la République, Paul BIYA.

Quant à mes collaborateurs, aucune défaillance ne sera tolérée.

Je voudrais enfin remercier tous ceux et celles qui ont de près ou de loin œuvré au succès de ce jour. Je pense notamment aux Directions Nationale et Régionale du Centre de PLAN CAMEROON, à Madame SAWA Bernadette et aux nombreux responsables et personnels de PLAN, aux Services Déconcentrés du Nyong et Mfoumou, aux Conseillers Municipaux, aux Présidents de CC, aux jeunes qui ont travaillé pour la collecte des données et aux populations de notre Commune.

Je prends ici l'engagement de tenir à la bonne exécution de nos accords, pour que vive :

- la coopération décentralisée ;
- le partenariat PLAN-CAMEROON – Commune Endom ;
- la Commune d'Endom ;
- le Département du Nyong et Mfoumou ;
- le Cameroun.

Je vous remercie de votre attention.

Annexe 6 : Rapport d'activité de plan international Cameroon 2019



PLAN
INTERNATIONAL

Plan International Cameroon
Bastos Opp. German Embassy
P.O. Box: 25236 Messa Yaoundé- Cameroon

Tel: + (237) 222 21 54 58
Fax: + (237) 222 21 54 57
Email: cameroon.co@plan-international.org
www.plan-international.org
Coordinatrice: 677 651 089

Cher-e..... et famille, Recevez les salutations de Plan International Cameroon



Je m'appelle Miriam Castaneda, Directrice Nationale de Plan International.

Je suis ravie une fois de plus de partager avec toi quelques réalisations clés de Plan International Cameroon dans ta région. Merci d'avoir accepté d'être ambassadeur (trice) de développement, ce qui a permis à Plan International de réaliser plusieurs projets l'an dernier dans ta localité.

Les enfants ont toujours été au centre de toutes les interventions de Plan international. C'est dans ce contexte que, cette année, 221 élèves donc 120 filles et 101 garçons seront plus stables à l'école, car dans le but de promouvoir l'accès à une éducation pour tous, Plan International Cameroon a construit et équipé 03 salles de classe; 01 puit à pompe manuelle, 02 blocs de latrines inclusifs et sensibles au genre; en plus de cela, une aire de jeu a été aménagée pour les élèves avec les balançoires, des toboggans, des jeux éducatifs et du matériel de sport.



Élèves manifestant leur joie par rapport au projet

Travailles pour devenir le modèle, l'exemple brillant que tu veux être à l'avenir! Il faut bien étudier pour devenir une grande femme ou un grand homme pour pouvoir aider d'autres enfants qui seront dans le besoin.

Miriam Castaneda

Letter of Appreciation FY19

Afin d'améliorer le revenu des ménages et l'accès des femmes et des jeunes aux services financiers de base, Plan international à travers le projet Groupe d'Épargne et de crédit a facilité le suivi et le fonctionnement de 225 Groupes constitués de 6,245 membres, dont 630 jeunes (363 filles et 267 garçons). Le montant cumulé des épargnes réalisées au courant de l'année par ces Groupes est de **257, 330,785 FCFA**. Cela a permis de réaliser les besoins de base des enfants au niveau des ménages tels que le paiement des frais de scolarité, l'achat des fournitures scolaires et l'accès aux soins médicaux de base. D'autre part cela a aussi permis aux familles d'accroître leurs productions agricoles grâce à l'achat des intrants agricoles.



Séance de partage dans un Groupe d'Épargne.

Inspiré par la stratégie globale, Plan International Cameroon, dans sa stratégie pays sur cinq ans, a mis l'engagement des jeunes au premier rang de ses priorités. Les interventions stratégiques consistent à renforcer cet engagement et la représentativité des jeunes dans les structures de gouvernance tant au niveau local que national. Les enfants et les jeunes devraient jouer un rôle crucial en tant que moteur de changement essentiel pour la promotion des droits des enfants et l'égalité pour les filles. Au courant de l'année, diverses activités ont été menées en faveur de ces jeunes filles et garçons notamment les sessions de formations de 435 jeunes filles et de 105 jeunes garçons aux techniques de leadership, aux notions de base sur la sauvegarde de l'enfant et des jeunes, et sur les aspects liés à la santé sexuelle et reproductive. En outre 127 jeunes, dont 105 filles et 22 garçons ont été formés sur divers métiers professionnels tel que la coiffure, la couture, la restauration. Aussi, la promotion des droits des enfants et des jeunes a été menée à travers des messages de sensibilisations.



Heureuse bénéficiaire de la formation en coiffure avec son matériel

Source : Archives du Point Focal de PIC dans la Commune d'Endom.

SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. SOURCES PRIMAIRES

A. Documents d'archives

- ACD (Archives de la commune d'Endom)
- ADC 201, Protocol d'accord de partenariat pour la gestion des projets avec la Commune, 2010
- ADC 102, Discours de Monsieur le Maire de la Commune d'Endom à l'occasion de la signature du protocole d'accord de partenariat avec *Plan Cameroon*
- ADC 204, Rapport d'activité de *Plan International Cameroon*.

B. SOURCES ORALES

N°	Noms et Prénoms	Âges (ans)	Genre	Qualités	Lieux	Dates
1.	Abomo Ebale	20	Femme	Mobilisatrice/ASC	Endom	15-09-2020
2.	Ambassa Bessala Emil Christian		Homme	Sécrétaire Général de la Commune d'Endom	Endom	23-09-2020
3.	Abessolo Minkoumou Parfait	45	Homme	Agent de Sécurité au CETIC de Nkolemewout	Nkolmewout	21-09-2020
4.	Akamba Mengue Marie	45	Femme	ASC/Volontaire de PIC à Medjeme I	Medjeme	12-10-2020

5.	Asiah Anne	60	Femme	Trésorière de l'AVEC de Biba	Biba	25-10-2020
6.	Assou Françoise	27	Femme	Coiffeuse	Endom	12-10-2020
7.	Atobo Benjamen	49	Homme	Ex Maire de la Commune d'Endom	Endom	9-09-2020
8.	Assenguele Ngoa Raoul	30	Homme	Ancien élève de l'EP Nkolmewout	Nkolmewout	21-09-2020
9.	Abonama Engoulou Murielle	20	Femme	Ancienne du L.M.E	Douala	10-09-2020
10.	Akono Bekono Jeanne	57	Femme	Notable/ Animatrice de PIC à Beta	Beta	14-10-2020
11.	Atangana Adèle	58	Femme	1 ^{ère} adjointe Maire de la Commune d'Edom	Endom	19-09-2020
12.	Abessolo Jean	68	Homme	Membre actif de l'AVEC de	Medjeme II	
13.	Adiqui Donacien	49	Homme	Membre de l'AVEC de Medjeme I	Medjeme I	01-10-2020
14.	Akoutou Mbah	63	Homme	Membre de l'AVEC d'Esseng	Esseng	16-10-2020
15.	Anyoua Thomas	73	Homme	Cultivateur à Nkolmewout	Nkolmewout	10-09-2020
16.	Ayame Ateba Pierre	30	Homme	Mobilisateur d'Endom	Endom	11-10-2020
17.	Bilounga Jeanette	70	Femme	Membre de l'AVEC d'Endom	Endom	10-10-2020
18.	Belinga Ekoto Pierre	75	Homme	Notable du Village Medjeme I	Medjeme I	08-09-2020
19.	Balkissou Abdoulaye	18	Femme	Elève au L.M.E	Endom	15-10-20
20.	Bella Jeanne	11	Femme	Elève parrainé par PIC Endom	Endom	8-10-2020

21.	Bella Minlama Marie	66	Femme	Trésorière de l'AVEC de Zoulou	Zoulou	10-09-2020
22.	Bilounga Toulou Marte	49	Femme	Volontaire/ASC de PIC de Nkoltom	Nkoltom	15-10-2020
23.	Dze Dieubenit	32	Homme	Infirmier du Centre de Santé Intégré d'Akoaloui	Akoaloui	13-09-2020
24.	Beyeme Gisèle Marie	56	Femme	Secrétaire d'Etat Civil à la mairie d'Endom	Endom	04-12-2020
25.	Bisso Thérèse	55	Femme	Censeur de l'AVEC du carrefour Biba	Carrefour Biba	26-10-2020
26.	Ebah Rosine	50	Femme	Garde Clé de l'AVEC de Bibam	Carrefour Bibam	26-10-2020
27.	Eyenga Voundi Elfried	57	Femme	Garde Clé de l'AVEC d'Akouloui	Akoaloui	18-10-2020
28.	Ebogo Sandrine	63	Femme	Membre actif de l'AVEC de Biba	Biba	25-10-2020
29.	Eto'o	45	Homme	Maitre des parents de l'EP de Medjeme	Medjeme	
30.	Elanga Mbida Jean	46	Homme	Secrétaire de l'AVEC de Biba	Biba	25-10-2020
31.	Ebale Marcel	82	Homme	Chef de 1 ^{er} degré d'Edjom	Edjom	16-09-2020
32.	Ebogo Thérèse	27	Femme	Mobilisatrice/PIC d'Endom	Endom	15-10-2020
33.	Ekoe Constantin	54	Homme	Agent de développement de la Commune d'Endom	Endom	1 ^{er} -09- 2020
34.	Ebourdena Kevine	18	Femme	Elève parrainé par PIC		
35.	Ebogo Samuel	70	Femme	Officier d'état civil de Nkolmewout	Nkolmewout	10-10-2020
36.	Essouma Atouba	72	Homme	Membre de l'AVEC de Zoulou	Zoulou	13-09-2020

37.	Evina Minlama Jean	69	Homme	Compteur de l'AVEC de Zoulou	Zoulou	13-09-2020
38.	Ella Ndogo Samuel	28	Homme	Enseignant du CETIC de Nkolmewout	Nkolmewout	15 -10- 2020
39.	Essola Momedeng	12	Femme	Enfant parrainé par PIC à Endom	Endom	8-10-2020
40.	Mbida Eric	48	Homme	Président de l'AVEC main dans la main d'Endom	Endom	8-10-2020
41.	Mbeti Marien	32	Homme	Aide-soignant généraliste du CSI de Mefindi	Menfindi	13-10-2020
42.	Minkata Joseph Yve	28	Homme	Jeune agriculteur et membre de l'AVEC de Z.	Zoulou	10-09-2020
43.	Ma'a Déjoli	65	Homme	Directeur retraité de l'EP de Zanda	Zanda	10-09-2020
44.	Mendoula Andre Rodrique	28	Homme	Maitre de l'EP de Nyadogo/ Secrétaire de l'AVEC d'Endom	Endom	11-09-2020
45.	Mballa Etienne	50	Homme	Notable de Nyadogo	Nyadogo	08-9-2020
46.	Mindjeme Hortense	17	Femme	Volontaire /mobisatrice de PIC à Endom	Endom	15-09-2020
47.	Meyabeme	29	Femme	Membre Aactive de l'AVEC de Zoulou	Zoulou	10-09-2020
48.	Medou Gaston	65	Homme	Planteur/Parent au CETIC de Nkolmewout	Nkolmewout	10-10-2020
49.	Momendeng	55	Homme	Planteur à Endom	Endom	25-10-2020
50.	Mengue Thamar	70	Femme	Cultivatrice à Medjeme I	Mendjeme I	06-10-2020
51.	Nga Mvendé Martine	52	Femme	Compteur de l'AVEC d'Endom	Endom	11-09-2020
52.	Nkou Thères	69	Femme	Cultivatrice/ garde clé d'AVEC de Medjeme I	Medjeme I	8-09-2020
53.	Nkoumou Raymon	50	Homme	Représentant de PIC à Endom/point focal	Endom	02-10-2020

54.	Nga Elanga Essouma Jeanne	33	Femme	ASC de PIC à Endom	Endom	10-10-2020
55.	Okoua Joseph	36	Homme	ASC à Endom	Endom	08-09-2020
56.	Oyono Christian	25	Homme	Volontaire de PIC /microfinance	Endom	17-09-2020
57.	Voundi Eric	38	Homme	Agent communal/développement	Endom	20-09-2020

II. SOURCES SECONDAIRES

A. Les ouvrages publiés

- Achala Abeysinghe, (ed), *L'accord de Paris et les PMA Londres*, Institut Internationale pour l'Environnement et Développement, 2016.
- Bala Henry et Mboum Clément, *Précis d'éducation civique au Cameroun*, Yaoundé, Ed CEPER, 1981.
- Ber Eric et J.M.Harribey, *Le développement en question ?*, Paris, PUF, 2006.
- Billaudot Bernard, *Après le développement ou autre développement*, Grenoble, Cahier de recherche, 2004.
- Brasseu, (ed), *Economie du développement*, Paris, Editions Armand collin, 1993.
- Batyah.S, *Institutions internationales*, 19^e Editions Dalloz 2015.
- Bossard Laurend et Normand Lauron, *Processus de décentralisation et développement en Afrique de l'Ouest*, OCDE, 2005.
- Dauvin.Pierre et Johanna Simiméant (dir), *Le travail humanitaire : les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris, Presses de sciences politique, 2002.
- Deler Jean Jacques, *ONG et le développement*, Paris Karthala, 1998.
- De Montclos, Pérouse et Marc-Antoine, *Pour un développement humanitaire ?* Marseille, Editions IRD, 2015.
- Develtere Patrick et Fonteneau Bénédicte, *Société civile ONG, tiers secteur mouvement social et économie sociale : conception au nord, au sud*, Canada, Katholieke Universiteit Leuvel, 2009.
- Droy Isabelle, *Femmes et développement rural*, Paris, Karthala, 1990.

- Fida, *Egalité de sexes et autonomisation des femmes*, 2021.
- Francois Perroux, *L'économie du XXe Siècle*, Paris, 2^e Ed, PUF, 1964.
- Franck Robert, *Pour l'Histoire des relations internationales*, PUF, 2012.
- Freud Claude, *Quelle coopération ?* Paris, Editions Karthala, 1988.
- Gallard Joël (ed), *Manuel de formation sur l'approche participative*, Paris, FAO, 1994.
- Garette Hardin. James, *La tragédie des communs*, Paris, PUF, 1968.
- Godfroid Cécile, *al, Théorie des organisations, Guide de lecture*, Paris, 4^e Ed, Université de Mons, 2016.
- Gaye Oulimata, *Le théâtre populaire pour briser le silence autour des violences faites aux femmes*, Etats Unis, New Tactics Project, 2004.
- Greffe Xavier, *Politique économique : programme, instruments perspective*, Paris Economica, 1985.
- Harbison F, *Ressources humaines et développement*, California, Menlopark, 1963.
- *Handicap International, Enjeux de l'action humanitaire basée sur les principes : quatre pays en perspectives*, France, NRC, 2016.
- Haut-Commissariat des Nations Unies, *Les Droits de la Femme sont les Droits de l'Homme*, New-York, Nations Unies, 2014.
- Laroche Jean Jacques, *Politique internationale*, Paris, LGDJ, 1999.
- Lusotopie, *Les ONG en lusophonie terrains de débat*, Paris, Karthala, 2002.
- Leener P. *al, Changement politique et social : Eléments pour la pensée et l'action*, Afrique de l'Ouest, ENDA GRAF Sahel, 2005.
- Marcou Gerard, *La décentralisation et la démocratie locale dans le monde*, Paris, Unités cités et gouvernement locaux, 2008.
- Merle Marcel, *Sociologie des relations internationales*, Paris, 3e Editions Dallas, 1982.
- Mitya René Daniel, *La décentralisation et les ODD de l'ONU au Cameroun*, Yaoundé, ainf, 2018.
- Njoh-Mouelle Ebenezer, *Développer la richesse humaine*, Yaoundé, Edition CLE, 1980.
- Oauttara Claude, *Développement et réduction de la pauvreté dans un contexte de décentralisation*, Abidjan ANDSA, 2003.
- Devellere Patrick et Fonteneau Bénédicte, *Société ONG tiers secteur mouvement social et économie sociale : conception au nord au nord, pertinence au sud*, Canada, Kathololiek Universiteit Leuvel, 2009.
- Perroux Francois, *L'économie du XXe Siècle*, Paris, PUF, 1963.
- Piviteau Alain, *Entre Etat et marché : les ONG de développement face à la critique*, Paris

Khartala, 2007.

- Pougoula J.P, *Géostratégie Afrique*, Douala, Institut d'Etudes Géostratégique, 2012.
- Razafindrazaka Tinasoa et Fourcade Colette, *L'entrepreneuriat collectif : un outil du développement territorial ?*, Paris, Economie régionale et urbaine, 2010.
- Robert Anne-Cécile, *L'Afrique au secours de l'occident*, Paris, Editions Atelier, 2006.
- Rist Gilbert, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris Presse des Sciences Po, 1996.
- Robert Franck, *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, Puf, 2012.
- Tonme Shanda, *Le système des organisations internationales et non gouvernementales .Emergence d'un droit international spécifique ?* , L'harmattan, 2010.
- Sanou Mbaye, *L'Afrique au secours de l'Afrique*, Paris, Editions Ouvrières.
- Soccol Brice, *Relations internationales*, Paris, Ed, Paradigme, 2008.
- Sardan Olivier et Jean Pierre, *Anthropologie et développement*, Paris, Editions, Karthala, 1995.
- Vallaëys Anne, *Médecins sans frontière, la biographie*, Paris, Fayard, 2004.
- Zimet Joseph, *Les ONG, de nouveaux acteurs pour changer le monde*, Paris, Editions Autrement, 2006.

B. Ouvrages méthodologiques

- Bloch M, *Apologie de l'histoire ou le métier de l'historien*, Paris, Armand Colin, 1956.
- Braudel Fernand, *Ecrits sur l'histoire*, Paris, Flamaron, 1969.
- Marou H. I, *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, Bibliothèque de la pléiade, 1951.
- Paillé Pierre ; Mucceilli, *L'Analyse qualitative des sciences humaines et sociale*, Paris, Armand, Colin, 2010.
- Pinto R et Grawitz, *Les méthodologie de la recherche dans les sciences sociales*, Paris, 4e Ed, Dalloz, 1971.
- Zerbo J.K, *Histoire générale de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Unesco, 1956.

C. Guides méthodologiques

- Guide méthodologique pour la rédaction des thèses, mémoire, ouvrages et articles, Yaoundé, CEPER, 2006 (publié par le département d'histoire de la faculté des Arts, Lettre et Science Humaines(FALSH) de l'Unité de Yaoundé 1.)

- Faculté des Arts, Lettre et Sciences Humaines, *Normes de Présentation et d'Evaluation des Mémoires et des Thèses*, Commission Scientifique Consultative, avril 2012.

D. Les dictionnaires édités

- *Dictionnaire Le Petit Larousse Illustré*, Paris, Editions Larousse, 2010.
- *Dictionnaire Hachette*, Paris, Editions Hachette, Paris, 2009.
- *Encyclopédie Français Universalis*, 2000.

III. THÈSES ET MÉMOIRES

A. Thèses

- Ayangma Bonoho Simplicie, “ Organisation Mondiale de la Santé, (les politiques de développement sanitaire et leur mise œuvre en Afrique Centrale entre 1956-2000, thèse de doctorat/PhD en histoire, Université de Yaoundé I, 2019”.
- Bekono Ndongo Stéphanie Laëtitia, “ Le Fonds Européens de Développement(FED) au Cameroun : Analyse historique, 1960-2013”’, thèse de doctorat/PhD en histoire, Université de Yaoundé I, 2020.
- Etoa Edenden Arlette, “ Entrepreneuriat féminin et développement socioéconomique : le cas des Femmes du Cameroun (1975-2010), thèse de doctorat /PhD en histoire, Université Yaoundé I, 2019.
- Melingui Ayissi Aimé Norbert, “La relation de coopération économique pour le développement entre la France et le Cameroun, 1960-2006 : Analyse et perspectives”’, thèse de doctorat/PhD en histoire, Université de Yaoundé I, 2014.
- Ndo’o Giselle Rose, “ La coopération Israélo-C camerounaise (1958-2008), thèse de doctorat/PhD en histoire, Université de Yaoundé I, 2014.
- Vardin de Hartingh Francois, “ Relations internationales et coopération face à l’évolution des sociétés et enjeux du vivant : stratégies ouvertes d’actions et apports de l’approche patrimoniale”’, thèse de Doctorat, Paris Tech, Institut des sciences et industries du vivant et de l’environnement, 2008.

B. Mémoires

- Alan Samuel, “Un exemple de coopération entre état et un organe annexe de l’ONU : le cas du Cameroun avec la FAO 1986-2011”, Mémoire de Maitrise en histoire, Université de Yaoundé I, 2003.
- Foe Ambara Hervé Roméo, “Etat des lieux de l’oeuvre des ONG internationanales dans la région du centre Cameroun” de 1960 à 2010, Mémoire de Master, Institut des Relations Internationales du Cameroun 2013.
- Etoungou Nicole, “ Etude Sociologique de l’accès à la propriété foncière par les femmes rurales du département de la lékié : cas de la commune d’Obala”, Mémoire de master en sociologie, Université de Yaoundé I, 2013.
- Mohamodou, “ Le Fond International de Développement agricole et le Cameroun” Mémoire de Maitrise professionnelle, Institut des Relations Internationales du Cameroun de Yaoundé I, 2015.
- Tsala Buni Médard, “ L’aide internationale du développement du secteur agricole au Cameroun de 1972 à 2013 : cas du FIDA et la FAO”, Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I, 2015.
- Tsafack Judith, “État des lieux de l’œuvre des Organisations Internationales Non Gouvernementales dans la région centre du Cameroun de 1960 à 2010, Mémoire de Master, Institut des Relations Internationales du Cameroun, 2013.

IV. LES ARTICLES ET RAPPORTS

A. Articles

- Amoureux Mathieu, “ La société globale : une chimère insaisissable à l’épreuve de la reconnaissance juridique”, Paris, *Electronica*, Volume, XII, n°2, 2007, p.27.
- Abitibi-Témiscamingue, “L’enseignement des théories sociologiques”, *Cégepe*, n°8017, 2012, p.113.
- Aron Raymon, “ Trois essais sur l’âge industriel”, Paris, *Revue française de sociologie*, 1967, pp.240-243.

- Callois Jean-Marc et Angeon Valerie, “ Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l’économie de proximité” ?, Paris, *Economie et institutions*, n°6-7, 2005, p.28.
- Célia Keren, “ Négocier l’aide humanitaire : les évacuations d’enfants espagnols la France pendant la guerre civile” (1936-1939), *Revue d’histoire de l’enfance “irrégulière”*, 2013, n°15, pp.167-183.
- Bassis S, “Les nouveaux enjeux et nouveaux acteurs des débats internationaux dans les années 90’”, Paris, *Tiers- monde*, tome 38, n° 151, 1997, pp.659-675.
- Boismenu (de) Isabelle, “ Les associations à la croisée des chemins ”, *Economie et humanisme*, n°337, 1996, p.230.
- Blundo.G, “Les courtiers du développement milieu rural sénégalais”, *Cahier d’étude africaine*, 1996,p.8.
- Devin Guillaume, La diplomatie d’Etat vue par des ONG, les diplomates, Paris, *Autrement*, n°213,2002, p.109.
- Frontanel Jacques et Echinard Yann, “Puissance économique des organisations non gouvernementales dans le monde d’aujourd’hui, Paris, in *Annuaire française des relations internationales*, Volume IX, 2008, pp.763-777.
- Gille Andreaini, Gouvernance globale : origine d’une idée in *Politique étrangère*, n°3, 2005, pp.549-568.
- Godin Jean, ONG dépolitisation de la résistance au néolibéralisme ? Alternative sud, Volume VXIX, 2017, n°2, *Centre Tricontinental, Syllepse*, p.17.
- Gérard Perroulaz, Le rôle des ONG dans la politique de développement : forces et limites, légitimité et contrôle, *Epd-Entwicklingspolitik*, Genève n°5, 1999.
- Isabelle Mamaty, “Quelques expériences de dévaluation en Afrique subsaharienne”, in *Environnement africain*, vol. VII, 1-4, n°25-28, 1989, pp.230.
- Kenmogné Basile, “ La politique Camerounaise en matière d’ONG’”, *Développement et Coopération*, n°04 Juillet/Aout, 2002, pp.22-25.
- Kipling Rudyard, “The white man’s burden: the United States and the philipines Islands’”, in *Mc clenren’s magazine* vol.12, n°4, 1899, p.120.
- Lewis J.P, “Coopération entre organismes publics non gouvernementales ”, *OCDE*, n° 10, Paris, 1986, p.273.
- Khelloudja Kahina.Arabi, “Le rôle des collectivités territoriales décentralisées dans le développement dans le développement local à l’ère des réformes en Algérie,

- le cas des Communes de Bajaia”, Canada-CIRIEC, Volume, n°1-2, 2014, pp.122-133.
- London Cédric, “L’environnement : une nouvelle donnée économique”, Paris, *les petits affiches*, n°78, 1997, pp.4-5.
 - Lebovics Maxime, “Analyse des apports et contraintes du développement participatif”, *Afrique contemporaine*, n°2007, n°233-224, pp.403-432.
 - Nach Mback, “ La décentralisation en Afrique : enjeux et perspectives”, in *Afrique contemporaine*, n°1999, 2001, p.114.
 - Sebahara Pamphile, Acteurs et enjeux de la décentralisation et du développement local Expérience d’une commune du Burkina Faso, Document et réflexion *ECDPM*, 2000, n°21, p.26.
 - Tubiana Chavagneux, “Quel avenir pour les institutions de Brettons Woods ? Les transformations de la conditionnalité” in *Développement*, Rapports du conseil d’Analyse Economique, n°25, 2000, pp.43-74.
 - Téminismcamingue-Abititi, “ L’enseignement des théories sociologiques”, Canada, *Cégepe*, n°8017, 2012, p.3.

B. Les rapports

- Anaprouch, rapport sur les meilleurs pratiques et les mesures concrètes visant à garantir l’accès à l’enregistrement des naissances, 2018.
- Parrainage international, rapport des organismes bénéficiant de dons, Paris Cour des comptes, 2012.
- Plan international, 21 rapport de suivi annuel de campagne “ parce que je suis une fille”, 2014.
- Plan international, rapport annuel, 2015.
- Plan infos, numéro spécial d’anniversaire, n°43,2012.
- Rapport de Plan de parrainage du Canada 1968.
- Rapport d’activité de la fondation des Amis de Médecins du Monde, 2015-2018.
- Rapport d’activité annuel, 2009.
- Rapport annuel d’activité, du réseau action climat de France, 2015.
- Rapport de la commission du sud, Paris, 1990.
- Rapport d’activité du point focal d’Endom, 2013-2015.
- Rapport de la commission du sud portant sur le défi du sud, Paris, 1990.

- Human Right Watch, rapport mondiale 2020.
- Plan international, 2^e rapport d'activités, novembre-avril 2015.

V. TEXTES ET LOIS INTERNATIONAUX

A. Textes internationaux

- Charte des Nations Unies du 26 juin 1945.
- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme(HUDH) du 10 décembre 1948.
- La Charte africaine des Droits de l'Homme et de peuples 1981.
- La Convention européenne (n°124) sur la reconnaissance de la personne juridique.
- Le pacte international relatif aux civils et politiques du 23 mars 1976.
- Charte africaine des droits de l'Enfant Addis-Abeba(Ethiopie) 1990.
- La convention relative des droits de l'enfant de l'ONU (CIDE), 1989.
- La Convention (n°182) de l'organisation internationale du travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination.
- La convention Yaoundé II portant sur l'Association des Pays et Territoires d'Outre-Mer à la CEE.

B. Les décrets et lois nationaux

- La convention de partenariat entre l'État du Cameroun, Représentations par le Ministre de l'éducation de base et Plan international, représenté par le directeur national, le 19 mars 2008.
- Protocole d'accord entre le Ministère des affaires sociales et l'organisation non gouvernement *Plan international Cameroon*, le 09 décembre 2008.
- La constitution Camerounaise de 1972, révisée le 18 janvier 1996.
- Le Protocole d'accord de partenariat pour la gestion des projets avec la Commune de Endom (mai 2010 mai 2011).
- Loi n° 67/LF/ 19 du 12 Juin 1967, premier cadre légal soumis au "régime d'Etat".
- Loi n° 90/050 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'association au Cameroun article 1^{er}.
- Loi n° 99/014 du 22 décembre 1999 portant organisation des ONG au Cameroun.
- Loi n°74/23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale.

- Loi n°2020/009 du 20 juillet 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 relative à la liberté d'association.
- Loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation.
- Décret n°2005/104 du 13 avril 2005 portant organisation du MINATD.
- Loi n°2019 /024 décembre 2019, portant code générale des collectivités territoriales décentralisées, art 6.

VI. AUTRES DOCUMENTS

-Anonyme, *La démocratie et les défis posés par le changement : un guide pour le renforcement de la participation des femmes à la vie politique*, New York, Institut National Démocratique, 2010.

- *Info matin* n°682, mardi 10 mars 2020

- PND de la commune d'Endom

-Programme des Nations Unies pour le développement, *Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement*, New York, UNDP, 2009.

VIII- SOURCES ÉLECTRONIQUES.

- Beah Armelle, " Historiographie de l'endettement des pays en développement : spécificité des pays de l'UEMOA", Docteur en finance à la l'Université d'Orléans, Paris, 2015, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01252538>, consulté le 23-11-2020.
- <https://www.pndp.org>>documents, consulté le 16-10-2020.
- <https://www.fr.getamap.net>>cameroun>-endom, consulté le 16-10-2020.
- [http://.cdurable.info/la-notion -de-developpement-vers-une-application-durable](http://.cdurable.info/la-notion-de-developpement-vers-une-application-durable), 143html, consulté le 12-10-2020.
- [http://. www.cvc-uccc.com./](http://.www.cvc-uccc.com/), consulté le 14-10-2020.
- <http://www.mondo-diplomatique.fr> guerre d'Espagne, 1936-1939, consulté le 31-10-2020.

- <http://www.plan-international.org>. consulté le 30-12-2020.
- <http://www.international.org>. consulté le 13-12-2020.
- www.medecinsdumonde.org. consulté le 20-11-2020.
- www.journalducameroun.com.consulté le 20-11-2020.
- Corrina Jentzest, Gouvernance globale : origine d'une idée, note de lecture, in Institut pour un nouveau débat sur la gouvernance,2005.[http:// wwwgouvernance.org/fr/document/ fiche-document-10.html](http://www.gouvernance.org/fr/document/fiche-document-10.html), consulté le10-01-2021.

TABLE DES MATIÈRES

<i>DEDICACE</i>	<i>ii</i>
<i>REMERCIEMENTS</i>	<i>iii</i>
<i>SOMMAIRE</i>	<i>iv</i>
<i>LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS</i>	<i>v</i>
<i>LISTE DES ILLUSTRATIONS</i>	<i>vii</i>
<i>a) Liste des cartes</i>	<i>vii</i>
<i>b) Liste des tableaux</i>	<i>viii</i>
<i>b) Liste des photos</i>	<i>ix</i>
<i>RÉSUMÉ</i>	<i>x</i>
<i>ABSTRACT</i>	<i>xi</i>
<i>INTRODUCTION GÉNÉRALE</i>	<i>1</i>
<i>I. CONTEXTE GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE</i>	<i>1</i>
<i>II. MOTIVATION DU CHOIX DU SUJET</i>	<i>2</i>
<i>1-Motivation personnelle</i>	<i>2</i>
<i>2-Motivention scientifique</i>	<i>3</i>
<i>III. DÉLIMITATION SPATIALE ET TEMPORELLE</i>	<i>4</i>
<i>A. Délimitation chronologique</i>	<i>4</i>
<i>B. Délimitation spatiale</i>	<i>5</i>
<i>IV. CLARIFICATION CONCEPTUELLE</i>	<i>7</i>
<i>V. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE</i>	<i>11</i>
<i>VI. REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE</i>	<i>12</i>
<i>A. Les Internationalistes</i>	<i>12</i>
<i>B. Les Sociologues</i>	<i>13</i>
<i>C. Les Économistes</i>	<i>14</i>
<i>VII. PROBLÉMATIQUE</i>	<i>17</i>
<i>VIII. CADRE MÉTHODOLOGIQUE</i>	<i>18</i>
<i>A. Les sources utilisées</i>	<i>18</i>
<i>B. Méthodes d'analyse</i>	<i>21</i>

IX. CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE	22
A. La dépendance	22
B. La cohésion sociale.....	23
X. INTÉRÊT DE L'ÉTUDE	23
XI. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	24
XII. PLAN DE TRAVAIL	24

CHAPITRE I**26**

LA SOCIOGÉNÈSE ET EXPANSION DE PLAN INTERNATIONAL

CAMEROON	26
A. Contexte de création	26
1. Les prémices de l'action humanitaire de Plan international	26
2. Les Précurseurs de Plan International.....	28
3. Extension de Plan International dans le monde	29
B. LES BASES CREATIVES DE <i>PLAN INTERNATIONAL</i>	30
1. Les Fondements doctrinaux de Plan International.....	30
a. Cadre juridique international	31
a.1. Le pacte international relatif aux droits civils et politiques	32
a.2. La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), de 1989	33
a.3. Régime d'association et Convention de Yaoundé	34
b. Sur le plan national	34
b.1. La loi n°67/LF/19 du 19 juin 1967 : cadre légal soumis au régime d'État	34
b.2. Structures Étatiques d'appui aux ONG	36
- Commission Technique chargée des ONG	36
c. Les Structures non étatiques d'appui aux ONG	38
2. La promotion de la solidarité internationale	39
3. Une alternative à la coopération internationale	42
a- Échec sur les ajustements structurels	43
b- L'idée d'une gouvernance mondiale	45
c. La diplomatie non gouvernementale	46
d. La participation des ONG à la négociation internationale	47
II. LA CATEGORISATION DES ONG	49
A. LES ONG HUMANITAIRE ET DE DEFENSE DES DROITS HUMAINS	49
1. Les ONG humanitaires.....	49
2. Les ONG de défense des droits humains.....	50
C. LES ONG ENVIRONNEMENTALES ET DE DEVELOPPEMENT.....	50
1. Les ONG environnementales	50
2. Les ONG de développement	51

III. STRUCTURATION TERRITORIALE, DEPLOIEMENT ET FONCTIONNEMENT DE PIC DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES	51
A. L'ARCHITECTURE TERRITORIALE DE <i>PLAN INTERNATIONAL CAMEROON</i>	52
1. Ossature régionale de PIC.....	52
2. Adhésion des collectivités territoriales décentralisées au sein de PIC	54
3. Sélection des communes par des projets de développement	55
B. FONCTIONNEMENT ET DEPLOIEMENT DE PIC	56
1. Le Fonctionnement de PIC	56
2. Le Déploiement géographique de PIC sur le terrain.....	56
3. Les axes stratégiques de PIC	57
CHAPITRE II	59
COOPERATION DECENTRALISEE : COMMUNE D'ENDOM - PLAN INTERNATIONAL CAMEROON	59
I. LA SCHÉMATISATION DES PROJETS DE PIC DANS LA COMMUNE D'ENDOM.....	59
A. LA PROTECTION DE L'ENFANT	59
1. Le Projet suivi de l'enfant.....	59
a. L'Appui sur la construction des infrastructures scolaires.....	60
b. Le Projet sur la promotion du droit à la participation de l'enfant	63
2. L'Appui à la santé communautaire	64
a. Le Projet communautaire d'éducation nutritionnelle et sanitaire.....	64
b. Le Projet " <i>Scaling up Malaria Control for Impact in Cameroon</i> "	65
3. Le Programme suivi de l'"enfant-grandir en bonne santé"	65
a. Le Projet SRO (Sel de Réhydratation par voie orale).....	66
b. Le Projet "stop Covid-19"	66
c. L'Appui au parrainage des enfants.....	67
II. L'INSERTION SOCIALE LA FEMME ET DE LA JEUNE FILLE	68
A. L'INSERTION ÉCONOMIQUE DE LA FEMME ET LA JEUNE FILLE	68
1. Le Projet de micro-finance : association villageoise d'épargne et de crédit (AVEC).....	68
2. L'Intégration de l'approche "genre" dans les programmes eau potable et assainissement	70
B. LES MÉCANISMES D'ENCADREMENT DE LA JEUNE FILLE	71
1. Le Projet "Plan for Girl"	71
2. L'Appui dans le domaine l'éducation à la sexualité en milieu scolaire	71
3. Appui à la production des communications, de parrainage et aux comités de gestion des établissements scolaires (COGES)	72
a. Création des clubs d'écoute.....	74
b. L'Appui sur l'initiation des dynamiques entrepreneuriales des femmes	75

III. ACTION DE <i>PLAN INTERNATIONAL CAMEROON</i> DANS LA DECENTRALISATION LOCALE	76
A. LA PROMOTION DE LA GOUVERNANCE AU NIVEAU LOCALE	76
1. Transfert des compétences à la base	77
2. L'apport de la démocratie à la base	78
3. La participation locale aux projets de développement.....	79
B. L'INCLUSION SOCIALE DES POPULATIONS	80
1. L'Implication de tous les groupes sociaux et organisations des populations	80
2. La Cohérence et la complémentarité des initiatives à l'échèle communal	81
3 .L'Amélioration de la gouvernance locale	83
a. L'Appui sur l'approche inclusive du genre.....	83

CHAPITRE III

LA MATERIALISATION DES PROJETS DE *PLAN INTERNATIONAL CAMEROON*

I. L'IMPACT SOCIAL DES PROJETS DE PIC	86
A. L'AMELIORATION DE L'EDUCATION EN MILIEU RURAL.....	86
1. Dans le domaine éducatif.....	87
2. Appui financier aux élèves : bourses scolaires	93
3. Approvisionnement en supports didactiques, récréatifs et en livres complémentaires de lecture /calcul.....	94
B. LA PROMOTION DES DROITS DE L'ENFANTS	95
1. L'Enregistrement de naissances.....	96
a. L'hygiène sanitaire scolaire	96
b. Construction et réhabilitation des adductions d'eau potable	98
2. Impact sur la sante communautaire.....	99
a. La distribution des Moustiquaires à longue durée d'action (MILDA).....	100
b. Module de Formation à la PCIME-A	101
c. Programme élargie de vaccination local (PEVL).....	103
3. La protection et le suivi de la femme enceinte	103
II. L'IMPACT CULTUREL DES PROJETS DE PIC	105
A. LE SPORT AU SERVICE DE L'INCLUSION SOCIALE	105
1. Usage du sport : outils de promotion de l'égalité des sexes	105
2. La Communication communautaire.....	106
3. "L'empowerment" des adolescentes	108
III. INSERTION ÉCONOMIQUE DE LA FEMME DE PIC	108
A. L'IMPACT ECONOMIQUE DES AVEC (ASSOCIATION VILLAGEOISE D'EPARGNE ET DE COMMUNAUTAIRE)	109

1. Autonomisation économique de la femme	109
2. L'entreprenariat de la femme rurale	111
3. Création d'emplois directs et indirects	112
B. L'IMPACT SOCIAL DES AVEC.....	114
1. L'accès aux instances de prise de décision et de pouvoir	115
2. Le renforcement des droits fonciers.....	115
3. Les AVEC vecteur d'égalité hommes-femmes.....	116

CHAPITRE IV118

LES PESANTEURS ENTRAVANT L'ACTION DE PLAN

INTERNATIONAL CAMEROON ET LES PERSPECTIVES POUR UN MEILLEUR DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE118

I. PESANTEURS JURIDICAUX-INSTITUTIONNELS DE L'ACTION DE PLAN

INTERNATIONAL CAMEROON 118

A. LES ENTRAVES D'ORDRE JURIDICO-ÉTATIQUE118

1. Le verrou de l'État118

a. Les lourdeurs administratives dans l'octroi de l'agrément119

b. La mauvaise gouvernance120

c. Le non-respect de conventions internationales.....120

2. La centralisation du pouvoir122

3. L'enclavement du réseau routier.....122

B. LES LIMITES INTRINSÈQUES DE L'ACTION DE PIC123

1. Le manque de transparence.....123

2. Le manque de contrôles réguliers des projets pilotés par la Commune.....124

3. Le mépris de l'expertise locale124

II. LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES 125

A. LA GESTION OPAQUE DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DES ÉLUS LOCAUX.....

.....125

1. Les autorités locales.....125

2. Tragédie des biens communs127

3. Le manque de formation des élus locaux.....128

a. L'inadéquation dans l'attribution et la sélection des projets128

b. Les agents communautaires.....129

c. L'absence de communication et de sensibilisation dans la mise sur pied des projets129

B. LE POIDS DE LA TRADITION LOCALE.....130

1. Les velléités coloniales130

2. L'acculturation des populations.....131

3. Le Communautarisme131

III. PERSPECTIVES EN VUE D'UNE AMÉLIORATION DE L'ŒUVRE DES ONG	
AU CAMEROUN	132
A. AU NIVEAU DE L'ÉTAT	132
1. Le cadre réglementaire.....	132
2. Le Contrôle systématique de l'action des ONG du MINAT	133
3. La mise en place effective de la décentralisation.....	133
B. LES PERSPECTIVES À L'ÉGARD DE PIC	134
1. Pour une valorisation des compétences locales	134
a. La nécessité d'une réduction du personnel étranger en lieu place des locaux	135
b. Encourager le métier de volontariat local au sein de PIC.....	135
c. Le renforcement des organisations communautaires de base(OCB).....	135
2. L'impératif à un renforcement de la coopération décentralisée.....	136
3. Pour une neutralité et une l'éthique de gouvernance acceptable	137
C. AU NIVEAU DE LA COMMUNE.....	137
1. Pour une redynamisation du principe d'élaboration des projets de développement.....	138
a. Principe de la bonne gouvernance financière.....	138
b. Principe de responsabilisation	138
c. Pérennisation par le renforcement des infrastructures sociales de base	139
d. Pérennisation par les activités génératrices de revenus	139
2. Pour une gestion transparente des ressources financières.....	140
3. L'urgence d'équité dans le choix des projets.....	141
 CONCLUSION GÉNÉRALE	 143
ANNEXES	146
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	160
I. SOURCES PRIMAIRES	160
II. SOURCES SECONDAIRES.....	164
TABLE DES MATIÈRES	174

